Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique

Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2027

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

Sommaire

INTRODUCTION 1

I. EVOLUTION DU NOMBRE DES SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION 4
I.1. Stock des SEGMA sur la période 2020-2026 4
I.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention en 2026 5

II. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2024 ET 2025 7
II.1. Evolution de la structure globale des recettes des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations d'équilibre du budget général 7
II.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité 9

III. BILAN D'ACTIVITE DES SEGMA AU TITRE DE LA PERIODE 2025-2026 ET PLAN D'ACTION 2027 .11
III.1. Domaine de la santé 11
III.1.1. Hôpitaux publics 11
III.1.2. Centre National de Radioprotection 12
III.1.3. Institut National d'Hygiène 12
III.1.4. Hôpitaux Militaires et Centres Médico-Chirurgicaux Militaires 13
III.2. Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres 14
III.2.1. SEGMA relevant du Département du Tourisme 14
III.2.2. SEGMA rattachés au Département de l'Artisanat 15
III.2.3. Instituts et écoles de formation œuvrant dans le domaine de l'agriculture 17
III.2.4. Instituts opérant dans le domaine de la pêche maritime 18
III.2.5. Instituts opérant dans le domaine de l'énergie et des mines 20
III.2.6. Services de formation du personnel et des cadres de l'administration 20
III.2.7. Instituts de formation dans le domaine des statistiques et des sciences de l'information 26
III.2.8. Instituts de formation dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire 28
III.2.9. Instituts opérant dans le domaine de la communication 30
III.2.10. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports 32
III.3. Domaine des activités récréatives 32
III.3.1. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika 32
III.3.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives 33
III.3.3. Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau au Maroc 33
III.4. Domaine des autres actions sociales 35
III.4.1. Division du Pèlerinage 35
III.4.2. Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale 36
III.4.3. Direction des Affaires Consulaires et Sociales 37
III.5. Domaine des pouvoirs publics et services généraux 38
III.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume 38
III.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects 38
III.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle 39
III.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale 40
III.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil 41

III.5.6. Centre National de Documentation 41
III.5.7. Centre de publication de l'information juridique 42
III.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale 43
III.5.9. Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels 43
III.6. Domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques 44
III.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières 44
III.6.2. Services de Logistique et de Matériel et Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel 45
III.6.3. Service de Gestion des Chantiers 45
III.6.4. Direction de la Marine Marchande 46
III.6.5. Direction Générale de la Météorologie 47
III.6.6. Direction Générale de l'Aviation Civile 48
III.7. Domaine des autres actions économiques 49
III.7.1. SEGMA chargé de la Privatisation 49
III.8. Domaine de l'agriculture et de la pêche maritime 49
III.8.1. Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes 49
III.8.2. Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution 50

ANNEXES 52

ANNEXE 1 : MISSIONS DES SEGMA 53
I.1. SEGMA relevant du domaine de la santé 53
I.2. SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres 55
I.3. SEGMA relevant du domaine des activités récréatives 60
I.4. SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales 62
I.5. SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux 64
I.6. SEGMA relevant du domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques 67
I.7. SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques 69
I.8. SEGMA relevant du domaine de l'agriculture et de la pêche maritime 70

ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2024 ET 2025 72

ANNEXE 3 : EVOLUTION DES RECETTES DES SEGMA EN 2024 ET 2025 73

ANNEXE 4 : EVOLUTION DES DEPENSES DES SEGMA EN 2024 ET 2025 75

INTRODUCTION

Les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) constituent un levier essentiel de la gestion budgétaire publique, en raison de leur capacité à mobiliser des ressources propres et à contribuer au financement des politiques publiques, en complément du budget général de l'Etat. Par la nature de leurs missions, ils participent activement à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et à l'amélioration continue de la qualité des services publics, dans une logique de proximité, d'efficacité et de satisfaction des attentes des citoyens.

Dans un contexte marqué par la poursuite des grandes réformes engagées par le Royaume, notamment la consolidation de l'Etat social, l'accélération de la transformation digitale de l'administration publique, le renforcement de la régionalisation avancée ainsi que la préparation des grands rendez-vous internationaux et des projets structurants dans une perspective macroscopique instaurée par le Cadre Stratégique de Réforme de la Gestion des Finances Publiques (CSR-GFP), les SEGMA sont appelés à jouer un rôle croissant dans l'amélioration de la performance des services publics et dans l'optimisation de l'allocation des ressources publiques. A cet égard, ils contribuent au renforcement de l'efficacité de l'action publique à travers une gestion plus souple, une meilleure maîtrise des coûts ainsi que le renforcement du principe de reddition des comptes.

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des principes consacrés par la Loi Organique n°130-13 relative à la loi de finances, fondés sur la programmation pluriannuelle, la performance, la transparence et la reddition des comptes. Les SEGMA constituent ainsi un instrument privilégié de modernisation de la gestion publique, favorisant un pilotage orienté vers les résultats et une amélioration continue de la qualité des prestations offertes aux usagers.

Dans ce sens, le présent rapport a pour objet de présenter les principales réalisations des SEGMA au titre de l'année 2025 et du premier semestre de l'année 2026, en les comparant aux résultats enregistrés en 2024. Il expose également les plans d'actions envisagés pour l'année 2027, assortis d'objectifs et d'indicateurs chiffrés afin de mettre en évidence la contribution de ces services à l'amélioration de la qualité des prestations publiques et au renforcement de l'efficience de l'action de l'Etat.

Au titre de l'année 2026, le nombre de SEGMA s'est établi à 161 services. Cette année a été marquée par la création d'un nouveau SEGMA intitulé « **Service de logistique et de matériel d'Errachidia** » rattaché au Ministère de l'Equipement et de l'Eau, la modification de la dénomination de trois SEGMA : « Centre de publication et de documentation judiciaire de la cour de cassation » rattaché au Ministère de la Justice en « **Centre de publication de l'information juridique** », « Service de la formation continue » rattaché au Ministère de l'Equipement et de l'Eau portant dorénavant le nom « **Centre d'accueil et de conférences** » et « Centre de qualification professionnelle hôtelière et touristique de Touarga – Rabat » rattaché au Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Solidaire appelé désormais « **Institut spécialisé de technologie appliquée hôtelière et touristique de Touarga – Rabat** », ainsi que la suppression de dix SEGMA rattachés au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et d'un SEGMA rattaché au Ministère de l'Equipement et de l'Eau :

- **Centre national de transfusion sanguine et d'hématologie ;**
- **Centre régional de transfusion sanguine – Casablanca ;**

- **Direction du médicament et de la pharmacie ;**
- **Centre hospitalier régional de Tanger ;**
- **Centre hospitalier provincial Al Hoceima ;**
- **Centre hospitalier provincial Tétouan ;**
- **Centre hospitalier provincial Larache ;**
- **Centre hospitalier provincial Chefchaouen ;**
- **Centre hospitalier préfectoral M'diq Fnideq ;**
- **Centre hospitalier provincial Ouezzane ;**
- **Service de logistique et de matériel de Meknès.**

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que les 161 SEGMA inscrits au titre de la loi de finances 2026 sont ventilés selon 8 domaines d'intervention conformément aux grandes fonctions de l'Etat : le domaine de la santé, avec 81 services, le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres avec 45 services, le domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques avec 16 services, le domaine des pouvoirs publics et des services généraux avec 9 services, le domaine des activités récréatives qui compte 4 services, le domaine de l'agriculture et de la pêche maritime avec deux services, le domaine des autres actions sociales avec 3 services et le domaine des autres actions économiques avec un seul service.

Quant aux réalisations financières des SEGMA **au titre de l'année 2025**, elles se présentent comme suit :

- Les recettes générées ont atteint les 7.769,27 MDH, dépassant ainsi les prévisions qui se situaient autour de 6.725,54 MDH, soit un taux de réalisation de 115,52%. En effet, les recettes propres ont enregistré un montant de 3.025,31 MDH avec un taux de réalisation de 181,59%. Les dotations d'équilibre accordées par le Budget de l'Etat à certains SEGMA (notamment ceux intervenant dans le domaine de la santé et le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, à concurrence de 87,23% du total des allocations) ont atteint un montant de 427,77 MDH. En ce qui concerne l'excédent de recettes sur les paiements à fin 2024, il a enregistré un montant de 4.316,18 MDH.
- Les meilleures performances en termes de réalisation des recettes propres sont enregistrées par les SEGMA intervenant dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres et le domaine des pouvoirs publics et services généraux, ainsi que par ceux œuvrant dans le domaine des autres actions sociales. Leurs taux de réalisation respectifs s'élèvent à 226,47%, 218,64% et 182,70%.
- Les dépenses se sont élevées à 2.882,22 MDH, contre des crédits ouverts de 6.468,86 MDH[1], soit un taux d'émission de 44,56 %, dont 2.479,64 MDH au titre des dépenses d'exploitation avec un taux d'émission de 51,11% et 402,58 MDH au titre des dépenses d'investissement avec un taux d'émission de 24,90%.

[1] Compte tenu des excédents reportés de l'exercice précédent.

- Les SEGMA opérant dans le domaine des autres actions sociales, dans le domaine des activités récréatives et dans le domaine de la santé ont réalisé les taux d'émission les plus élevés, soient respectivement 63,18%, 54,83% et 54,42%.
- Le taux global de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 104,96% **en 2025** contre 103,81% en 2024, enregistrant une légère augmentation de 1,15 point. Ainsi, certains Services ont réalisé des taux de couverture relativement élevés en 2025. Il s'agit, à titre d'illustration, des services intervenant dans le domaine des pouvoirs publics et services généraux, et ceux relevant du domaine de la santé, ayant réalisé des taux de couverture atteignant respectivement 146,50% et 111,78%.

Le présent rapport comporte trois parties principales :

- Une première partie portant sur l'évolution du nombre de SEGMA et leur répartition par domaine d'intervention au titre de l'année budgétaire 2026 ;
- Une deuxième partie exposant le bilan des réalisations financières des SEGMA au titre de l'année 2025, en comparaison avec celui de 2024, et ce, par le biais d'une analyse des encaissements des recettes et des émissions des dépenses, ainsi que la contribution des SEGMA selon leur domaine d'intervention ;
- Une troisième partie présentant les réalisations physiques des SEGMA durant l'année 2025 et l'état d'avancement de leurs plans d'action en 2026, ainsi que leurs programmes d'action prévus dans le cadre du Projet de Loi de Finances de l'année budgétaire 2027.

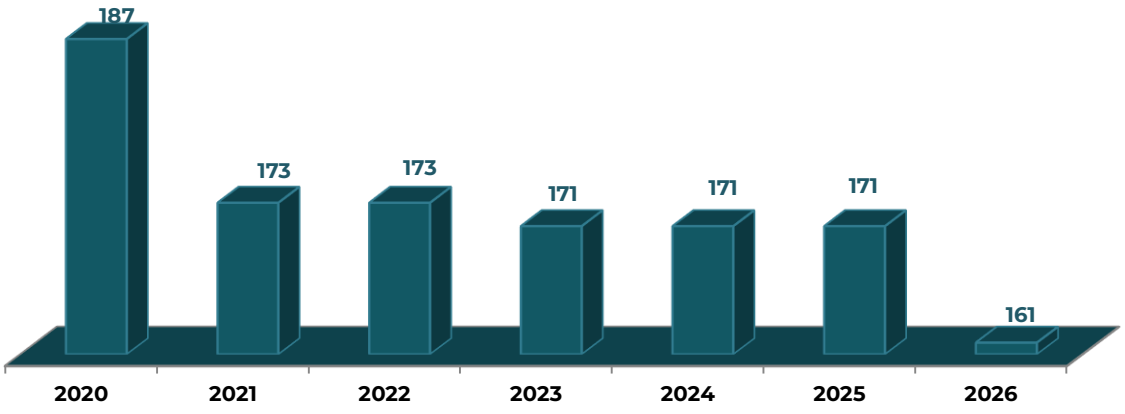
L'accent est mis également sur les objectifs et les indicateurs permettant d'apprécier l'effort consenti par ces services en termes d'amélioration de la qualité des prestations rendues aux citoyens.

I. EVOLUTION DU NOMBRE DES SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION

I.1. Stock des SEGMA sur la période 2020-2026

Au titre de l'année 2026, le nombre des SEGMA s'est établi à 161 services. Cette année a été marquée par la création d'un nouveau SEGMA intitulé **«Service de logistique et de matériel d'Er-Rachidia»** rattaché au Ministère de l'Equipement et de l'Eau, la modification de trois SEGMA : « Centre de publication et de documentation judiciaire de la cour de cassation» rattaché au Ministère de la Justice en **« Centre de publication de l'information juridique »**, « Service de la formation continue » rattaché au Ministère de l'Equipement et de l'Eau portant dorénavant le nom **« Centre d'accueil et de conférences»** et «Centre de qualification professionnelle hôtelière et touristique de Touarga – Rabat» rattaché au Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Solidaire appelé désormais **«Institut spécialisé de technologie appliquée hôtelière et touristique de Touarga – Rabat»**, ainsi que la suppression de dix SEGMA rattachés au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et d'un SEGMA rattaché au Ministère de l'Equipement et de l'Eau :

- **Centre national de transfusion sanguine et d'hématologie ;**
- **Centre régional de transfusion sanguine – Casablanca ;**
- **Direction du médicament et de la pharmacie ;**
- **Centre hospitalier régional de Tanger ;**
- **Centre hospitalier provincial Al Hoceima ;**
- **Centre hospitalier provincial Tétouan ;**
- **Centre hospitalier provincial Larache ;**
- **Centre hospitalier provincial Chefchaouen ;**
- **Centre hospitalier préfectoral M'diq Fnideq ;**
- **Centre hospitalier provincial Ouezzane ;**
- **Service de logistique et de matériel de Meknès.**



Graphe 1 : Évolution du nombre de SEGMA pendant la période 2020-2026

I.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention en 2026

Les SEGMA opérant dans **le domaine de la santé** sont au nombre de 81 SEGMA. Ils représentent 50,3% des 161 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2026 et se répartissent comme suit :

Domaine de la santé
70 Centres Hospitaliers ;
7 Hôpitaux Militaires et 2 Centres Médico-Chirurgicaux ;
Institut National d'Hygiène (INH);
Centre National de Radioprotection (CNRP).

Les SEGMA opérant dans **le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres** sont au nombre de 45, soit 27,9% de l'ensemble des SEGMA existants. Ils se présentent comme suit :

Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres
4 Services œuvrant dans le domaine Touristique ;
8 Ecoles et Instituts Agricoles ;
2 Instituts de Formation sur les métiers des Mines ;
6 Services œuvrant dans le domaine de l'Artisanat ;
6 Services œuvrant dans le domaine de la Pêche Maritime ;
5 Ecoles de formation dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ;
13 Services et Instituts chargés de la formation dans divers domaines (information, infrastructures, ...) ;
Institut National des Greffes et des Professions Juridiques et Judiciaires.

Pour le reste des SEGMA qui représentent 21,8% des services existants, ils sont répartis par domaine d'intervention comme suit :

Domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques avec 16 SEGMA, soit 9,9% des SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2026. Ces SEGMA se répartissent comme suit :

Domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques
Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) ;
10 Services de Logistique et de Matériel (SLM) ;
Service du réseau des Services de Logistique et de Matériel;
Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ;
Direction de la Marine Marchande (DMM) ;
Service de Gestion des Chantiers (SGC) ;
Direction Générale de la Météorologie (DGM).

Domaine des pouvoirs publics et des services généraux avec 9 SEGMA, soit 5,6% des 161 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2026. Ils se présentent comme suit :

Domaine des pouvoirs publics et services généraux
Trésorerie Générale du Royaume (TGR) ;
Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) ;
Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFM) ;
Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) ;

Imprimerie Dar AL Manahil ;
Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) ;
Centre National de Documentation (CND) ;
Centre de publication de l'information juridique;
Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels (ECGSM).

Domaine des activités récréatives avec 4 SEGMA, soit 2,5% des 161 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2026 :

Domaine des activités récréatives
Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives ;
Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika ;
Royal Golf Dar Es-Salam ;
Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau au Maroc.

Domaine de l'agriculture et de la pêche maritime avec 2 SEGMA, soit 1,2% des 161 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2026 :

Domaine de l'agriculture et de la pêche maritime
Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes (DDARM) ;
Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution (LNESP).

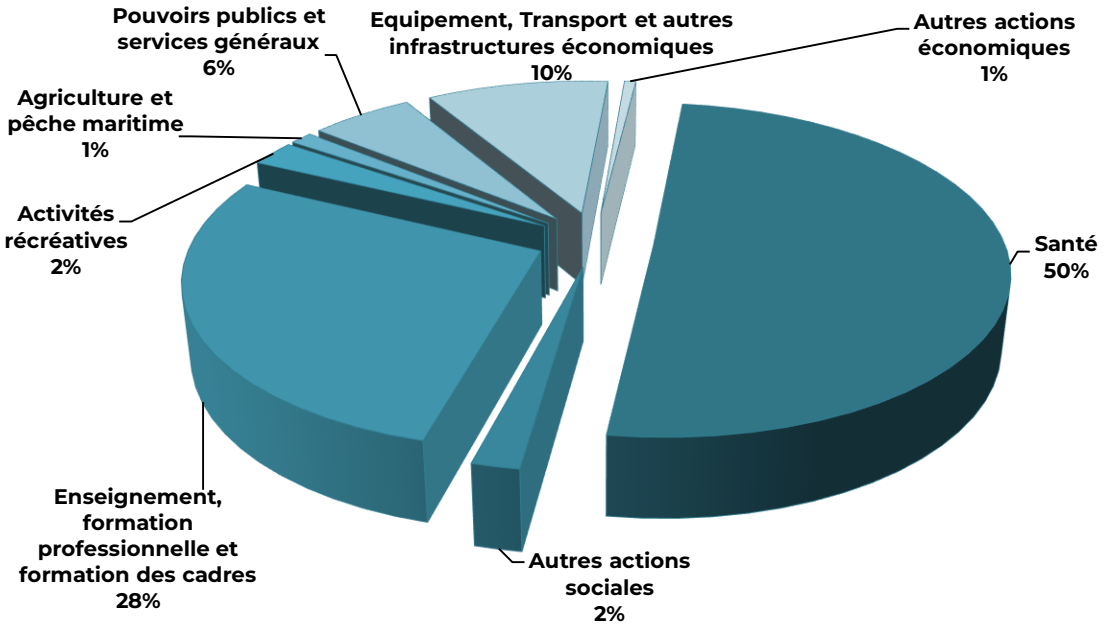
Domaine des autres actions sociales avec 3 SEGMA, soit 1,9% des 161 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2026 ;

Domaine des autres actions sociales
Division du Pèlerinage (DP) ;
Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale (SUFAA) ;
Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS).

Domaine des autres actions économiques avec 1 SEGMA, soit 0,6% des 161 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2026 :

Domaine des autres actions économiques
SEGMA chargé de la Privatisation.

La répartition des SEGMA par domaine d'activité, illustrée dans le graphique ci-après, indique la prédominance des SEGMA à caractère social avec 80,2% du nombre total des SEGMA (soit 129 SEGMA sur un total de 161), notamment ceux opérant dans le domaine de la santé (avec 81 SEGMA) et le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres (avec 45 SEGMA).



Graphe 2 : Répartition des SEGMA par domaine d'activité au titre de l'année 2026

II. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2024 ET 2025

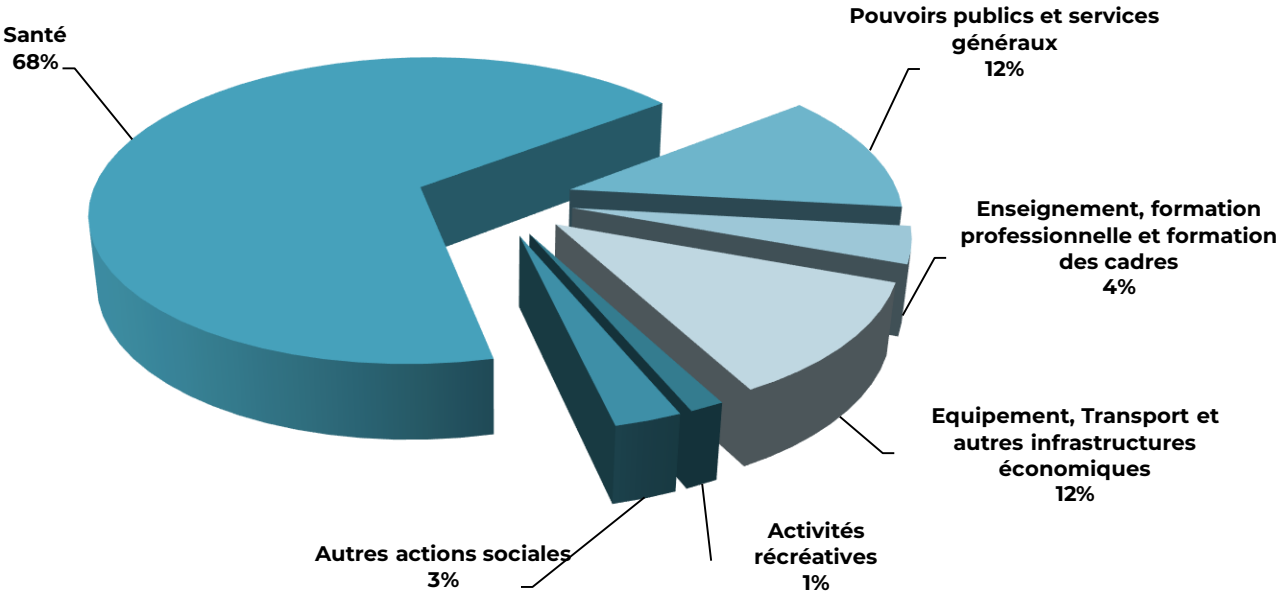
L'exécution des budgets des SEGMA, au titre de **l'année 2025**, présente un solde positif de l'ordre de 4.887,04 MDH en fin d'année. Cet excédent est enregistré principalement par les SEGMA œuvrant dans le domaine de la santé à concurrence de 48,87%, et dans une moindre mesure par les SEGMA couvrant le domaine des pouvoirs publics et des services généraux et celui de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques à hauteur de 19,93% et 18,26% respectivement.

II.1. Evolution de la structure globale des recettes des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations d'équilibre du budget général

Au titre de l'année **2025**, le montant global des recettes[2] a atteint 7.769,27 MDH. Ce niveau a dépassé le montant des prévisions actualisées situé aux alentours de 6.725,54 MDH, soit un taux de réalisation de 115,52%. En effet :

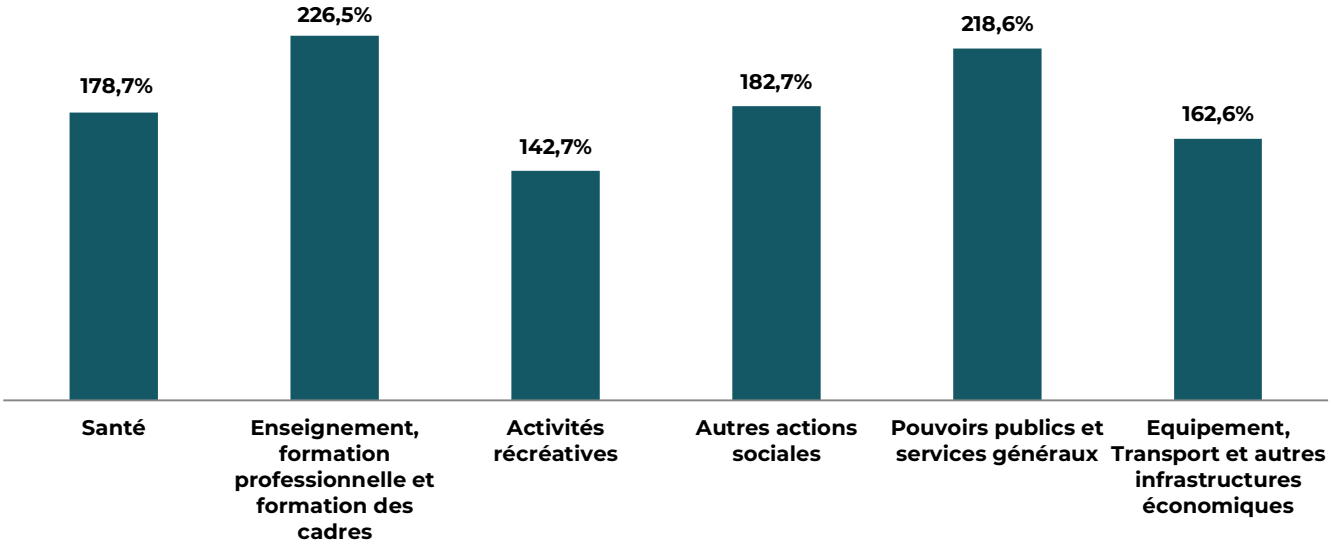
- Les recettes propres ont enregistré un montant de 3.025,31 MDH contre des prévisions actualisées de l'ordre de 1.665,99 MDH, soit un taux global de réalisation de 181,59%. Elles sont principalement réalisées par les SEGMA œuvrant dans le secteur de la santé à hauteur de 68,10%, ainsi que par les SEGMA opérant dans le domaine des pouvoirs publics et des services généraux et dans celui de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques à hauteur de 12,31% et 11,66% respectivement.

[2] Intégrant les excédents reportés de l'exercice précédent.



Graphe 3 : Répartition des recettes propres des SEGMA par domaine d'activité en 2025

- Le taux de réalisation des recettes propres, ainsi que leur répartition par domaine d'activité au titre de l'année **2025**, sont illustrés dans le graphique ci-après :



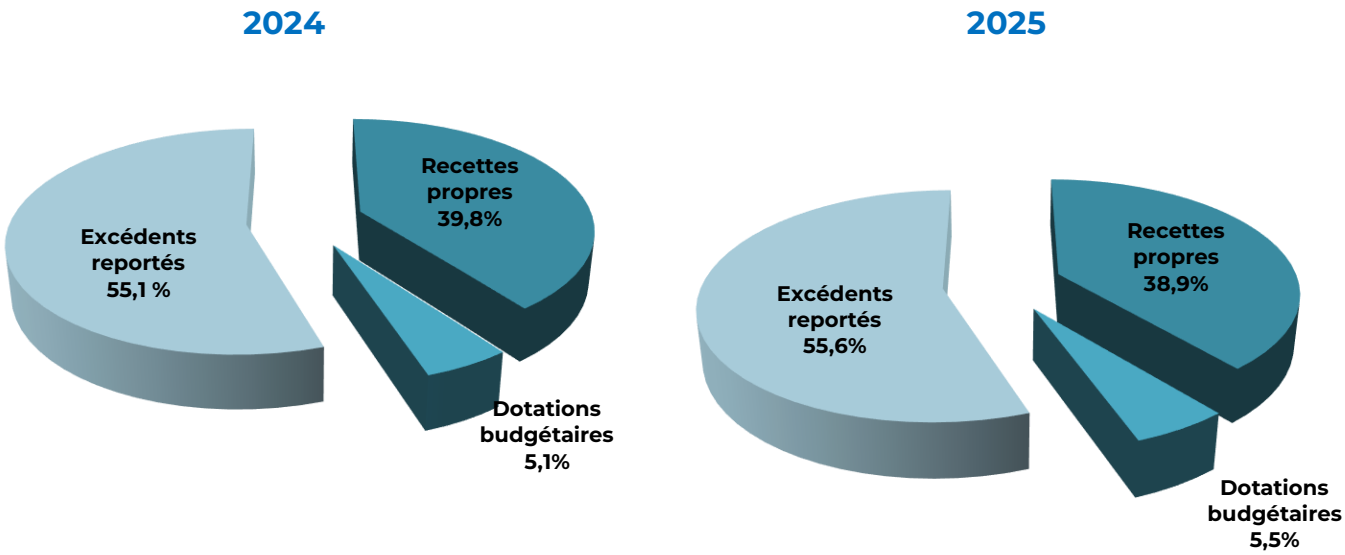
Graphe 4 : Taux de réalisation des recettes propres des SEGMA par domaine d'activité en 2025

- Les dotations d'équilibre, versées par le budget général à certains SEGMA, s'élèvent à 427,77 MDH en **2025** contre 356,46 MDH en 2024, soit une augmentation de l'ordre de 20%, traduisant ainsi le recours de certains Services aux subventions accordées par l'Etat pour assurer leur équilibre financier. En effet, bien que le niveau global des recettes propres soit supérieur au montant total des dépenses, le recours aux subventions s'explique notamment par l'insuffisance des recettes propres de certains SEGMA pour couvrir l'intégralité de leurs dépenses. Cette situation concerne particulièrement les SEGMA intervenant dans le

domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle, et de la formation des cadres, dont le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'établit à 45,20%, ainsi que ceux relevant du domaine des activités récréatives avec un taux de couverture de 69,63% ;

- Le total des excédents d'exploitation et d'investissement à fin 2024 reporté en additionnel aux crédits de l'année **2025** se chiffre à 4.316,18 MDH, contre 3.857,41 MDH enregistré à fin 2023, soit une augmentation de l'ordre de 11,89%. Ainsi, il y a lieu de constater que les excédents représentent 55,55% des recettes des SEGMA en **2025**, contre 38,94% pour les recettes propres et 5,51% pour les dotations d'équilibre du budget général.

Le graphe ci-après illustre la structure globale des recettes des SEGMA en 2024 et **2025** :



Graphe 5 : Structure des recettes des SEGMA en 2024 et 2025

Par conséquent, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 104,96% en **2025**, contre 103,81% en 2024, soit une augmentation de 1,15 point traduisant la trajectoire vers une autonomie financière mieux maîtrisée de ces Services.

II.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité

Les émissions des dépenses de l'ensemble des SEGMA s'élèvent à 2.882,22 MDH en **2025**, par rapport à des crédits ouverts de l'ordre de 6.468,86 MDH, soit un taux d'émission global de 44,56%. Ces dépenses se répartissent, par nature, comme suit :

- Des dépenses d'exploitation émises de l'ordre de 2.479,64 MDH par rapport à des crédits ouverts de 4.851,87 MDH, soit un taux d'exécution de 51,11% ;
- Des dépenses d'investissement émises d'environ 402,58 MDH par rapport à des prévisions de l'ordre de 1.616,99 MDH, soit un taux d'exécution de 24,90%.

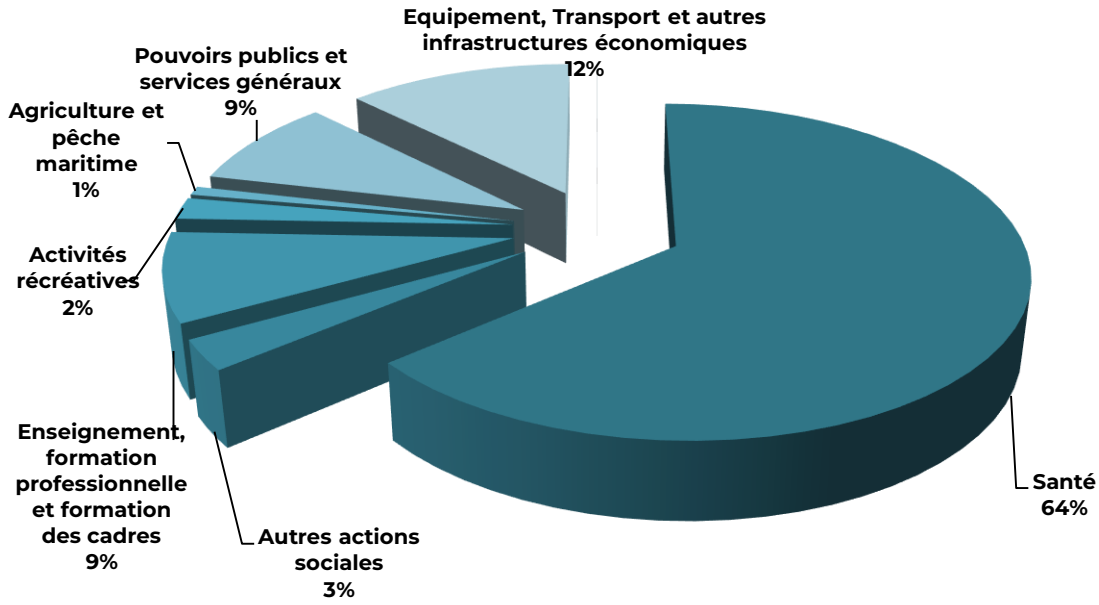
Le graphique ci-dessous montre la structure des dépenses des SEGMA émises en **2025** :



Graphe 6 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2025

Il convient de signaler que ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 63,18 % par les services relevant du domaine des autres actions sociales, et respectivement de 54,83 % et 54,42 % par ceux opérant dans les domaines des activités récréatives et de la santé.

Le graphique ci-après présente la ventilation, par domaine d'activité, des dépenses réalisées par les SEGMA en **2025** :



Graphe 7 : Répartition par domaine d'intervention des dépenses des SEGMA exécutées au titre de l'année 2025

III. BILAN D'ACTIVITE DES SEGMA AU TITRE DE LA PERIODE 2025-2026 ET PLAN D'ACTION 2027

III.1. Domaine de la santé

III.1.1. Hôpitaux publics

Les principales actions réalisées par **les hôpitaux publics** au titre de **l'année 2025** sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Réalisations	Taux de réalisation
Amélioration de l'accès aux soins et la prise en charge hospitalière	Amélioration des conditions d'accueil, et développement des fonctions support à l'hôpital.	- Taux d'hospitalisation	2,91% [3]	-
		- Taux de césarienne	9,51% [4]	-
	Optimisation de la production des salles opératoires	- Nombre d'interventions chirurgicales	*2,18*	*72,67%*[5]
Certification des centres de référence IST/SIDA	Certification des centres de référence IST/SIDA	- Nombre des centres de référence certifiés.	11	100%

Au cours du premier semestre de **l'année 2026**, les hôpitaux publics ont poursuivi leurs efforts en matière de réalisation de missions de supervision et de suivi des plans d'amélioration des hôpitaux ayant fait l'objet de missions d'inspection, portant sur 50 établissements. Ces efforts ont également concerné l'accompagnement des équipes du Service d'Accueil et d'Admission des hôpitaux en matière de facturation et de recouvrement, le suivi de l'amélioration de la médecine légale et de la gestion des morgues, ainsi que le renforcement du système de réponse aux urgences pré-hospitalières et aux situations de catastrophe.

Le plan d'action de ces SEGMA au titre de **l'année 2027** vise à rendre l'offre hospitalière accessible, disponible, globale, prodiguant des soins sûrs et de qualité, et à remédier ainsi aux différents dysfonctionnements de l'hôpital public, à travers la réalisation des actions suivantes :

- L'amélioration de la facturation et du recouvrement hospitaliers à travers l'accompagnement des établissements dans la résorption des dysfonctionnements, notamment ceux liés au manque de complétude des dossiers médicaux ;
- Le suivi de la performance des établissements hospitaliers à travers l'évaluation de leur résultat et la communication des conclusions aux directions régionales ;

[3] Cet indicateur tient compte de plusieurs variables dépendantes du développement de l'offre hospitalière et des programmes hospitaliers ainsi que du développement de l'offre hospitalière privée. L'interprétation de cet indicateur devra tenir également compte du développement rapide de la population des bassins de desserte (communes et arrondissements) qui constitue le dénominateur de cet indicateur.

[4] Cet indicateur est calculé sur la base du dénominateur accouchements en milieu hospitalier. L'objectif recommandé par l'OMS de 10% est, quant à lui, calculé sur la base d'un dénominateur incluant l'ensemble des accouchements attendus.

[5] L'activité a été appuyée par l'U.E dans le cadre de PASSII. Il n'y a pas eu de renouvellement de l'appui.

- L'accompagnement des établissements hospitaliers dans la mise à niveau des services d'accueil des urgences, conformément au cadre de référence en matière d'infrastructures, d'équipements biomédicaux et de ressources humaines ;
- Le renforcement des capacités nationales, régionales et locales en matière de gestion des risques sanitaires et des catastrophes, notamment les risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.

III.1.2. Centre National de Radioprotection

Le bilan d'activité du **Centre National de Radioprotection (CNRP)** au titre de l'année **2025,** du premier semestre de l'année **2026** et les prévisions pour l'exercice **2027** se présentent dans le tableau ci-après :

Actions	Réalisations 2025	Réalisations 2026 (Jusqu'au 30 juin)	Prévisions 2027
Contrôle de conformité aux normes de radioprotection des installations médicales, industrielles et des laboratoires d'enseignement et de recherche	216 établissements contrôlés	32 établissements contrôlés	220 établissements à contrôler
Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnements ionisants	85.984 analyses	7.835 analyses	80.000 analyses
Contrôle radiologique aux frontières	10 contrôles	6 contrôles	50 contrôles
Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires	376 Analyses	191 Analyses	1.100 analyses
Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants	46 opérations	5 opérations	300 opérations
Interventions en cas d'urgence	En cas de nécessité	En cas de nécessité	10
Formation	Participation de 16 cadres du CNRP à des ateliers et des stages de formation	Participation des cadres du CNRP à des ateliers et des stages de formation organisés par le CNRP, la commission européenne, l'AIEA et l'AASN (*)	Participation de 100 cadres du CNRP à des ateliers et des stages de formation

(*) AIEA : Agence Internationale de l'Energie Atomique / AASN : Administration Américaine de Sécurité Nucléaire.

III.1.3. Institut National d'Hygiène

Au titre de **l'année 2025** et **du premier semestre de 2026, l'Institut National d'Hygiène (INH)** a centré ses travaux autour de la réalisation de plusieurs types d'analyses et de tests dans différents domaines. Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées :

- Le développement et le renforcement des prestations de biologie médicale et de santé environnementale, à travers la réalisation d'analyses spécialisées et l'introduction de nouvelles techniques ;

- Le renforcement de l'appui technique et scientifique aux programmes de santé publique à travers le développement des capacités analytiques, l'évaluation externe de la qualité, la dotation des laboratoires du réseau et la formation des professionnels de santé ;
- Le renforcement de la formation et le développement des compétences dans les domaines relevant des missions de l'INH, au profit des étudiants, des professionnels et personnel de santé.

En plus du développement et de l'amélioration continue de l'ensemble des activités présentées ci-dessus, l'INH prévoit, au titre de **l'année 2027**, de poursuivre et de renforcer ses interventions à travers la réalisation de prestations de services et d'expertises en biologie médicale et en santé environnementale, l'appui technique et scientifique aux programmes de santé publique, la veille et la surveillance épidémiologique, ainsi que la recherche et le développement. L'INH prévoit également de renforcer ses actions de formation et de développement des compétences, tout en poursuivant l'amélioration continue de son Système de Management de la Qualité (SMQ).

III.1.4. Hôpitaux Militaires et Centres Médico-Chirurgicaux Militaires

Au titre de **l'exercice 2025**, les principales actions réalisées par les sept hôpitaux militaires et les deux centres médico-chirurgicaux militaires se présentent comme suit :

- L'approvisionnement permanent des hôpitaux en produits pharmaceutiques consommables, fongibles et réactifs et en produits biologiques et chimiques, en répondant aux besoins identifiés par les services médico-hospitaliers et médico-techniques ;
- La réalisation des opérations d'entretien, de réparation du matériel et de maintenance des installations techniques ;
- L'amélioration de la prise en charge des patients, à travers l'acquisition de matériaux pour les spécialités nouvellement mises en place, avec l'augmentation de la qualité des services offerts aux patients ;
- L'amélioration des conditions d'accueil et de bien-être des malades et du personnel à travers l'acquisition de moyens de transport, l'aménagement des salles de consultation, des aires d'attente et des espaces verts ainsi que l'entretien des locaux et des chambres ;
- Le raffermissement des plateaux informatiques et techniques en les dotant d'équipements et des logiciels nécessaires.

Par ailleurs, l'élaboration du plan d'action au titre de **l'année 2026** a été effectuée dans un souci d'une large efficacité en prenant en considération les orientations stratégiques des hôpitaux et centres médico-chirurgicaux à travers l'adoption d'une approche participative et d'un esprit d'initiative dans le but de préserver les acquis.

A ce titre, ces centres et hôpitaux visent à mettre en concordance l'avancement des principaux projets inscrits dans le programme 2026 avec les échéances exigées et préétablies, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement suffisant en médicaments, consommables, fluides médicaux et produits biologiques et chimiques, l'élargissement de la population bénéficiaire des services des hôpitaux militaires, l'amélioration du cadre de travail du personnel et de la prise en charge des malades et la modernisation et l'équipement des hôpitaux par l'acquisition du matériel médico-technique et médico-hospitalier, et ce, tout en

veillant à l'amélioration de la qualité des prestations, des conditions d'accueil et d'hébergement, de la sécurité et de l'activité hospitalière, ainsi qu'à la digitalisation des services et l'entretien des locaux.

Quant au **plan d'action 2027**, les hôpitaux et centres médico-chirurgicaux militaires visent à maîtriser et rationaliser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services et des prestations fournis aux patients. Cette approche, à la fois concrète et méthodique, vise à promouvoir l'esprit d'efficacité et de rendement, et à initier le passage vers une logique de gestion axée sur les résultats. Cette vision stratégique sera traduite en différents projets, déclinés en actions réalisables permettant d'assurer la poursuite de la modernisation et de la rénovation des infrastructures et équipement, de garantir le bon fonctionnement des équipements médicaux et techniques existants, et de renforcer le soutien administratif et logistique nécessaire à la fourniture de prestations médicales de qualité.

III.2. Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres

III.2.1. SEGMA relevant du Département du Tourisme

Les SEGMA relevant du Département du Tourisme comportent trois **Instituts Spécialisés de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique (ISTAHT de Tanger, de Ouarzazate et de Touarga-Rabat) et l'Institut Supérieur International de Tourisme de Tanger (ISITT)**. Au titre de l'année **2025** et du **premier semestre de 2026**, les principales actions réalisées par ces services sont les suivantes :

- Le développement du capital humain dans le secteur hôtelier et touristique à travers la formation des jeunes dans les quatre établissements de formation hôtelière et touristique, avec 336 lauréats en formation supérieure et 514 lauréats en formation professionnelle résidentielle, ainsi que le développement de la formation par apprentissage et de la formation qualifiante au profit des militaires ;
- L'amélioration de la formation supérieure à travers le repositionnement de l'Institut Supérieur International de Tourisme de Tanger, la mise à niveau de son cadre juridique, de ses infrastructures et équipements, ainsi que le développement des partenariats et le renouvellement des accréditations ;
- Le développement et la mise à niveau de la formation professionnelle dans le secteur hôtelier et touristique à travers la création et l'organisation des ISTAHT, le renforcement de l'offre de formation, la modernisation des locaux et des équipements, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, ainsi que le développement de l'ouverture professionnelle et la maîtrise des dépenses.

Le plan d'action de ces SEGMA au titre de **l'année 2027** prévoit la réalisation des actions suivantes :

- Le renforcement du dispositif de formation dans les établissements de formation hôtelière et touristique à travers l'augmentation des effectifs, la diversification des cursus et la programmation des formations supérieure, résidentielle, par apprentissage et qualifiante au profit des militaires ;

- La poursuite du repositionnement de l'ISITT à travers l'actualisation de son cadre juridique, la mise en œuvre des projets d'investissement, la modernisation des équipements, ainsi que l'accréditation et le renouvellement des filières de formation ;
- La mise à niveau des établissements de formation hôtelière et touristique relevant du Département du Tourisme, avec l'actualisation du cadre juridique des ISTAHT et la mise en œuvre d'actions ciblées au niveau de Ouarzazate, Tanger et Touarga.

III.2.2. SEGMA rattachés au Département de l'Artisanat

Le bilan des réalisations des six **Instituts Spécialisés des Arts Traditionnels (ISAT)** au titre de l'année **2025** se présente comme suit :

Etablissement de formation	Actions réalisées	Indicateurs de suivi	Réalisations	Taux de réalisation
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Marrakech	Formation résidentielle dans les filières suivantes : - Ferronnerie d'art ; - Menuiserie d'art ; - Maroquinerie et Haute Couture.	Nombre de bénéficiaires	70	100%
	Formation qualifiante des détenus de la prison locale d'Ouadaya Marrakech	Nombre de bénéficiaires	60	100%
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Fès	Formation des Autistes	Nombre de bénéficiaires	8	100%
	Programme TATM : trésors des Arts Traditionnels Marocains	Nombre de bénéficiaires	16	88,8%
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Ouarzazate	Formation résidentielle	Taux de remplissage	100	66,7%
	Formation qualifiante (formation des militaires)	Taux de remplissage	50	100%
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Inezgane	Formation résidentielle	Capacité d'accueil	241	100%
	Formation par apprentissage	Capacité d'accueil	101	100%
	Formation qualifiante (formation des détenus)	Capacité d'accueil	60	100%
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Meknès	Assurer l'inscription des stagiaires dans les différentes filières de formation	Nombre de stagiaires inscrits	91	75,8%
	Formation des formateurs	Nombre de phases de formation	4	100%
	Organisation des journées portes ouvertes, communication digitale et visites des établissements scolaires	Nombre d'actions de communication	6	100%
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Rabat	Formation par apprentissage	Nombre de lauréats	112	112%
	Formation en tourisme	Nombre de stagiaires	75	94%
	Formation des détenus	Nombre de bénéficiaires	35	100%

Au cours du premier semestre de **l'année 2026,** le plan d'action des ISAT est présenté dans le tableau ci-dessous :

Etablissement de formation	Plan d'action au titre de l'année 2026	Actions réalisées ou en cours de réalisation
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Marrakech	Achat des fournitures pour matériel de reprographie	Action a été réalisée intégralement, soit un taux de réalisation de 100 %.
	Acquisition des matières premières destinées à la Ferronnerie d'art	Action a été réalisée intégralement, soit un taux de réalisation de 100 %.
	Acquisition des matières premières destinées à la Menuiserie d'art	Action est en cours de réalisation, avec un taux d'avancement de 50 %
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Fès	Formation résidentielle	Mise à disposition des ressources humaines pour l'exécution du programme de formation, suivi et évaluation de l'avancement de la formation , organisation des examens de fin de formation et de passage en 2eme année.
	Formation par apprentissage	Démarrage de la campagne de sensibilisation et d'inscription.
	Formation Qualifiante (Formation des détenus)	Recrutement des formateurs vacataires pour l'encadrement de la formation des détenus, acquisition des matières d'œuvres nécessaires, organisation des examens de fin d'année.
	Formation des personnes Autistes	Recrutement des formateurs vacataires chargés de l'encadrement de l'opération, achèvement de l'opération de la formation et réalisation des projets de fin de formation pour les bénéficiaires.
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Ouarzazate	Formation résidentielle	Mise à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'exécution du programme de formation, suivi et évaluation des modules de formation , organisation des examens de fin de formation et de passage en 2eme année.
	Formation par apprentissage	Participation aux campagnes de sensibilisation, inscription des apprentis et définition des besoins du centre de formation par apprentissage en matériel didactique et pédagogique .
	Formation Qualifiante (Formation des militaires)	Mise à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'exécution du programme de formation, suivi et évaluation des modules de formation , organisation des examens de fin de formation .
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Inezgane	Formation résidentielle	Mise à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'exécution du programme de formation, suivi et évaluation des modules de formation , organisation des examens de fin de formation et de passage en 2eme année.
	Formation par apprentissage	Début des campagnes de sensibilisation et inscription des apprentis.
	Formation qualifiante (formation des détenus)	Mise à disposition des matières premières, matériel des formateurs vacataires et entretien des machines .
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels Meknès	Qualification des formateurs des métiers de verre	Les cinq phases de formation sont en cours d'achèvement avec le Centre Européen de Recherches et de Formation aux Arts Verriers, afin de garantir un enseignement conforme aux standards internationaux.
	Ouverture des quatre filières du verre	Installation des équipements, préparation des ateliers, élaboration des emplois du temps et des supports pédagogiques.
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels RABAT	Formation initiale des jeunes	Inscription de 100 jeunes en mode apprentissage.
	Formation en tourisme	Inscription de 80 stagiaires.
	Formation des détenus	Inscription de 35 détenus.

En ce qui concerne les actions envisagées au titre de **l'année 2027**, elles se présentent comme suit :

- La poursuite de la formation dans les métiers de l'artisanat et du tourisme, et l'augmentation des effectifs des filières à faible attractivité ;
- Le renforcement de la capacité d'accueil ainsi que la mise à niveau des équipements pédagogiques ;
- L'amélioration de la qualité de la formation à travers la formation continue des formateurs ;
- Le développement des partenariats professionnels à travers la signature de conventions avec les entreprises, les coopératives et les artisans ;
- La valorisation des métiers d'art et la promotion des ISAT à travers l'organisation d'expositions, la participation aux salons, l'organisation de journées portes ouvertes et le renforcement de la communication digitale.

III.2.3. Instituts et écoles de formation œuvrant dans le domaine de l'agriculture

Au titre de l'année **2025**, les instituts et les écoles de formation relevant du secteur de l'agriculture ont assuré des programmes de formation, dont les réalisations et les indicateurs y afférents sont résumés dans le tableau suivant :

Etablissement	Type de formation	Effectif formé		
		Estimation	Réalisation	Taux de réalisation
Service des Lycées Agricoles	Par apprentissage	6.100	7.971	131%
Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage (IRTSE) de Fouarat- Kénitra	Techniciens spécialisés	75	62	83%
	Ouvriers qualifiés	20	16	80%
Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural (ITSMAER) de Bouknadel – Salé	Techniciens spécialisés	168	168	100%
	Par apprentissage	80	69	86%
Ecole d'Agriculture de Témara	Techniciens spécialisés	63	63	100%
	Baccalauréat professionnel Agricole	131	131	100%
Institut Technique Agricole (ITA) de Tiflet	Techniciens	32	30	94%
	Ouvriers qualifiés	35	26	74%
	Par apprentissage	60	59	98%
Institut Technique Agricole (ITA) de Sahel Boutaher	Techniciens	180	180	100%
	Par apprentissage	200	200	100%

Concernant le **premier semestre de l'année 2026**, l'état d'avancement de l'exécution du programme d'action par institut et école se présente comme suit :

Etablissement	Type de formation	Effectif formé		
		Estimation	Réalisation	Taux de réalisation
Service des Lycées Agricoles	Par apprentissage	6.200	7.161	115,5%
Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage (IRTSE) de Fouarat- Kénitra	Techniciens	169	122	72%
	Ouvriers qualifiés	21	15	71%
Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural (ITSMAER) de Bouknadel – Salé	Techniciens spécialisés	171	171	100%
	Par apprentissage	80	25	31%

Etablissement	Type de formation	Effectif formé		
		Estimation	Réalisation	Taux de réalisation
Ecole d'Agriculture de Témara	Techniciens spécialisés	136	136	100%
Institut Technique Agricole (ITA) de Tiflet	Techniciens	93	91	98%
	Par apprentissage	200	51	25,5%
Institut Technique Agricole (ITA) de Sahel Boutaher	Techniciens spécialisés	59	59	100%
	Techniciens	45	45	100%
	Apprentis	267	200	75%

En plus de la poursuite des actions de formation, les actions prévues par ces instituts et écoles au titre de l'année **2027** s'articuleront principalement autour des axes suivants :

- La construction des ITA de Ouazzane et Boudnib et l'extension de la capacité d'accueil et l'équipement des Établissements de Formation Professionnelle Agricole (EFPA) relevant du service des Lycées Agricoles ;
- L'exécution de la feuille de route de la formation par apprentissage élaborée dans le cadre de la stratégie nationale de création d'emploi ;
- L'entretien des bâtiments pédagogiques, l'aménagement et la réparation des bâtiments administratifs et des espaces verts, la construction des salles de classe et des sanitaires ainsi que la maintenance des installations électriques ;
- L'acquisition du matériel nécessaire pour le bon fonctionnement des instituts.

III.2.4. Instituts opérant dans le domaine de la pêche maritime

Au cours de l'année **2025** et jusqu'au **premier semestre de l'année 2026,** les principales actions réalisées par les **Instituts de Technologie de la Pêche Maritime (ITPM)** d'Al Hoceima, de Safi, de Tan-Tan, de Larache et de Laâyoune et par **l'Institut Supérieur de la Pêche Maritime (ISPM)** d'Agadir sont récapitulées comme suit :

- Le renforcement des compétences des ressources humaines du secteur de la pêche maritime à travers l'amélioration de la qualité de la formation, la qualification des navigants et des marins-pêcheurs, la formation en sécurité maritime, l'organisation des activités de sensibilisation et d'orientation, ainsi que l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du secteur et aux orientations stratégiques du département de la pêche maritime ;
- La sensibilisation des marins pêcheurs en matière de sécurité maritime, de préservation des ressources halieutiques, de création et de gestion des coopératives de pêche et de manipulation des instruments de navigation à bord des barques ;
- La diversification des formations dispensées, tout en tenant compte de l'approche genre dans les offres de formation ;
- Le renforcement des compétences théoriques et pratiques des étudiants de la filière pêche et faciliter leur intégration dans les métiers de la mer ;
- L'amélioration des conditions d'accueil des élèves et des usagers des instituts à travers l'entretien et le nettoyage des divers locaux, l'entretien et les réparations des bâtiments administratifs, la surveillance et le gardiennage au niveau des Instituts ;
- La mise à niveau des structures d'accueil des étudiants en assurant l'entretien des blocs sanitaires des internats, des cuisines et des blocs pédagogiques.

Pour l'année **2027,** en plus des formations dispensées par les Instituts, les actions programmées par ces SEGMA portent principalement sur :

- L'amélioration du niveau d'accueil, à travers l'entretien et le nettoyage des divers locaux, l'entretien et les réparations des bâtiments administratifs, la surveillance et le gardiennage des instituts ;
- L'organisation de cycles de formation sur la sécurité maritime au profit des nouveaux marins inscrits ;
- L'amélioration de la qualité de la formation au profit des marins ;
- L'amélioration du niveau d'hébergement des élèves à l'internat des Instituts ;
- La qualification de la main d'œuvre dans le secteur de la pêche côtière ;
- La poursuite de l'organisation des campagnes de sensibilisation au profit des marins pêcheurs ;
- La mise à niveau des instituts à travers l'acquisition du matériel didactique et pédagogique et l'entretien et la réparation du Navire Ecole.

Par ailleurs, **l'Institut Supérieur d'Études Maritimes (ISEM)** de Casablanca a veillé, au titre de l'année **2025** et du **premier semestre de l'année 2026**, à l'amélioration des formations dispensées, notamment à travers :

- Le renforcement de la formation maritime à travers le développement des partenariats, l'accréditation et la diversification des filières, la mise à jour des programmes avec l'appui de l'OMI et le développement de formations continues spécialisées ;
- Le suivi post-formation des lauréats et de leur insertion professionnelle en coordination avec les professionnels du secteur maritime ;
- La modernisation des infrastructures et équipements de l'ISEM à travers l'achèvement du nouveau siège administratif et du centre de conférences, l'aménagement et l'entretien des bâtiments, ainsi que l'acquisition d'équipements pédagogiques, informatiques, audiovisuels et de mobilier ;
- Le développement des compétences et l'amélioration de la gestion des ressources humaines, à travers la formation et l'accompagnement des fonctionnaires aux examens professionnels, le suivi de leurs parcours professionnels et promotions de grade, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et des actions de motivation du personnel ;
- Le renforcement du système de management de la qualité à travers le renouvellement de la certification ISO 9001-2015 pour la période 2025-2028.

Au titre de l'année **2027**, l'ISEM prévoit une remise à niveau pédagogique de ses futurs lauréats moyennant :

- Le développement des partenariats et de l'offre de formation, à travers la conclusion de nouveaux accords, le renforcement des moyens pédagogiques et la diversification des filières de formation ;
- Le renforcement et la diversification de la formation maritime, à travers la formation des officiers, cadres et gens de mer, y compris ceux des pays africains, dans les domaines de la navigation commerciale, des ports et des activités annexes ;

- La modernisation des infrastructures et des équipements, à travers le réaménagement et l'extension des bâtiments, la construction de nouvelles infrastructures et l'acquisition d'équipements pédagogiques, numériques et électroniques ;
- Le renforcement de la gestion des ressources humaines et de la qualité, à travers le développement des compétences, la digitalisation des procédures, l'amélioration des conditions de travail et l'ancrage d'une culture d'évaluation, de feedback et d'amélioration continue.

III.2.5. Instituts opérant dans le domaine de l'énergie et des mines

Les SEGMA chargés de la formation dans le domaine de l'énergie et des mines sont au nombre de deux, à savoir **l'Institut des Mines de Marrakech** et **l'Institut des Mines de Touissit** à Oujda.

Les principales actions entreprises par ces deux SEGMA durant l'année **2025** et le **premier semestre de l'année 2026**, ont porté essentiellement sur l'amélioration des prestations rendues aux étudiants, notamment, l'amélioration des conditions d'apprentissage à travers l'acquisition d'équipements technico-pédagogiques et du matériel informatique et des logiciels, l'équipement des salles de classe et des ateliers, ainsi que le réaménagement des locaux des instituts.

Les actions prévues par ces deux instituts au titre de l'année **2027** s'articulent autour de l'augmentation de la capacité d'accueil, par le biais du renouvellement et du renforcement des équipements techniques des ateliers et laboratoires et de l'acquisition de logiciels spécifiques, l'aménagement et l'entretien de plusieurs locaux, ainsi que l'achèvement de la digitalisation de la gestion pédagogique et administrative et l'achat du matériel informatique.

III.2.6. Services de formation du personnel et des cadres de l'administration

Ces services, au nombre de huit, ont pour mission principale la conception et la mise en œuvre des actions de formation du personnel et des cadres relevant des départements de tutelle.

Au cours de l'année **2025** et du **premier semestre de l'année 2026, la Division des Stratégies de Formation (DSF)** relevant du département chargé de l'éducation nationale, a poursuivi ses efforts visant à promouvoir les conditions d'accueil et de travail des bénéficiaires de ses services, à travers la réalisation de plusieurs actions, il s'agit, notamment, de la poursuite de l'exécution des marchés de nettoyage et de gardiennage, l'exécution d'une convention de droit commun entre la DSF et le Ministère de tutelle et la conclusion des contrats de droit commun avec les traiteurs pour assurer la restauration, la poursuite de l'entretien des espaces verts, ainsi que l'acquisition de matériel informatique.

En plus de la poursuite des actions de formation, les actions prévues par ce SEGMA au titre de l'année **2027** s'articuleront principalement autour des axes suivants :

- La poursuite de l'exécution des marchés de nettoyage et de gardiennage ;
- La conclusion d'une convention de droit commun entre la DSF et le Ministère de tutelle concernant la restauration ;
- L'entretien des espaces verts ;

- L'élaboration d'un appel d'offres de la literie, du couchage et du mobilier pour les nouvelles salles dans le cadre de l'extension de la division.

En ce qui concerne **la Direction du Développement des Compétences et de la Transformation Digitale (DDCTD)** relevant du Ministère de l'Intérieur, les réalisations au titre de l'année **2025** étaient centrées autour de l'accompagnement des collectivités territoriales en matière de formation, de sensibilisation et de renforcement des capacités des ressources humaines pour une meilleure gouvernance des affaires locales. Ces actions se résument dans le tableau suivant :

Action	Indicateur de suivi	Réalisations
Organisation de séminaires thématiques, de sessions de formation et de cycles de perfectionnement et d'intégration en réponse aux besoins et demandes exprimés par les collectivités territoriales en matière de formation.	Nombre de jours/hommes	23.333
Organisation de trois cycles de formation des techniciens spécialisés dans les domaines des : ▪ Finances locales ; ▪ Espaces verts ; ▪ Génie civil .	Effectif des stagiaires formés	1.155
Détermination des collectivités territoriales cibles et des actions à entreprendre.	Nombre d'élus sensibilisés sur l'approche genre	220

Au titre des exercices **2026** et **2027**, les actions programmées s'inscrivent dans la continuité de la réadaptation aussi bien des offres de formation que des modalités d'accompagnement et de conseil au service des collectivités territoriales. A ce niveau, la DDCTD prévoit :

- Le renforcement de l'accompagnement des collectivités territoriales en matière de développement des compétences, d'amélioration de la performance et de transformation digitale ;
- L'amélioration de l'ingénierie et de la qualité de la formation des collectivités territoriales à travers l'actualisation des supports pédagogiques et guides, le développement des compétences des responsables de la formation continue, l'adaptation des contenus aux évolutions réglementaires et l'évaluation des dispositifs de formation ;
- Le développement des compétences et renforcement des effectifs qualifiés des collectivités territoriales à travers la formation diplômante, l'élaboration et l'actualisation des programmes de formation, ainsi que l'affectation des lauréats aux collectivités territoriales ;
- L'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes des collectivités territoriales à travers l'accompagnement, le développement d'outils de budgétisation sensible au genre, le renforcement des capacités et la mise en œuvre des partenariats dédiés.

Quant à la **Division Administrative (DA),** sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), elle a réalisé un ensemble d'actions au titre de l'année **2025** et du **premier semestre de l'année 2026**, portant notamment sur :

- Le renforcement des compétences des cadres et responsables du MEF à travers la mise en œuvre du plan de formation transverse, des cycles spécialisés et des formations d'accompagnement des réformes des finances publiques ;
- La qualification et certification des professionnels comptables par l'organisation de cycles spécialisés en partenariat avec les acteurs concernés ;
- Le renforcement des compétences linguistiques des fonctionnaires, notamment en anglais professionnel ;
- Le développement de la coopération internationale et du rayonnement de l''Institut des Finances à travers l'organisation et la participation à des programmes et cycles de formation au profit de partenaires étrangers ;
- Le renforcement de la qualification des fonctionnaires du MEF grâce à des cycles de formation certifiants réalisés en partenariat avec des établissements spécialisés.

Au titre de **l'année 2027**, le plan d'action de la Divison s'articulera principalement autour de la professionnalisation des métiers des finances publiques, de l'accompagnement du développement managérial et personnel des fonctionnaires, du renforcement des compétences linguistiques, ainsi que de la consolidation de la sécurité et de l'exploitation des systèmes d'information. Il portera également sur l'optimisation de la couverture des actions de formation et de leurs coûts grâce à la digitalisation, le renforcement de la coopération internationale, ainsi que la sécurisation de la programmation des formations et la consolidation des ressources propres du SEGMA.

D'un autre côté, le bilan des réalisations, au titre de l'année **2025 et du premier semestre de l'année 2026** de **l'Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier** rattaché au département de l'équipement a porté sur :

- Le renforcement des compétences en conduite des engins de travaux publics et en entretien routier à travers la formation et la qualification des ressources humaines des entreprises, des particuliers et des collectivités territoriales ;
- La formation et la qualification de 19 adjoints techniques relevant de la Direction Générale des Routes (DGR) dans la maintenance et la conduite des engins de travaux publics ;
- La mise en œuvre de conventions de partenariat avec des associations et les Comités provinciaux de développement humain pour la formation et la qualification des jeunes, notamment les bénéficiaires de la catégorie NEETS (non scolarisés, sans emploi et sans formation), en conduite des engins de travaux publics ;
- La promotion des activités de l'Institut à travers des actions de communication et de diffusion de supports d'information auprès des administrations publiques, des entreprises, des collectivités territoriales et des particuliers ;
- L'amélioration de la qualité d'accueil par la programmation de travaux d'entretien des locaux de l'institut ;
- L'amélioration de la gestion du parc des engins de TP et des véhicules de l'institut.

Le programme d'action de cet Institut pour **l'année 2027** s'articule autour du développement de ses activités à travers le renforcement des actions de promotion et de marketing de l'institut, la consolidation des partenariats avec les administrations, les collectivités

territoriales, les entreprises et les organismes nationaux et internationaux, ainsi que le développement des programmes de formation au profit des cadres, techniciens et conducteurs d'engins de travaux publics. Le programme portera également sur le renforcement des compétences des formateurs, l'amélioration de la qualité des services par l'entretien des infrastructures de l'institut, l'optimisation de la gestion du parc de véhicules et d'engins, ainsi que la révision du cadre réglementaire régissant les prestations de l'institut, notamment à travers la préparation d'un projet de décret actualisant les tarifs des services rendus.

Par ailleurs, les principaux projets menés par le **Centre d'Accueil et de Conférence (CAC)** relevant également du département de l'équipement, au titre de l'année **2025** et du **premier semestre de l'année 2026**, portent essentiellement sur l'amélioration de la qualité des prestations rendues aux clients du Centre à travers l'entretien des équipements et des infrastructures du centre, les travaux de réhabilitation et d'embellissement des locaux, le renforcement de la sécurité par l'installation de systèmes de surveillance, ainsi que l'entretien des espaces verts et la propreté des locaux.

Au titre de **l'année 2027**, le service prévoit la poursuite de l'amélioration de la qualité des prestations rendues aux clients du Centre à travers l'acquisition de nouveaux équipements pour les salons d'honneur, le renforcement de la sécurité du Centre, l'entretien et la maintenance des espaces verts, ainsi que l'amélioration des conditions de propreté et d'accueil au niveau des locaux du Centre.

En ce qui concerne **l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP),** elle a réalisé un ensemble d'actions au titre de l'année **2025**, portant notamment sur :

- Le renforcement et modernisation du système de formation initiale à travers l'adaptation des cursus aux normes pédagogiques et aux évolutions des sciences de la santé, l'augmentation des capacités d'admission et l'adoption de l'approche de médecine de famille, de santé familiale et communautaire ;
- La diversification de la formation continue et du développement des compétences en santé à travers l'actualisation de la stratégie sectorielle de formation continue, le développement de l'offre de formation en médecine de famille et en santé communautaire, notamment via l'e-learning, et la mise en œuvre d'un plan stratégique national relatif à la santé et à l'immigration ;
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la qualité de l'environnement pédagogique de l'école en vue d'assurer une formation de qualité et de répondre aux exigences de mise à niveau du niveau scolaire.

Au cours du **premier semestre de l'année 2026**, les réalisations de l'ENSP ont principalement concerné les actions suivantes :

- Le renforcement et la modernisation du système de formation initiale et continue à travers le développement des compétences techniques et managériales des cadres et responsables, et la mise en place d'un dispositif d'évaluation à mi-parcours, ainsi que le développement des partenariats nationaux et internationaux dans le domaine de la formation ;

- L'élargissement et la diversification de l'offre de formation de l'ENSP afin d'accroître les capacités d'admission et de répondre aux nouveaux besoins du système de santé ;
- Le renforcement et la diversification de la formation continue dans les domaines prioritaires de santé à travers l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de formation continue, le développement de la formation en médecine de famille et en santé communautaire notamment via l'e-learning, et la mise en œuvre d'un plan stratégique national relatif à la santé et à l'immigration ;
- L'amélioration de la gouvernance et de la performance institutionnelle de l'ENSP à travers la modernisation des processus administratifs et financiers, le renforcement du contrôle et l'audit, ainsi que l'actualisation des procédures et du cadre réglementaire ;
- L'amélioration de l'environnement pédagogique à travers la modernisation des équipements et du mobilier, l'entretien des infrastructures, l'amélioration des espaces, ainsi que la sécurisation et la propreté de l'établissement.

Au titre de l'année **2027,** l'ENSP envisage de réaliser le plan d'action suivant :

- Le renforcement du système de formation de l'ENSP à travers le développement des compétences, l'évaluation et l'accréditation de la formation, ainsi que le développement des partenariats nationaux et internationaux ;
- L'élargissement de l'offre de formation de l'ENSP à travers le développement de nouvelles filières et formations diplômantes, la création du centre doctoral, le renforcement de l'encadrement académique et le développement des activités de recherche en santé publique ;
- Le développement de la formation en médecine de famille, santé familiale et communautaire, notamment à travers l'e-learning et le renforcement des dispositifs de stages et de partenariats ;
- La mise en œuvre du plan stratégique national en santé sexuelle et reproductive à travers le renforcement des compétences, le développement des contenus et outils de sensibilisation, ainsi que la réalisation d'études et d'actions de formation dans ce domaine.

En outre, le plan d'action de **la Division de la Formation (DF)**, relevant du Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, au titre de **l'année 2025**, a porté principalement sur les actions suivantes :

- La reprise de la préparation du projet d'augmentation de la capacité d'accueil des infrastructures de la Division ;
- La poursuite des travaux d'aménagement, de maintenance et d'équipement ;
- L'augmentation des recettes générées par les prestations de la Division ;
- La constitution d'une équipe pédagogique dédiée à la formation et à l'ingénierie de formation ;
- Le renforcement des capacités du capital humain à travers le développement des compétences existantes et leur renforcement par de nouvelles compétences, en fonction des besoins de la Division.

Les activités de la Division au cours du **premier semestre de l'année 2026** ont principalement porté sur les actions suivantes :

- L'élaboration et la préparation des rapports annuels et périodiques de suivi et d'évaluation ;
- La finalisation du guide des procédures relatives aux prestations fournies par la Division, à travers la poursuite des travaux d'élaboration et de formalisation des différentes procédures;
- Le renforcement des compétences et des capacités du capital humain de la Division, notamment dans les domaines relevant de ses missions et attributions, à travers l'identification des besoins en formation et des bénéficiaires ciblés, ainsi que la préparation des termes de la commande publique y afférente ;
- La reprise des travaux d'aménagement et de maintenance périodique, ainsi que des opérations d'équipement nécessaires au niveau des différentes structures et installations relevant de la Division.

En 2027, les actions de **la Division de la Formation** porteront principalement sur les actions suivantes :

- La contribution à la création de l'Académie de formation à travers la finalisation des outils institutionnels, juridiques et financiers nécessaires à sa mise en place ;
- La contribution à l'organisation des activités programmées par le Ministère ;
- L'adoption du guide des procédures, à travers la consultation préalable et sa publication ;
- L'organisation de formations au profit du personnel de la Division, sur la base de l'identification des besoins et des bénéficiaires ;
- La réalisation des travaux d'aménagement, de réparation et de maintenance, ainsi que la poursuite de l'équipement et de l'ameublement des infrastructures.

Quant à **l'Institut National des Greffes et des Professions Juridiques et Judiciaires**, rattaché au Ministère de la Justice, il a entrepris, **au titre de l'année 2025**, la mise en œuvre d'un ensemble d'actions et de programmes visant à améliorer la qualité de la formation dans les domaines juridique et judiciaire. Ces actions ont notamment porté sur l'organisation de sessions de formation au profit des nouveaux fonctionnaires, des cadres appelés à exercer des responsabilités, des formateurs et des fonctionnaires dans les domaines numériques, ainsi que sur la formation spécialisée en matière d'assistance sociale et de lutte contre la traite des êtres humains.

Par ailleurs, l'Institut a renforcé le dispositif de formation à travers la constitution d'une base de données nationale des formateurs, le développement de ressources pédagogiques et de programmes de référence, l'élaboration d'un parcours d'accréditation des formateurs et la préparation d'un projet de plateforme de formation à distance. Il a également poursuivi les actions relatives à la gouvernance et à l'organisation interne de l'Institut, à l'acquisition d'ouvrages et au renforcement des ressources documentaires, ainsi qu'à la diversification linguistique et à l'accessibilité de la formation. De même, l'Institut a participé à la 30eme édition du Salon international de l'édition et du livre, à travers la valorisation des publications du Ministère de la Justice, l'accueil et l'orientation des visiteurs ainsi que l'animation des échanges autour des publications présentées.

Au titre du **premier semestre de l'année 2026**, l'Institut National des Greffes et des Professions Juridiques et Judiciaires a poursuivi la mise en œuvre de son programme de formation à travers l'organisation de sessions au profit des nouveaux fonctionnaires, des experts judiciaires et des fonctionnaires en exercice. Par ailleurs, l'Institut a poursuivi le renforcement du dispositif de formation à travers le suivi de la phase pilote de formation des formateurs, la finalisation du guide du parcours et de la procédure d'accréditation des formateurs, ainsi que l'élaboration de plusieurs guides et référentiels pédagogiques.

Les actions ont également porté sur la préparation d'une plateforme de formation à distance, la mise en place de mécanismes de gouvernance et d'évaluation de la formation et le développement de partenariats avec plusieurs institutions et établissements universitaires.

Pour l'année 2027, le programme d'action de l'Institut portera principalement sur les actions suivantes :

- Le renforcement de la formation initiale au profit des fonctionnaires du greffe et des différents professionnels de la justice, notamment les huissiers de justice, les experts judiciaires, les interprètes, les avocats, les notaires et les adoul ;
- Le développement de la formation continue et spécialisée à travers l'organisation de sessions portant notamment sur les évolutions juridiques, procédurales et réglementaires, les applications numériques, le leadership administratif, la gestion des ressources humaines, la communication et les techniques professionnelles ;
- Le renforcement des capacités des formateurs à travers l'activation du parcours d'accréditation et l'organisation de sessions spécialisées de formation de formateurs ;
- La consolidation du référentiel de formation, notamment par la finalisation et l'adoption des guides et outils pédagogiques, ainsi que la création d'une banque de kits de formation ;
- La numérisation de la formation à travers le lancement de la plateforme de formation à distance, la constitution d'une bibliothèque numérique et le développement des ressources pédagogiques numériques ;
- Le renforcement de la qualité et de l'évaluation de la formation à travers la mise en place de mécanismes d'évaluation des programmes et de mesure de leur impact ;
- Le développement des partenariats institutionnels et professionnels, à travers l'organisation de séminaires, de journées d'étude et de journées portes ouvertes, ainsi que la conclusion de conventions de coopération et de formation ;
- Le développement de la recherche et des approches pédagogiques, notamment à travers la réalisation d'études comparatives en matière de formation juridique et judiciaire, l'élaboration de lexiques juridiques et l'exploration de nouvelles approches pédagogiques et numériques.

III.2.7. Instituts de formation dans le domaine des statistiques et des sciences de l'information

Au titre de **l'année 2025 et du premier semestre de l'année 2026**, **l'Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA)**, relevant du Haut-Commissariat au Plan (HCP), a poursuivi la mise en œuvre de ses programmes de formation, de recherche scientifique et

d'accompagnement social des étudiants, ainsi que le déploiement de sa stratégie de développement. Les principales actions réalisées ou engagées portent notamment sur :

- La formation de 648 étudiants ingénieurs, de 32 étudiants en cycle de master et de 50 doctorants, conformément aux capacités d'accueil de l'Institut ;
- Le soutien à la recherche scientifique, notamment à travers la promotion de la production scientifique et le développement du rayonnement international de l'Institut ;
- L'amélioration des prestations sociales au profit des étudiants, avec un taux de satisfaction de 100 % des demandes de bourses, de logement et de restauration ;
- La réalisation des travaux d'aménagement de la résidence estudiantine ;
- La poursuite du processus de reconnaissance internationale du diplôme de l'INSEA.

Le plan d'action 2027 de l'Institut s'inscrit dans la continuité des réformes pédagogiques, organisationnelles et de qualité engagées ces dernières années. Il vise à consolider les acquis, à améliorer durablement la qualité de la formation, à renforcer les activités de recherche et d'innovation, à améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants et à poursuivre la modernisation de la gouvernance de l'Institut. À cet effet, les principales orientations du plan d'action 2027 portent sur :

- Le renforcement de la qualité de la formation et de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- L'amélioration des prestations sociales et des conditions d'accueil des étudiants, notamment à travers la prise en charge des demandes de bourses, d'hébergement et de restauration ;
- La modernisation et la mise à niveau des infrastructures d'hébergement à travers le lancement des travaux d'aménagement et de mise à niveau de la résidence étudiante, en vue d'améliorer les conditions de vie et d'accueil des étudiants ;
- La consolidation de la gouvernance et de la démarche qualité à travers la mise en œuvre du système de management de la qualité conformément à la norme ISO 21001-2018 ;
- Le renforcement du rayonnement et de la reconnaissance académique de l'Institut.

En ce qui concerne l'**École des Sciences de l'Information (ESI)** relevant du HCP, les réalisations au titre de l'année **2025** et du **premier semestre de l'année 2026** se sont centrées autour des axes suivants :

- La formation de 119 étudiants au titre de la promotion de l'année 2025 ;
- La diversification de l'offre de formation et l'assurance de sa qualité par une bonne gestion des ressources ;
- L'équipement des salles et des laboratoires ainsi que l'extension de la bibliothèque à travers l'acquisition de mobilier destiné aux salles de classe et aux laboratoires ;
- La construction d'un internat et d'un restaurant pour les étudiants afin de répondre aux demandes de logement des étudiants et de donner accès aux services de restauration.

Le programme d'action de l'ESI au titre de **l'année 2027** sera consacré à l'amélioration des conditions de la formation initiale des ingénieurs, de la recherche et de la formation continue

du personnel de l'Ecole, ainsi qu'à l'achèvement des travaux de construction de l'internat et du restaurant, à la mise à niveau de la logistique pédagogique de l'Ecole, l'acquisition du matériel informatique et technique et à l'acquisition du mobilier destiné aux salles de classes et aux laboratoires.

III.2.8. Instituts de formation dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Le tableau ci-après résume les principales actions réalisées par **l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)** au titre de l'année **2025** :

Objectif	Actions	Indicateurs de suivi	Taux de Réalisation
Amélioration et diversification de l'offre pédagogique de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)	• Réalisation du programme pédagogique et poursuite des activités de formation initiale ;	✓ Taux de réalisation	100%
	• Organisation du concours d'accès au cycle de formation ;	✓ Taux de réalisation	100%
	• Transformation du cursus de Master en diplôme d'Ingénieur ;	✓ Achèvement du programme annuel ;	95%
	• Organisation des sorties pédagogiques, des ateliers et des stages pratiques sur le terrain ;	✓ Nombre de sorties ;	100%
	• Organisation des soutenances des Projets de Fin d'Etudes.	✓ Nombre de projets soutenus	75%
Renforcement du rayonnement national et international de l'INAU	• Organisation des tables rondes, conférences et séminaires ;	✓ Nombre d'activités	160%
	• Organisation des rencontres et des voyages d'échange scientifique avec des universités et des écoles nationales et internationales.	✓ Nombre de rencontres d'échange	100%
Développement des études, de la recherche et des compétences en aménagement et urbanisme	• Ouverture de la quatrième promotion du doctorat « Développement territorial, Planification et Gouvernance urbaine » ;	✓ Taux de réalisation	100%
	• Développement de partenariats scientifiques ;	✓ Taux de réalisation	100%
	• Identification et mise en œuvre de formations au profit des partenaires.	✓ Taux de réalisation	100%
Transformation numérique de l'Institut	• Développement de services numériques de qualité et formation du personnel aux compétences numériques	✓ Taux de réalisation	80%

En ce qui concerne les actions mises en œuvre par l'INAU au titre du **premier semestre de l'année 2026**, elles ont porté principalement sur :

- L'amélioration et la diversification de l'offre pédagogique de l'INAU à travers le renforcement de la formation initiale, la transformation du Master en cycle d'Ingénieur, l'organisation d'activités pédagogiques et la mise en place d'un système d'auto-évaluation des formations ;
- Le renforcement du rayonnement national et international de l'Institut à travers l'organisation de rencontres, conférences, séminaires et visites d'étude, ainsi que la

participation aux forums étudiants et l'organisation de journées portes ouvertes et de rencontres de sensibilisation ;

- Le renforcement du Centre d'Études et de Recherches en Aménagement et Urbanisme à travers le renforcement de ses ressources humaines, le développement de la formation continue et l'organisation de formations diplômantes au profit des acteurs du développement territorial et des cadres des pays d'Afrique subsaharienne ;
- La transformation numérique de l'Institut via la mise en place d'une infrastructure numérique avancée, le développement des services numériques et le renforcement des compétences du personnel par des actions de formation.

Pour les **Ecoles Nationales d'Architecture**, les principales réalisations au titre de **l'année 2025** concernent globalement les actions suivantes :

Objectif	Actions	Réalisations
Alignement de la formation avec le contenu du nouveau Cahier des Normes Pédagogiques Nationales dans le domaine de l'Architecture	• La sélection de nouveaux enseignants, en tenant compte des évolutions prévues dans le projet des Cahiers des normes pédagogiques ; • La mise en place d'un programme de formation continue destiné aux enseignants.	✓ Suivi continu du contenu des cours par la commission pédagogique ; ✓ Recrutement de nouveaux enseignants vacataires
Le renforcement des programmes de formation continue et le développement des partenariats nationaux et internationaux	• Le développement de la mobilité des étudiants et des enseignants. • La conclusion de conventions de partenariat pour favoriser la mobilité des enseignants. • La diversification de l'offre de formation continue.	✓ 43 étudiants ont bénéficié de la mobilité vers des écoles étrangères durant l'année 2025-2026 ✓ 4 professeurs ont bénéficié d'une mobilité sortante ✓ Formation continue sur les outils de l'IA au profit des cadres du Ministère, avec plus de 150 participants.
Développement du rendement annuel de la recherche scientifique	• Organisation du concours d'accès à la formation doctorale • Renforcement et soutien à la publication de la revue scientifique périodique « AMJAU » en tant que revue scientifique à comité de lecture spécialisée en architecture	✓ Recrutement de 12 doctorants par an ✓ Publication de deux numéros par an et l'accompagnement des chercheurs pour la publication d'articles scientifiques et la participation aux conférences scientifiques.
Renforcement des systèmes d'information et de communication et mise à niveau des infrastructures	• Aménagement des salles d'étude et acquisition du matériel nécessaire • L'acquisition d'un système d'information pour la gestion des services des affaires estudiantines.	✓ Optimisation du fonctionnement des équipements existants et acquisition de nouveau matériel scientifique, didactique et informatique ✓ La réhabilitation et l'extension de trois salles au sein de l'École Nationale d'Architecture de Marrakech. ✓ L'acquisition du logiciel « QCM » pour la gestion du concours d'accès à l'École.

Par ailleurs, les principales actions réalisées par les Ecoles Nationales d'Architecture au titre **du premier semestre de l'année 2026** portent essentiellement sur :

- La mise à disposition des crédits nécessaires à la prise en charge des frais de déplacement des fonctionnaires et des étudiants à l'intérieur du Maroc, dans le cadre de leur participation aux activités, et visites pédagogiques et stages ;
- L'ouverture d'un nouveau cycle de formation, en cohérence avec les orientations nationales et les besoins du marché de travail, portant sur la thématique « Handicap, accessibilité et ville inclusive » ;
- Le renforcement du partenariat et de la coopération à travers les échanges d'étudiants et d'enseignants de l'École avec des institutions et universités étrangères ;
- La réparation et l'entretien des machines d'impression de l'École afin d'assurer leur disponibilité pour les opérations d'impression liées au concours d'accès.

Par ailleurs, les plans d'action de l'INAU et des Ecoles Nationales d'Architecture au titre de **l'année 2027**, visent globalement à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité d'enseignement et à élargir le champ des formations offertes. Ils sont centrés particulièrement autour de :

- L'amélioration de l'offre pédagogique de l'Institut à travers la mise en œuvre du programme pédagogique de l'Institut et la poursuite des activités de formation initiale ;
- La création d'un cycle de formation menant à l'obtention du diplôme d'Ingénieur en Urbanisme et Aménagement du Territoire, en complément des cycles de formation existants ;
- La modernisation de la gestion et le renforcement d'une infrastructure numérique performante ;
- Le renforcement et la pérennisation de la publication de la revue scientifique périodique « AMJAU – African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism » ;
- La modernisation des équipements techniques des établissements à travers l'acquisition d'équipements destinés à soutenir les activités administratives et pédagogiques et à améliorer la qualité des services ;
- L'amélioration des conditions de formation à travers le renforcement des sorties et des visites de terrain ;
- Le renforcement du partenariat et de la coopération à travers l'échange d'étudiants et d'enseignants de l'École avec des institutions et universités étrangères.

III.2.9. Instituts opérant dans le domaine de la communication

Au titre de l'année 2025, les principales opérations réalisées par **l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC)** ont porté sur la poursuite du projet d'aménagement et de réhabilitation de ses locaux, en partenariat avec l'Agence Nationale des Équipements Publics (ANEP), à travers l'achèvement de la première tranche et le lancement de la deuxième tranche des travaux. Elles ont également concerné le renforcement des équipements de l'Institut, ainsi que la digitalisation des services administratifs et pédagogiques,

notamment par le lancement d'une plateforme digitale intégrée et la réalisation d'une étude diagnostique accompagnée d'une feuille de route.

Par ailleurs, les principales actions engagées par ce SEGMA au titre du **premier semestre de l'année 2026** ont porté essentiellement sur le renforcement des équipements de l'ISIC, la poursuite des travaux d'aménagement et de réhabilitation des locaux, ainsi que le lancement de prestations de maintenance des studios techniques. Elles ont également concerné la poursuite du projet de digitalisation des services administratifs et pédagogiques, ainsi que le suivi et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le développement des plateformes numériques de l'Institut.

Le plan d'action de l'ISIC pour **l'année 2027** prévoit la poursuite de la digitalisation des services administratifs et pédagogiques à travers l'hébergement de la plateforme digitale et l'acquisition de licences informatiques, ainsi que le renforcement des infrastructures et des équipements de l'Institut. Il comprend également la mise à niveau du réseau électrique, et la maintenance multi-technique, l'équipement de la bibliothèque et du laboratoire de recherche, la gestion des archives, ainsi que le déploiement d'un audit organisationnel au profit de l'administration de l'ISIC.

Quant à **l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC)**, **l'année 2025 et le premier semestre de l'année 2026** ont été marqués par la poursuite de la mise en œuvre de projets visant à diversifier l'offre de formation, à renforcer les infrastructures pédagogiques et techniques et à améliorer la qualité des prestations fournies aux étudiants. Les principales actions réalisées ou engagées portent sur :

- Le développement et la diversification de l'offre de formation à travers le lancement de nouvelles filières au niveau de la licence et de master ;
- Le développement des infrastructures pédagogiques et techniques à travers la poursuite des travaux de construction d'ateliers et de laboratoires ;
- La réalisation de travaux d'aménagement des salles de cours et des bureaux de l'Institut ;
- Le renforcement des équipements techniques et informatiques à travers le lancement de plusieurs appels d'offres au titre de l'année 2026, portant notamment sur l'acquisition de matériel technique de montage et de matériel informatique ;
- L'amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement de l'Institut à travers le lancement de travaux d'étanchéité et d'isolation thermique de la toiture, ainsi que de travaux d'agencement des salles de cours et des bureaux.

Par ailleurs, au titre de **l'année 2027**, l'ISMAC prévoit la mise en œuvre de plusieurs projets visant, d'une part, à renforcer et à diversifier l'offre de formation au profit des étudiants et, d'autre part, à développer les infrastructures pédagogiques et techniques de l'Institut. À cet effet, l'ISMAC a élaboré un plan d'action retraçant les principales actions programmées au titre de l'année 2027, portant notamment sur :

- La diversification de l'offre de formation à travers l'ouverture de nouveaux cycles et filières ;
- Le développement des infrastructures pédagogiques et techniques à travers le lancement des travaux de construction des laboratoires, ainsi que l'aménagement du siège de l'Institut à Rabat ;

- Le renforcement des équipements informatiques et techniques à travers l'acquisition de matériels informatiques, et de matériels techniques dédiés à l'image, au son et à l'éclairage ;
- Le renforcement du rayonnement et des partenariats de l'ISMAC à travers le développement des partenariats universitaires nationaux et internationaux, l'organisation de la deuxième édition du Forum des Partenaires et du premier Congrès International de l'Innovation Cinématographique, ainsi que le lancement du Festival Marocain du Film Maroco-Américain à Orlando, en Floride ;
- La poursuite de la transformation numérique à travers le lancement du chantier de développement d'une plateforme numérique intégrée de gestion administrative et pédagogique.

III.2.10. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports

Les principales actions menées par **l'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports (IRFCJS)** au titre du **premier semestre de l'année 2026** portent essentiellement sur les travaux d'aménagement du Centre National des Sports Moulay Rachid, le renouvellement du parc automobile, la mise en place de la tarification des prestations, ainsi que la digitalisation des services et le renforcement des équipements des infrastructures sportives. Elles concernent également le développement de nouvelles filières de formation initiale et le lancement de travaux d'équipement de la cuisine du Centre.

Au titre de l'exercice **2027,** l'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports (IRFCJS) envisage la réalisation des actions suivantes :

- La poursuite de l'aménagement et de la mise à niveau du Centre National des Sports Moulay Rachid, incluant l'achèvement des travaux d'aménagement, ainsi que l'équipement et la modernisation de l'hôtel des sportifs, de la salle de musculation et de la cuisine ;
- Le renforcement et diversification de l'offre de formation à travers l'ouverture de nouvelles filières, l'organisation des concours d'accès aux cycles Master et Licence et l'adaptation des formations aux besoins du secteur ;
- Le développement de la recherche et des échanges scientifiques et professionnels à travers l'organisation de colloques, séminaires et rencontres scientifiques et professionnelles ;
- La modernisation des moyens et des services de l'IRFCJS à travers le renouvellement du parc automobile et la digitalisation des services, en vue d'améliorer l'efficacité, la qualité des prestations et les conditions de fonctionnement de l'Institut.

III.3. Domaine des activités récréatives

III.3.1. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

En plus des opérations courantes de gardiennage, de surveillance, de nettoyage et de restauration, le **Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika (CMRJEB)** a été mis à la disposition des citoyens au titre de l'année **2025** et du **premier semestre de l'année 2026,** afin d'assurer la continuité des services essentiels. De nombreuses actions ont ainsi été réalisées afin d'améliorer les conditions de travail, notamment en assurant l'approvisionnement régulier du complexe, en réalisant les travaux d'entretien nécessaires et en veillant au maintien des installations en parfait état de fonctionnement, tout

en garantissant l'entretien, la propreté, la préservation et la mise en valeur esthétique et écologique des espaces verts du complexe.

En ce qui concerne l'année **2027**, le service prévoit de poursuivre les actions visant à assurer le bon fonctionnement, l'entretien et la maintenance du Complexe, notamment à travers les prestations de gardiennage, de nettoyage, de restauration, d'entretien des espaces verts et de maintenance des bâtiments et équipements techniques. Il prévoit également de renforcer les dispositifs de sécurité et de protection contre l'incendie, ainsi que l'entretien des installations sportives et des piscines. D'autres actions porteront sur l'installation de caméras de surveillance, l'aménagement des vestiaires et blocs sanitaires, l'éclairage des terrains de sport, la création d'une fontaine et l'aménagement d'un parcours sportif, afin d'améliorer les conditions d'accueil, de sécurité, de confort et de fonctionnement du Complexe.

III.3.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives

Au titre de l'année **2025** et du **premier semestre de l'année 2026**, le **Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives** a lancé plusieurs projets structurants pour assurer une meilleure prestation de services au profit des adhérents. A cet effet, les chantiers marquants de cette période se sont concentrés autour des actions suivantes :

- L'aménagement de la piscine couverte de Moulay EL Hassan à Oujda, et la piscine couverte Moulay EL Hassan à M'diq ;
- L'installation du matériel relatif au contrôle d'accès pour quatre piscines 16 Aout et Moulay EL Hassan à Oujda et la piscine Moulay EL Hassan à M'diq et la piscine de Martil ;
- L'exécution du marché relatif à la maintenance des eaux et des équipements techniques ;
- L'aménagement et l'équipement des piscines 16 aout et Moulay EL Hassan à Oujda par les pompes à chaleur et déshumidificateur.

En ce qui concerne **l'année 2027**, le service projette la mise à niveau des piscines de Sidi Ismail et Bir Jdid, ainsi que la mise à niveau des nouvelles piscines d'Azilal, Guelmim, et Berkane.

III.3.3. Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau au Maroc

L'année 2025 a été marquée, pour le Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau au Maroc, par une dynamique soutenue et la mise en œuvre de plusieurs nouvelles actions, notamment :

- Le développement des échanges culturels et scientifiques autour des questions liées à l'eau;
- Le renforcement de la coopération avec les institutions spécialisées aux niveaux national et international ;
- L'encouragement de la participation du public scolaire à travers des programmes pédagogiques adaptés.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales actions réalisées par le Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau au Maroc **au titre de l'année 2025 :**

Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Réalisations
Renforcement de l'autonomie financière du Musée	✓ Visites des écoles publiques et privées. ; ✓ Location des locaux du musée .	✓ Nombre des visiteurs enregistrés ; ✓ Nombre des fois de location des locaux.	20 387 visiteurs 19 fois / an
Consolidation des actions promotionnelles visant à attirer les touristes marocains et étrangers	✓ Mise à disposition des brochures du musée auprès des agences de voyages et des hôtels ; ✓ Renforcement des relations avec les guides touristiques.	✓ Nombre de visiteurs ✓ Nombre des guides ✓ Nombre d'agences	9.758 visiteurs 215 guides 20 agences
Présentation du musée au niveau international	✓ Organisation de la sixième édition du concours international "Eau que nous voulons" en coordination avec le Réseau mondial des musées de l'eau.	✓ Taux de participation des institutions	20 institutions

Durant **le premier semestre de l'année 2026**, les actions majeures réalisées par le Musée Mohammed VI pour la civilisation de l'eau visent essentiellement la poursuite des efforts pour la sensibilisation des jeunes autour de la pénurie d'eau et la consolidation de l'engagement durable pour la préservation et la rationalisation de l'utilisation des ressources hydriques, ainsi que le partage et l'échange des expériences en matière de gestion de l'eau afin de tirer les enseignements et de s'aligner sur les meilleures pratiques. Les principales actions effectuées se résument comme suit :

- Le renforcement de l'attractivité du musée auprès des jeunes à travers le renforcement des actions de sensibilisation et de communication auprès des établissements d'enseignement, des universités et des associations ;
- La contribution à des événements culturels et scientifiques, notamment à travers la participation à des formations, ateliers, forums et tables rondes ;
- La mise en place d'une stratégie promotionnelle du musée en vue d'accroître le nombre de visiteurs, notamment à travers la diffusion de supports de communication et le renforcement de la présence du musée sur les réseaux sociaux ;
- La location des locaux pour les différentes activités culturelles et scientifiques variées ;
- L'organisation de la sixième édition du prix de la jeunesse en coordination avec le réseau mondial des musées.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue de la performance et de la qualité des services offerts par le musée, le plan d'action prévu au titre de **l'année 2027** est articulé autour des points suivants :

- L'organisation d'évènements diversifiés et de visites de découverte, afin de renforcer une relation durable et continue avec les publics.
- Le renforcement du rayonnement national et international du musée à travers le développement des partenariats et des projets internationaux, l'intensification des échanges scientifiques et culturels, la participation aux salons et forums, ainsi que le renforcement de sa présence dans les réseaux internationaux et sur les plateformes numériques ;

- Le développement d'une stratégie de communication digitale du musée à travers des actions de promotion sur les réseaux sociaux et la réactivation de son site internet.

III.4. Domaine des autres actions sociales

III.4.1. Division du Pèlerinage

Grâce à la bonne convergence des actions et aux efforts déployés par l'ensemble des secteurs nationaux impliqués dans le processus, le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques a réussi à organiser la saison du Hajj de **l'année 2025**, en prenant de nombreuses mesures visant à assurer le bon déroulement du pèlerinage, notamment :

- Le respect du quota agréé au Royaume du Maroc qui est de 34.000 pèlerins sans condition d'âge ;
- L'organisation des séances d'information et de sensibilisation destinées à présenter les conditions générales du déroulement du Hajj ;
- La poursuite de développement de l'application électronique "Rakb Al-hajj" dédiée au suivi et à la gestion du parcours ;
- Les frais du pèlerinage sont fixés à 63.770,00 dirhams ;
- La mise à jour du guide de référence des encadrants et accompagnateurs, du guide des missions scientifiques, sanitaires et administratives, ainsi que du guide du pèlerin et de l'Omra et de la brochure « À faire et à ne pas faire ».

Par ailleurs, durant **le premier semestre de l'année 2026**, les principales décisions prises sont résumées comme suit :

- La fixation du coût définitif du Hajj pour la saison 1447 Hégirienne, au profit des pèlerins encadrés par le ministère des Habous et des Affaires islamiques, à 63.021,00 dirhams ;
- Le remboursement, par les services d'Al Barid Bank, d'un montant de 1 979,00 dirhams aux citoyennes et citoyens inscrits sur la liste des pèlerins encadrés par le ministère, ayant déjà versé le montant forfaitaire des frais du Hajj ;
- L'affectation d'un encadrant-accompagnateur pour chaque groupe de 49 pèlerins ;
- L'organisation de sessions de formation et de programmes de sensibilisation au profit des futurs pèlerins dans l'ensemble des régions du Royaume, avec l'unification du contenu relatif à l'encadrement religieux, administratif et sanitaire afin d'assurer l'harmonisation du discours ;
- L'élaboration d'outils d'orientation et de sensibilisation couvrant les différentes étapes du Hajj, ainsi que la mise à jour du Guide du pèlerin et de l'Omra et du dépliant « À faire et à ne pas faire » ;

Quant à **l'année 2027**, les inscriptions électroniques des citoyens souhaitant accomplir le pèlerinage au titre de la saison du Hajj ont été ouvertes du 8 au 19 décembre 2025. Le tirage au sort, commun aux deux dispositifs d'organisation (officiel et agences de voyages), s'est déroulé du 2 au 13 mars 2026. Les agences d'Al Barid Bank ont procédé à l'encaissement des frais du Hajj du 29 juin au 10 juillet 2026 au titre de la première phase, tandis que la seconde phase, réservée aux listes d'attente, a été fixée du 3 au 10 août 2026.

III.4.2. Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale

Au titre de la campagne agricole 2024-2025, le Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale (SUFAA) a achevé le programme agricole engagé et entamé les travaux relatifs à **la campagne 2025-2026**. En raison des conditions climatiques défavorables et des faibles rendements enregistrés au cours des années précédentes, les superficies exploitées ont été réduites, passant de 225 hectares à 177 hectares. Par ailleurs, le SUFAA a procédé à la valorisation des productions agricoles à travers la vente des récoltes, notamment l'orge, la paille et le blé tendre, ainsi que des productions de caroubier et d'olives.

S'agissant de la production animale, le Service a poursuivi son programme d'élevage du bétail, à travers la réalisation des vaccinations périodiques et des traitements nécessaires au troupeau, ainsi que la poursuite des activités d'engraissement. Toutefois, aucune vente d'ovins n'a été enregistrée dans le cadre de l'approvisionnement des établissements pénitentiaires à l'occasion de l'Aïd Al-Adha 1446 Hégirienne, conformément à l'appel Royal invitant les citoyens à s'abstenir d'accomplir le sacrifice en 2025. Par ailleurs, des visites et consultations périodiques ont été assurées par les techniciens de l'ONSSA et de l'ANOC.

Par ailleurs, en matière de production artisanale et artistique, le SUFAA a poursuivi le renforcement et la diversification des unités de production, en vue de contribuer à la réhabilitation et à la réinsertion des détenus. Les objectifs de production ont été pleinement atteints, notamment à travers la confection des tenues pénales et la fabrication des sachets destinés aux objets de valeur, ainsi que la production d'articles pour le compte des services de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) dans le cadre des conventions conclues. Ces activités ont été accompagnées par la fourniture des matières premières et des équipements nécessaires, l'aménagement de certaines unités, la création de nouvelles unités et le développement des actions de commercialisation et de promotion des produits, notamment à travers les expositions, le marché solidaire de Casablanca, la plateforme de vente en ligne et la galerie « Entre Murs ».

Durant le **premier semestre de 2026**, le SUFAA a poursuivi la mise en œuvre de son programme d'action en matière de production agricole, animale, artisanale et artistique. Les principales réalisations ont porté sur la programmation de l'exploitation de 300 hectares, la réalisation des vaccinations du bétail, l'enregistrement de 48 naissances et la vente de 86 béliers à l'occasion de l'Aïd Al-Adha 1447 Hégirienne. En matière artisanale et artistique, les actions ont concerné le développement de la plateforme e-commerce, l'approvisionnement des unités en matières premières, l'organisation d'expositions et la modernisation des ateliers de production.

Au titre de **l'année 2027**, le plan d'action du SUFAA prévoit, en matière de production agricole, de cultiver 250 hectares dans les pénitenciers agricoles du Royaume, en fonction des ressources disponibles et des conditions climatiques. En matière de production animale, les actions porteront sur la vaccination du bétail, l'amélioration de la race du cheptel, ainsi que l'engraissement et la vente de 100 ovins à l'occasion de l'Aïd Al-Adha 1448 Hégirienne.

S'agissant de la production artisanale et artistique, le SUFAA poursuivra le programme « les prisons productives », à travers le développement des activités de formation et d'emploi des détenus, la création de nouvelles unités de production, l'organisation d'expositions, la diversification des points de vente, ainsi que l'acquisition de machines et d'équipements modernes.

III.4.3. Direction des Affaires Consulaires et Sociales

Au titre de **l'année 2025**, les principales actions réalisées par la **Direction des Affaires Consulaires et Sociales** (DACS), visant l'amélioration de la qualité des services consulaires et des conditions d'accueil, sont résumées comme suit :

- La poursuite de la dématérialisation des actes d'état civil par les missions diplomatiques et les postes consulaires avec l'aide d'agents vacataires ;
- La contribution à la réussite de l'opération « Marhaba 2025 » ;
- La digitalisation progressive de plusieurs prestations consulaires, notamment la délivrance des autorisations de rapatriement de dépouilles mortelles pour inhumation au Maroc, l'immatriculation consulaire à distance, la gestion des demandes d'attestations d'authentification des permis de conduire ainsi que le suivi des notifications des plis de justice ;
- La généralisation du système électronique de prise de rendez-vous à l'ensemble des missions diplomatiques et des postes consulaires ;
- L'organisation de consulats mobiles et de journées portes ouvertes pendant les week-ends et les jours fériés dans les pays d'accréditation dans le cadre du rapprochement de l'administration des citoyens.

Durant le premier semestre de l'année **2026**, les réalisations de **la Direction des Affaires Consulaires et Sociales** ont porté essentiellement sur la mise à jour et la révision de certains contrats relatifs à la sécurité, au nettoyage et au gardiennage, la supervision du fonctionnement du centre d'appel consulaire à travers l'engagement des dépenses contractuelles, le suivi de l'opération de dématérialisation des actes d'état civil avec le concours d'agents vacataires, la digitalisation d'un ensemble de prestations consulaires dans le cadre de la réforme consulaire, ainsi que l'accompagnement des postes consulaires en Espagne à travers la mise en place de cellules de gestion et d'appui durant l'opération de régularisation de la situation de séjour des ressortissants étrangers en situation irrégulière en Espagne, lancée par le Gouvernement espagnol le 16 février 2026.

Au titre de **l'année 2027,** la DACS prévoit la réalisation des actions suivantes :

- La reconduction et la révision de certains contrats liés à la sécurité, au gardiennage et au nettoyage au niveau des postes consulaires ;
- La dématérialisation des actes d'état civil par les missions diplomatiques et les postes consulaires avec l'aide d'agents vacataires ;
- La mise à disposition de moyens matériels et logistiques pour l'organisation de consulats mobiles ;
- Le renforcement de la cellule en charge de la gestion des demandes d'actes d'état civil et des attestations d'immatriculation consulaire ;
- Le renforcement des postes consulaires par les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réussite de l'opération « Marhaba 2027 » ;
- La généralisation du chantier de la digitalisation afin d'améliorer plusieurs services fournis, à savoir : l'immatriculation consulaire en ligne / à distance, l'authentification des permis de conduire, ainsi que la gestion des plis de justice.

III.5. Domaine des pouvoirs publics et services généraux

III.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume

Au titre de **l'année 2025 et du premier semestre de l'année 2026, la Trésorerie Générale du Royaume (TGR)** a poursuivi ses efforts en matière d'aménagement et de réhabilitation de ses infrastructures. À cet égard, les travaux d'aménagement des perceptions de Mechraa Belksiri et de Casa Oasis ont été achevés, tandis que les opérations d'aménagement et de réhabilitation des trésoreries et perceptions d'Oujda, Fès, Casablanca, Marrakech, Errachidia et Benguerir se sont poursuivies, ainsi que la modernisation des systèmes d'information avec la mise à jour de solutions décisionnelles, la sécurisation des transactions monétiques et le renforcement des capacités de sauvegarde. Les projets d'acquisition de matériels informatiques et de solutions réseau ont également été finalisés.

Par ailleurs, au titre de l'année **2027**, la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) prévoit d'entreprendre notamment les actions suivantes :

- Le lancement des travaux d'aménagement et de renforcement de la structure porteuse de certains bâtiments administratifs ;
- L'amélioration des conditions de travail au niveau des services déconcentrés à travers l'acquisition de mobilier de bureau ;
- Le renforcement des moyens informatiques de la TGR par l'acquisition et la mise en service d'équipements informatiques au profit des postes comptables, ainsi que par l'acquisition de prestations de maintenance des logiciels et progiciels des plateformes informatiques ;
- Le renforcement des plateformes technologiques supportant les applications relatives au cœur du métier de la TGR.

III.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects

En ce qui concerne **l'Administration des Douanes et Impôts Indirects** (ADII), les principales actions réalisées au titre des années **2025** et **2026 (jusqu'au mois d'avril)** ont été articulées autour de l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des usagers, la simplification des échanges et la lutte contre la fraude. Ceci s'est traduit notamment à travers :

- L'amélioration des conditions de travail et de l'accueil des usagers à travers l'acquisition et la mise en service d'équipements techniques, audiovisuels, informatiques et de bureautique au profit des différents services de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects ;
- La réalisation de travaux de réhabilitation, d'aménagement et d'études techniques au profit des infrastructures douanières à Rabat, Agadir, Sidi Ifni, Selouane (Nador), Kénitra, Jebha et Chmaala ;
- La réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures douanières à Benslimane et au poste frontalier de Bab Sebta, notamment l'entretien du réseau d'assainissement, l'aménagement des cabines de contrôle et l'achèvement des travaux d'aménagement d'un terrain des douanes ;
- L'accompagnement de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à la mise en œuvre des recommandations d'audit du système BADR.

Au titre de **l'année 2027**, les actions programmées par l'ADII visent principalement la poursuite des efforts portant sur l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des usagers et la simplification des échanges, à travers la réalisation des études d'aménagement, et le lancement de travaux d'aménagement et d'installation de ses locaux, l'acquisition de mobilier de bureau, d'outils informatiques et de logiciels appropriés, ainsi que la modernisation des systèmes d'information tout en assurant la sécurité des bases de données.

III.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle

Durant **l'année 2025**, les réalisations de la Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) ont porté essentiellement sur la poursuite de ses efforts visant l'amélioration des travaux d'impression des éditions du Bulletin Officiel du Royaume et la publication des principaux textes législatifs et règlementaires dans le cadre de la série "Documentation juridique marocaine", à travers la réalisation des appels d'offres pour l'acquisition de papier édition satiné en bobines, l'achat de différentes fournitures et produits d'impression, ainsi que l'organisation de la participation de la Direction de l'Imprimerie Officielle au Salon International de l'Edition et du Livre dans sa 30ème édition à Rabat du 17 au 27 Avril 2025.

La DIO a également procédé, au cours de la même année, à la réalisation de divers travaux de nettoyage des locaux de la Direction, ainsi qu'à des prestations de gardiennage et de surveillance.

Quant au **premier semestre de l'année 2026**, la DIO a réalisé des travaux divers se rapportant notamment à l'acquisition de papier édition satiné en bobines, l'achat de différentes fournitures et produits d'impression, l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels, l'aménagement et la réfection des locaux, le réseau électrique, le monte-charge, et l'entretien et la réparation du matériel d'imprimerie, le lancement de formations multidisciplinaires au profit du personnel de la Direction, ainsi que l'élaboration d'un plan de communication de la Direction.

Par ailleurs, au titre de **l'année 2027,** le programme d'action de la DIO s'inscrit dans le cadre de la poursuite du chantier de mise à niveau et de rationalisation de la gestion de l'Imprimerie Officielle, et s'articule autour des axes suivants :

- L'amélioration de l'accès aux programmes de formation, conférences et séminaires organisés à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume ayant pour objectif la promotion de l'utilisation des technologies d'information et de communication dans les domaines de l'édition et de l'impression numérique ;
- La poursuite de la réalisation de l'étude relative à la préparation des cahiers des prescriptions spéciales et des règlements de consultation pour acquérir de nouvelles machines d'impression permettant de s'adapter à la transition numérique ;
- La numérisation et la mise en ligne du contenu du Bulletin Officiel du Royaume ;
- Le développement d'une plateforme numérique centralisée permettant la diffusion, la recherche avancée, la consultation et la valorisation du patrimoine juridique marocain à travers des services modernes d'accès à cette information ;

- L'adoption de l'archivage électronique pour répondre aux enjeux liés au cycle de vie des supports juridiques, et la définition d'une méthodologie pour le mettre en place en s'appuyant sur une feuille de normes et de gestion dans la durée ;
- La poursuite de la généralisation de l'utilisation du portail électronique relatif au dépôt et à la publication des annonces pour englober également les annonces judiciaires et administratives, visant leur numérisation globale, et la simplification du processus de recouvrement des créances y afférentes ;
- La mise en place d'un moteur de recherche sur le site web des annonces tout en offrant la possibilité de leur téléchargement ;
- La participation aux manifestations des éditions du Salon International de l'Edition et du Livre.

III.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale

Les principales actions menées, ou en cours d'exécution, par le **Centre Royal de Télédétection Spatiale** (CRTS) au titre de **l'année 2025** et du premier semestre de **l'année 2026** se présentent comme suit :

- L'exécution des conventions avec les directions régionales de l'équipement et du transport, de Dakhla-Oued Eddahab, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, Souss-Massa, Rabat Salé Kenitra, l'Oriental, Laâyoune-Sakia El Hamra, et Guelmim-Oued Noun ;
- L'édition de deux bulletins de suivi des paramètres marins pour la qualification de la qualité des eaux marines ;
- L'initiation d'un projet d'évaluation et de suivi des impacts des changements climatiques dans le domaine marin ;
- La cartographie et le suivi de l'extension des zones bâties de la région de Marrakech-Safi ;
- La mise en place d'une application d'identification des zones côtières potentiellement aquacoles ;
- La mise en place d'un outil de modélisation du risque de tsunami au Maroc ;
- La poursuite du programme de formation continue destinée aux utilisateurs nationaux.

Par ailleurs, et au titre de **l'année 2027**, le Centre prévoit la réalisation des actions suivantes :

- L'exécution de plusieurs conventions, contrats et bons de commande avec différentes directions régionales, institutions et organismes nationaux ;
- Le développement d'un nouveau modèle de prévision de la probabilité de présence du criquet pèlerin ;
- Le développement d'une plateforme de diffusion des produits ;
- Le développement d'un jumeau numérique pour la modélisation et la visualisation 3D des inondations dues au tsunami à terre ;
- La poursuite du programme de formation continue et de séminaires destinés aux utilisateurs nationaux.

III.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil

Au titre de l'année **2025** et du premier semestre de l'année **2026**, **l'Imprimerie Dar Al Manahil** a poursuivi ses travaux d'impression et de tirage pour répondre aux besoins des usagers et du ministère de tutelle, en termes de documents. Ces documents sont répartis en plusieurs séries (rapports, catalogues, revues, invitations, autocollants, affiches, documents administratifs, ...). Les travaux réalisés peuvent être synthétisés comme suit :

Objectif	Action : type de publication	Réalisations 2025 (Nombre de copies)	Réalisations du 1er semestre de l'année 2026 (Nombre de copies)
Répondre aux besoins du MJCC en termes d'impression et de tirage	Livres	1.350	4.070
	Documents	15.507	16.539
Rendre aux usagers des services de qualité moyennant une rémunération	Livres	20.735	9.915
	Documents	6.480	3.930

Par ailleurs, ce SEGMA prévoit, au titre de **l'année 2027**, la formation des cadres techniques et administratifs spécialisés et les fonctionnaires du service, la modernisation des outils de travail afin d'accompagner le développement qui marque le domaine de l'impression et de la conception, ainsi que l'entretien du matériel technique existant.

III.5.6. Centre National de Documentation

Au titre de **l'année 2025 et du premier semestre de l'année 2026**, le **Centre National de Documentation (CND)** a poursuivi ses actions s'inscrivant dans un cadre de renforcement de ses activités informationnelles et d'amélioration de sa capacité de communication avec son environnement. Les principales actions réalisées sont les suivantes :

- La poursuite du projet de refonte du portail documentaire « Abhatoo » à travers l'évaluation de solutions innovantes fondées sur l'intelligence artificielle pour la modernisation des processus de gestion documentaire ;
- Le renforcement de l'intégration des nouvelles technologies de l'information à travers l'acquisition du matériel et logiciels informatiques ;
- La révision et la mise à jour des nouveaux plans de classement des thématiques sectorielles ainsi que des 17 nouvelles thématiques relatives aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- La consolidation et l'élargissement du dispositif de veille « MARAACID » à travers l'actualisation continue de la plateforme, le renforcement du système de veille par l'intégration de 17 nouveaux portails centrés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), ainsi que le lancement d'un projet de veille sur les réseaux sociaux ;
- Le renforcement de la coopération, des partenariats et de la coordination avec les acteurs nationaux et internationaux dans les domaines d'information, de documentation et de transformation numérique ;
- La mise à niveau des ressources humaines du Centre National de Documentation, à travers l'organisation de plusieurs sessions de formation au profit du personnel.

En ce qui concerne **l'année 2027**, le programme d'action du CND s'articule autour des axes ci-dessous :

- L'amélioration de la complémentarité des objectifs du développement durable dans le périmètre de collecte, de traitement, de recherche documentaire et de veille ;
- L'encadrement des directions régionales pour la délégation des activités de collecte, traitement et diffusion documentaires, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la déconcentration administrative du HCP ;
- L'exploration des nouvelles technologies et des possibilités offertes par les technologies de l'intelligence artificielle pour améliorer l'approche documentaire du portail Abhatoo ;
- La mise en place d'une veille sur les réseaux sociaux ;
- Le renforcement de l'introduction des Nouvelles Technologies de l'Information ;
- Le renouvellement du parc informatique à travers l'acquisition du matériel et logiciels informatiques ;
- L'élargissement du champ de recherche à travers l'abonnement à de nouvelles bases de données étrangères, principalement textuelles ;
- La refonte du portail « Abhatoo » afin d'améliorer son potentiel de production documentaire et de contrôle technique de la qualité de ses entrées et de suivi des recherches effectuées ;
- La mise en place d'une stratégie d'archivage électronique et physique des documents administratifs et financiers afin de numériser 10.000 nouveaux documents en 2026 ;
- Le renforcement du réseau de communication entre le CND et les différentes institutions nationales productrices des documents ;
- La programmation d'un plan de formation pour améliorer les compétences des fonctionnaires dans les différents domaines.

III.5.7. Centre de publication de l'information juridique

Les actions réalisées par le **Centre de publication de l'information juridique (CPIJ)** au cours de **l'année 2025** ont permis d'enrichir le registre de la Cour de Cassation, à travers la publication de cinq numéros de la série Cahiers de la Cour de Cassation, regroupant un ensemble de décisions rendues en formation de deux ou de toutes les chambres, ainsi que de plusieurs numéros spéciaux de revues spécialisées de la Cour de Cassation. Ces actions ont également porté sur la publication du rapport annuel de la Cour de Cassation au titre de l'année 2024.

Par ailleurs, les actions réalisées au titre du premier semestre de **l'année 2026** ont porté principalement sur l'édition de plusieurs revues spécialisées de la Cour de Cassation relatives aux arrêts des différentes chambres, leur traitement et leur classification, et la coordination avec l'imprimerie pour la préparation de la version finale. Ces actions ont également porté sur la réalisation des dossiers documentaires périodiques, la publication de trois numéros de la série Cahiers de la Cour de Cassation, la réalisation du rapport annuel au titre de l'année 2025, ainsi que l'alimentation de la plateforme de jurisprudence de la Cour de Cassation par le fonds documentaire électronique disponible au CPIJ.

Le programme d'action du CPIJ au titre de **l'année 2027** prévoit notamment la publication des revues spécialisées des sept chambres de la Cour de Cassation, l'élaboration des Cahiers de la

Cour de Cassation sur des thématiques jurisprudentielles, ainsi que la préparation du Rapport annuel 2026. Il porte également sur l'alimentation périodique de la plateforme de jurisprudence de la Cour de Cassation, la consolidation et la publication de textes juridiques, la poursuite de la publication de la revue juridique « Justice et Droit », ainsi que la collecte et la mise à jour des circulaires et publications du ministère de la Justice.

III.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale

Au titre de **l'année 2025**, les recettes générées par **l'Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFM)** se sont élevées à 3.216.000,00 dirhams, correspondant à la vente de 300.000 masques FFP2, pour un montant de 600.000,00 dirhams, et de 2.180.000 masques chirurgicaux, pour un montant de 2.616.000,00 dirhams. Ces ventes ont notamment permis de répondre aux demandes exprimées par les administrations publiques et le secteur privé.

Au titre du **premier semestre de l'année 2026**, l'UFM a procédé à l'exécution des différents programmes prévus pour l'entretien, la maintenance et le développement des multiples équipements de l'Unité. Une nouvelle usine est en phase finale de construction, ce qui permettra dans le court et moyen terme de diversifier la palette des produits de l'UFM et notamment augmenter de manière significative la capacité de production.

D'autre part, l'UFM continuera à répondre aux demandes exprimées des masques FFP2 ou chirurgicaux par la conclusion de plusieurs conventions et contrats de droit commun avec les différentes administrations publiques et organismes privés du Royaume.

Par ailleurs, il est à signaler que le programme d'action de l'UFM au titre de **l'année 2027**, s'inscrit dans le cadre de la poursuite des travaux entamés, et qui porte essentiellement sur :

- L'achèvement du projet de transfert des équipements de la Protection Civile de Sidi Allal Bahraoui vers l'usine de l'UFM à Benslimane ;
- La diversification de la gamme des produits fabriqués par l'équipement de la nouvelle usine par des machines de nouvelles génération ;
- La poursuite de la mise en œuvre du programme d'entretien et de maintenance des équipements de production et de contrôle qualité ;
- La signature des conventions et contrats avec des organismes publics et privés tels que l'inspection de la santé militaire et les CHU du Royaume ;
- Le renouvellement des différentes certifications et accréditations de l'UFM.

III.5.9. Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels

Au titre de **l'année 2025**, les principales opérations réalisées par **l'Établissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels (ECGSM)** ont porté sur la vente des véhicules militaires réformés, des matériels ferreux réformés, des outillages et matériels d'exploitation réformés, ainsi que des pneumatiques et des batteries réformées, contribuant ainsi à la libération des espaces de stockage et à la réduction des besoins en gardiennage. L'Établissement a également poursuivi ses actions de suivi de construction et de réhabilitation des bâtiments, ainsi que l'acquisition des équipements de protection individuelle et la réalisation d'une clôture grillagée

avec portail, permettant d'améliorer les conditions de travail et de renforcer la sécurité des installations.

Concernant **le premier semestre de l'année 2026**, les actions réalisées par l'Établissement se sont articulées autour de la poursuite des opérations de réforme et de cession des matériels, notamment la vente des lingots en laiton, des véhicules et cuves militaires réformés, des pièces de rechange en stock mort, des pneumatiques réformés, des huiles usagées ainsi que de divers matériels réformés. Ces opérations visent principalement à libérer les espaces de stockage et à limiter les risques liés à l'entreposage des matériels réformés. Par ailleurs, l'Établissement a poursuivi les travaux de viabilisation des bâtiments, visant à assurer la mise à niveau des infrastructures de base et à améliorer les conditions d'exploitation, tout en renforçant ses capacités opérationnelles à travers la réalisation d'une grue mobile de grande capacité, destinée à améliorer les opérations de manutention et de levage.

Le programme d'action de l'ECGSM au titre de **l'année 2027** prévoit la poursuite des opérations de vente des matériels réformés, notamment ceux des Forces Royales Air et de la Marine Royale, ainsi que des matériels techniques et d'exploitation et des pièces de rechange en stock mort, en vue de libérer les espaces de stockage et d'optimiser la gestion du patrimoine. Le SEGMA prévoit également la réalisation d'un four à fusion, l'acquisition d'équipements de protection individuelle, ainsi que la réalisation de moyens de manutention et de clôtures grillagées, afin de renforcer les capacités opérationnelles, améliorer les conditions de travail et assurer la sécurisation des aires de stockage.

III.6. Domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques

III.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières

Les principales actions réalisées par le **Centre National d'Études et de Recherches Routières** (CNERR) au titre de l'année **2025** et du **premier semestre de l'année 2026,** se résument dans le tableau suivant :

Actions	Réalisations 2025	Réalisations 1er semestre 2026
Auscultation du réseau routier et évaluation de son état structurel et de la surface de la chaussée	31.700 km	4.968 km
Relevé Visuel des dégradations de chaussée	48.000 km	-

En plus de ces actions, d'autres activités ont été également réalisées par le CNERR au cours de la même période. Il s'agit essentiellement des actions suivantes :

- La caractérisation des matériaux utilisés dans des chantiers routiers pour l'amélioration de la qualité du contrôle des travaux routiers ;
- L'assistance technique à la commission nationale de qualification et de classification des laboratoires de bâtiments et de travaux publics ;
- L'assistance de la Direction des Travaux et de l'Exploitation Routière dans l'introduction de nouvelles technologies dans le domaine routier ;
- La maintenance et la modernisation du matériel technique d'auscultation ;
- L'amélioration et le développement du Système d'Information Routière (SIR).

Concernant le plan d'action du centre pour **l'année 2027**, il s'articule autour de :

- La modernisation du système d'auscultation routière à travers le renouvellement des équipements techniques et l'amélioration des méthodes d'auscultation des chaussées ;
- La surveillance de l'état des infrastructures routières classées ;
- Le développement de la recherche technique et de l'innovation dans le domaine de l'infrastructure routière ;
- L'enrichissement du Système de Gestion du Relevé Visuel (SGRV) avec le développement d'une application mobile destinée à aider les agents chargés de l'inspection visuelle du réseau à saisir les données.

III.6.2. Services de Logistique et de Matériel et Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel

Les principales réalisations de ces SEGMA au titre de **l'année 2025** et du **premier semestre de l'année 2026,** ont porté sur les actions suivantes :

- L'augmentation du taux de disponibilité des engins, afin de réduire la durée des pannes ;
- L'amélioration de la performance opérationnelle des engins ;
- L'exécution des conventions conclues avec les collectivités territoriales pour l'aménagement des pistes par les brigades régionales et l'entretien des accotements ;
- L'amélioration du niveau de service rendu par les ponts de secours en assurant la sécurité des usagers de la route à travers l'élaboration d'un programme annuel d'entretien périodique des ponts de secours.

Le programme d'action pour l'exercice **2027** portera essentiellement sur l'amélioration de la maintenance préventive et la réforme des engins vétustes, l'acquisition du matériel TP en concertation avec les entités territoriales du ministère et la formation de l'équipe des ponts de secours tout en respectant le planning de maintenance.

III.6.3. Service de Gestion des Chantiers

Les principales réalisations du **Service de Gestion des Chantiers (SGC)** au titre de l'année **2025 et du premier semestre de l'année 2026** ont porté principalement sur les actions suivantes :

- La location du matériel des travaux publics au profit des Directions Provinciales de l'Equipement d'Es-Smara, Chtouka Ait Baha, Sidi Kacem, Safi, Taroudant, Tinghir, Khénifra, Tiznit, et la commune de Fès ;
- L'établissement de conventions pour la location d'engins de travaux publics avec les préfectures et provinces concernées en vue de la construction de 8 petits barrages dans différentes provinces du Royaume, dans le cadre des conventions spécifiques signées entre la Direction des Aménagements Hydrauliques, la Direction de la Promotion Nationale et les préfectures et provinces concernées.

Le programme prévisionnel du Service de Gestion des Chantiers pour **l'année 2027** s'articule principalement autour de la location du matériel et engins des travaux publics aux partenaires et clients potentiels. Il portera également sur l'exécution des prestations objet de contrats et conventions dans le cadre du programme de préservation du patrimoine hydraulique par les travaux d'aménagement des cours d'eau, d'une part, et les travaux de désenvasement de retenues des petits barrages, en appui au programme de réalisation des barrages collinaires à l'échelle nationale.

III.6.4. Direction de la Marine Marchande

Les principales actions réalisées par la **Direction de la Marine Marchande** (DMM) au titre de l'année **2025** et durant le premier semestre de l'année **2026** se résument comme suit :

- L'élaboration d'un projet de loi relatif au transport maritime des passagers et de leurs bagages, visant à combler le vide juridique existant, à encadrer les conditions de conclusion du contrat de transport ainsi que les droits et obligations des passagers et des transporteurs ;
- Le renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre la pollution atmosphérique d'origine maritime ;
- La modernisation et le renforcement du dispositif de suivi et de contrôle du trafic maritime à travers la remise en service de plusieurs stations AIS, le maintien de la continuité du flux de données vers la plateforme MAREL, ainsi que la prise en compte de la proposition de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) relative à l'installation de trois stations AIS supplémentaires ;
- L'organisation de la première Conférence nationale maritime, les 21 et 22 mai 2026 à Tanger, ayant abouti à des recommandations visant la modernisation, la digitalisation et le renforcement de la souveraineté maritime du Royaume ;
- La mise à niveau et l'extension du système national d'identification automatique des navires (AIS), avec intégration d'un réseau VHF, d'une plateforme de reporting et d'une salle de surveillance à Casablanca ;
- Le renforcement du cadre juridique et procédural pour la gestion des navires en difficulté ou en situation de dérive ;
- La formation et la qualification des inspecteurs de la marine marchande à travers la mise en place d'un système de qualification et d'accréditation couvrant tous les volets théorique, pratique et la formation en situation de travail.

Pour ce qui est du plan prévisionnel de la DMM au titre de **l'année 2027**, il s'articule autour des actions suivantes :

- La mise en œuvre des recommandations de l'étude stratégique sur la constitution d'une flotte maritime commerciale nationale compétitive et des Assises maritimes nationales, à travers le renforcement institutionnel, la consolidation de la formation maritime, la mise en place d'un registre international marocain des navires et la levée des contraintes au développement du cabotage maritime national ;
- L'assurance du bon déroulement de l'opération Marhaba 2027 à travers l'amélioration de la qualité des services, l'optimisation du système de réservation, le renforcement des contrôles de sécurité des navires et le suivi de la qualité des prestations et des tarifs ;

- Le renforcement du dispositif de suivi et de surveillance du trafic maritime via les systèmes AIS/VHF ;
- L'élaboration d'une feuille de route nationale pour la décarbonation du transport maritime ;
- La mise en œuvre effective et opérationnelle du nouveau système de recouvrement SEGMA à travers le suivi de la publication des textes réglementaires et l'organisation d'un atelier de sensibilisation au profit des services de la Marine marchande ;
- L'organisation de la journée mondiale des gens de mer.

III.6.5. Direction Générale de la Météorologie

Les réalisations de la **Direction Générale de la Météorologie** (DGM) pour l'année **2025 et le premier semestre de l'année 2026,** se sont articulées autour de :

- L'étude et l'accompagnement de la transformation institutionnelle de la DGM en établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- L'assistance technique à la Direction à travers la réalisation d'audits informatiques, l'accompagnement au renforcement de la sécurité des systèmes d'information et le développement d'une application mobile multilingue ;
- Le renforcement des systèmes d'alerte et de veille météorologique par le déploiement de radars météorologiques et de systèmes de surveillance ;
- L'acquisition et l'installation de matériel technique au centre de conférence de la DGM ;
- Le renforcement du système national de la couverture radar météorologique à travers l'installation de nouveaux radars Doppler et le renforcement du système de traitement des données météorologiques ;
- La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système automatique de radiosondage pour renforcer l'observation en altitude dans la région de Draa Tafilalt ;
- La maintenance des équipements météorologiques stratégiques de la DGM, notamment le calculateur de prévision numérique, le réseau de radars météorologiques et les stations automatiques de la navigation aérienne.

Par ailleurs, la DGM prévoit, au titre de **l'année 2027,** la réalisation des actions suivantes :

- Le renforcement de l'anticipation et de la prévention des risques météorologiques à travers la mise en place de systèmes d'alerte précoce, le déploiement de stations météorologiques automatiques, de radars Doppler et de radars de surveillance océanique, ainsi que le renforcement du réseau climatologique national ;
- La modernisation des infrastructures d'observation météorologique à travers l'intégration de nouvelles technologies, notamment les systèmes automatiques de radiosondage et les réseaux de stations météorologiques automatiques ;
- La transformation du système de gouvernance de la météorologie à travers l'accompagnement de la transition vers le nouveau statut de l'agence, la mise en place des outils de gestion adaptés, ainsi que la maintenance des équipements techniques, informatiques et logiciels de la Direction Générale de la Météorologie.

III.6.6. Direction Générale de l'Aviation Civile

Les réalisations majeures de la **Direction Générale de l'Aviation Civile** (DGAC) au titre de l'année **2025** et du **premier semestre de 2026** se résument comme suit :

- La reconduction de toutes les conventions au titre de l'année 2025 pour une durée d'une année et avec les mêmes conditions ;
- L'automatisation du processus de délivrance des autorisations de droits du trafic ;
- La mise en œuvre du programme de certification des aéroports à travers la certification définitive de l'aéroport de Tanger/Ibn Batouta, le renouvellement des certificats de Marrakech/Menara et Agadir/Al Massira, ainsi que la certification provisoire de Tétouan, Al Hoceima et Dakhla ;
- Le renforcement des missions d'observation et de veille dans le domaine du transport aérien ;
- L'élaboration de la 6eme édition du Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile à travers la finalisation et la validation du programme, l'intégration de nouvelles dispositions en matière de cyber-sécurité et de sûreté des fournisseurs ATS, ainsi que la concertation sur les mesures de sûreté applicables aux catégories spéciales de passagers ;
- La réalisation du programme annuel d'inspection des aéronefs inscrits au registre national ;
- La réalisation du programme annuel d'inspection des organismes de maintenance, des systèmes d'entretien des exploitants aériens et des aéronefs inscrits au registre national, ainsi que des missions de supervision des organismes concernés ;
- La délivrance et le renouvellement des certificats d'homologation des organismes de formation et des simulateurs de vol.

Au titre de l'exercice **2027**, la DGAC prévoit principalement la réalisation des actions suivantes :

- Le suivi des conventions de partenariat conclues avec la RAM dans le cadre de la promotion du transport aérien domestique ;
- L'automatisation du processus de délivrance et de suivi des autorisations de droits de trafic, à travers le développement d'une application dédiée ;
- La mise en œuvre du programme de certification des aéroports, à travers la certification définitive des aéroports de Tétouan, Al Hoceima, Dakhla et Essaouira ;
- Le renforcement des compétences des inspecteurs dans le domaine de la navigabilité des aéronefs, à travers l'organisation de stages portant notamment sur les examens de navigabilité, la maintenance et la gestion de la navigabilité ;
- La délivrance et le renouvellement des certificats d'homologation des organismes de formation et des simulateurs de vol ;
- La réalisation des inspections de sécurité et de sûreté de l'aviation civile au niveau des aéroports ;
- L'élaboration de la 2eme édition du Programme National de la Facilitation du Transport Aérien, à travers l'organisation d'ateliers de travail dédiés à sa préparation.

III.7. Domaine des autres actions économiques

III.7.1. SEGMA chargé de la Privatisation

Au titre de l'année **2025 et du premier semestre de l'année 2026**, le **SEGMA chargé de la Privatisation** n'a réalisé aucune opération d'ouverture de capital ou de cession.

Pour l'année **2027**, ledit SEGMA prévoit la réalisation des études préparatoires et des missions d'évaluation et de placement pour un programme de cession d'une part (ou de la totalité) du capital de certaines entreprises publiques conformément aux dispositions de la loi 39-89 autorisant le transfert des entreprises publiques au secteur privé. L'exécution de ce programme est conditionnée par l'amélioration des conditions du marché et par la politique actionnariale de l'Etat.

III.8. Domaine de l'agriculture et de la pêche maritime

III.8.1. Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes

Les actions menées par la **Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes** (DDARM) au titre de l'année **2025** ont porté principalement sur :

- La mise en œuvre de la convention d'assurance relative à la couverture des accidents de travail au profit de 14 fonctionnaires chargés de l'observation à bord des navires de pêche ;
- L'amélioration des conditions sociales du personnel du DDARM ;
- La gestion du contentieux pour la protection des intérêts de la DDARM ;
- La mise à niveau de l'infrastructure de la DDARM (locaux, équipements, parc informatique) ;
- L'entretien et la réparation des appareils de radiocommunication en vue d'assurer la sécurité et le sauvetage maritime ;
- Le renforcement de la coopération internationale pour la promotion de la conservation et la gestion des ressources halieutiques.

Au titre du **premier semestre de l'année 2026**, la DDARM a poursuivi la réalisation de ses activités courantes avec notamment la reconduction de la convention d'assurance des accidents de travail du personnel chargé de l'observation à bord des navires, la garantie de la sécurité et du sauvetage maritime, la gestion du contentieux pour la protection des intérêts de la DDARM, ainsi que la promotion de la coopération internationale à travers la participation par des cotisations aux organismes internationaux actifs dans le domaine de la pêche.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques, le plan d'action prévu au titre de **l'année 2027** est articulé autour des actions suivantes :

- La couverture des accidents de travail des fonctionnaires chargés de l'observation à bord des navires de pêche ;
- La mise à niveau des services de la DDARM, notamment à travers l'aménagement des locaux et l'acquisition du matériel informatique et audio-visuel ;
- L'amélioration des conditions de sécurité, de contrôle et de sauvetage maritime ;

- L'amélioration de la qualité de services rendus par le Centre de Coordination de Sauvetage Maritime à travers la mise en œuvre, le suivi et l'amélioration du système de management de la qualité du centre conformément à la norme ISO 9001 ;
- L'organisation de manifestations afférentes aux opérations de contrôle.

III.8.2. Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution

Le tableau ci-dessous synthétise les principales actions exécutées par **le Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution (LNESP)** au titre de l'exercice **2025** :

Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Surveillance de l'état de l'environnement	Surveillance de la qualité des eaux de baignade	✓ Nombre des plages ✓ Nombre des stations ✓ Nombre d'échantillons/an ✓ Nombre d'analyses	206 510 5270 35.770	204 498 5240 36.545	99% 98% 99% 102%
	Surveillance de la qualité du sable	✓ Nombre de plages ✓ Nombre des stations ✓ Nombre de catégories de déchets marins ✓ Nombre d'échantillons (mycologiques) ✓ Nombre d'analyses (mycologiques)	63 126 3024 252 1008	64 128 3072 252 4032	102% 102% 102% 100% 400%
	Surveillance de la pollution véhiculée vers la Méditerranée	✓ Nombre des stations ✓ Nombre de campagnes ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses	15 4 60 1700	15 3 68 1580	100% 75% 113% 93%
	Programmes de surveillance IMAP	✓ Nombre des stations ✓ Nombre de campagnes ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses	24 4 112 1400	24 3 110 960	100% 75% 98% 68,5%
	Surveillance de la pollution véhiculée vers l'atlantique	✓ Nombre des stations ✓ Nombre de campagnes ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses	44 2 280 2720	43 2 274 2728	98% 100% 98% 100%
	Surveillance de la qualité de l'air	✓ Nombre de stations de surveillance opérationnelles ✓ Nombre de jours de mesure	84 30.660	76 27.740	90% 90,5%
Accréditation du laboratoire	Participation aux essais inter-laboratoires	✓ Nombre d'échantillons (physico-chimie) ✓ Nombre d'analyses (physico-chimie) ✓ Nombre d'échantillons (métaux lourds) ✓ Nombre d'analyses (métaux lourds) ✓ Nombre d'échantillons (Organique) ✓ Nombre d'analyses (Organique)	29 40 7 42 26 186	29 40 7 42 26 186	100% 100% 100% 100% 100% 100%
Requêtes pour répondre aux plaintes en effectuant des missions in-situ et des analyses au laboratoire	Rejets liquides	✓ Nombre d'échantillons	21	21	100%
	Qualité de l'air	✓ Nombre de mesures	A la demande	360	-
Prestations de services	Rejets liquides	✓ Nombre d'échantillons	34	10	29,4%
	Emissions atmosphériques	✓ Nombre de mesures	500	192	38,4%
Promotion de la recherche scientifique	Formation et encadrement des stagiaires dans différents domaines de l'environnement	✓ Nombre des stagiaires ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses	A la demande	15 100 1500	-

Concernant le premier semestre de **l'année 2026**, les actions réalisées se sont articulées autour des activités courantes du laboratoire, notamment la surveillance de l'état de l'environnement, l'appui technique aux pouvoirs publics dans la résolution des conflits environnementaux liés à la pollution, la fourniture de services pour la caractérisation des émissions gazeuses et des rejets liquides, ainsi que la promotion de la recherche scientifique à travers la formation de stagiaires dans les domaines liés à l'analyse de la pollution.

Le plan d'action du Laboratoire National des Études et de Surveillance de la Pollution (LNESP) au titre de **l'année 2027** prévoit principalement la poursuite des actions de surveillance de l'état de l'environnement, notamment la qualité des eaux de baignade, du sable et de l'air, ainsi que le suivi des programmes MED POL, IMAP et Atlantique POL. Il porte également sur le contrôle de la pollution, l'accréditation du laboratoire, la participation aux essais inter-laboratoires et l'appui technique aux pouvoirs publics pour la résolution des conflits environnementaux.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Missions des SEGMA

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2024 et 2025

ANNEXE 3 : Evolution des recettes des SEGMA en 2024 et 2025

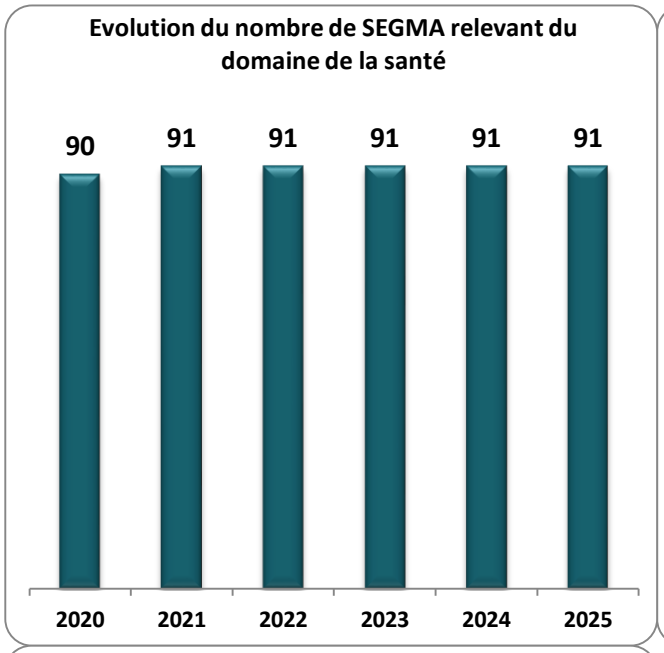
ANNEXE 4 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2024 et 2025

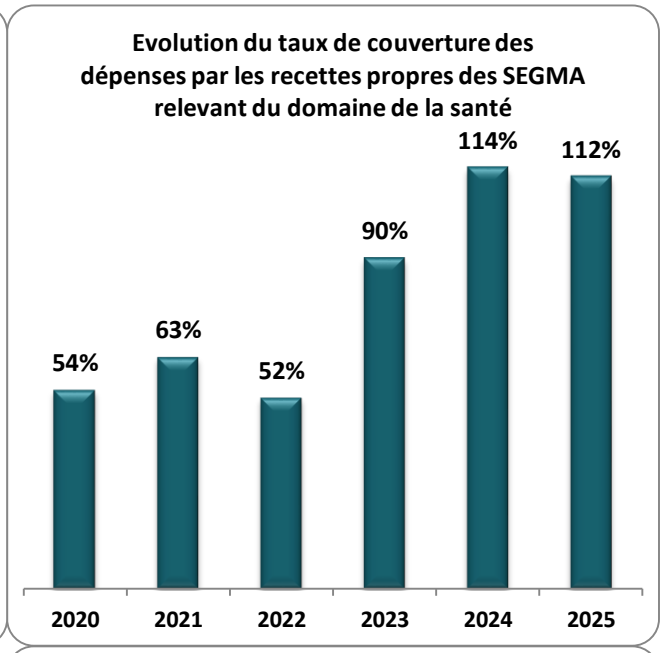
ANNEXE 1 : MISSIONS DES SEGMA

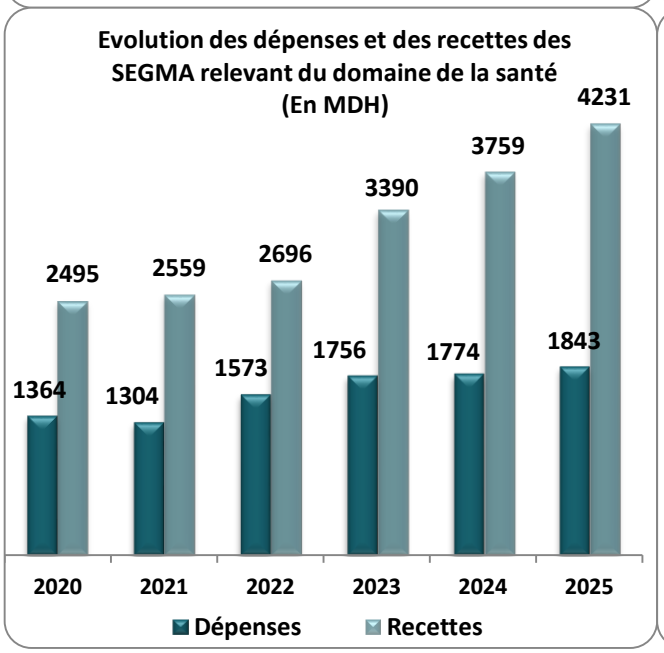
I.1. SEGMA relevant du domaine de la santé

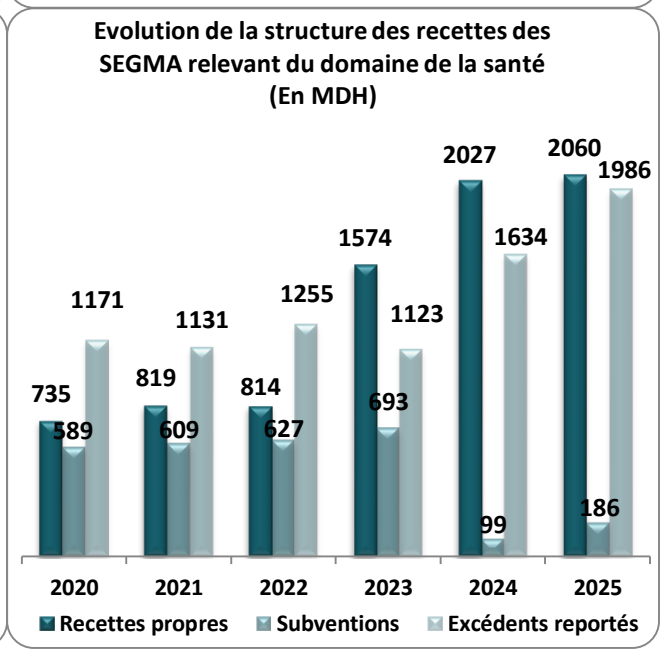
Les SEGMA relevant du domaine de la santé concourent activement à la réalisation des objectifs du Gouvernement en matière d'élargissement de l'accès à des soins de qualité pour l'ensemble des citoyens et de renforcement de l'adhésion des différentes parties prenantes à la mise en œuvre de la couverture médicale universelle. Les missions de ces services ainsi que leurs réalisations financières durant **la période 2020-2025** sont présentées ci-après :

Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Hôpitaux et Centres médico-chirurgicaux militaires	• Soutenir les Forces Armées Royales en assurant des prestations de prévention, de diagnostic, de soins, d'hospitalisation et d'expertise au profit de l'ensemble du personnel militaire, de leurs ayants droit, ainsi que des civils ; • Concourir à la formation pratique des médecins et des étudiants en médecine et en pharmacie, ainsi qu'au développement des activités de recherche et d'économie de santé en concert avec les facultés de médecine et les instituts de formation aux professions de santé ; • Contribuer aux missions humanitaires aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'étranger afin de prendre en charge, de secourir et de dispenser des soins spécialisés urgents aux militaires ainsi qu'à la population civile.
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Hôpitaux et Centres d'appui	• Dispenser, avec ou sans hébergement, des prestations de diagnostic, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes ; • Garantir la permanence des soins et assurer des prestations de soins et d'aide médicale en urgence ; • Contribuer aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé, d'aide médicale urgente en partenariat avec les acteurs concernés ; • Assurer la formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et des écoles de formation professionnelle et de formation des cadres, en rapport avec le domaine de la santé, ainsi que la formation continue des professionnels et des gestionnaires de santé ; • Participer à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Centre National de Radioprotection	• Veiller à la mise en application de la réglementation en matière de protection contre les rayonnements ionisants ; • Codifier les mesures applicables dans les établissements utilisant les rayonnements ionisants et veiller à leur mise en application ; • Procéder au contrôle préalable et a posteriori de toute installation technique utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales ou non médicales ; • Contrôler les importations, les utilisations, le transport et le stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières ; • Surveiller la radioactivité dans l'environnement, les denrées alimentaires et les eaux potables ;
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Institut National d'Hygiène	• Développer l'expertise, l'appui scientifique et technique et la conduite des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ; • Proposer des normes en matière de biologie sanitaire et développer des systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ; • Participer à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et diffuser l'information en rapport avec ses compétences ; • Promouvoir la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.


Evolution du nombre de SEGMA relevant du domaine de la santé
90
91
91
91
91
91
2020
2021
2022
2023
2024
2025


Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de la santé
54%
63%
52%
90%
114%
112%
2020
2021
2022
2023
2024
2025


Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de la santé (En MDH)
1364
2495
1304
2559
1573
2696
1756
3390
1774
3759
1843
4231
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Dépenses
Recettes


Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de la santé (En MDH)
735
589
1171
819
609
1131
814
627
1255
1574
693
1123
2027
99
1634
2060
186
1986
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Recettes propres
Subventions
Excédents reportés

I.2. SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres

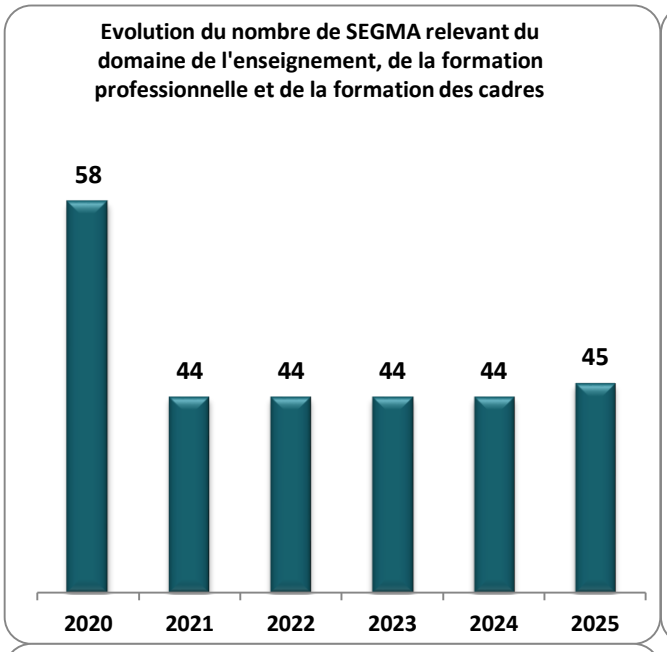
La formation dispensée par ces SEGMA vise à doter les secteurs concernés de ressources humaines qualifiées, en mesure de les accompagner dans leur processus de développement. Elle couvre notamment les domaines du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche maritime, des mines, de l'aménagement et de l'urbanisme, du sport, de la géologie, des statistiques, de l'informatique, de l'économie appliquée, de l'administration publique et de la santé. Les missions de ces services, ainsi que leurs réalisations financières au titre de la **période 2020-2025**, sont présentées ci-après :

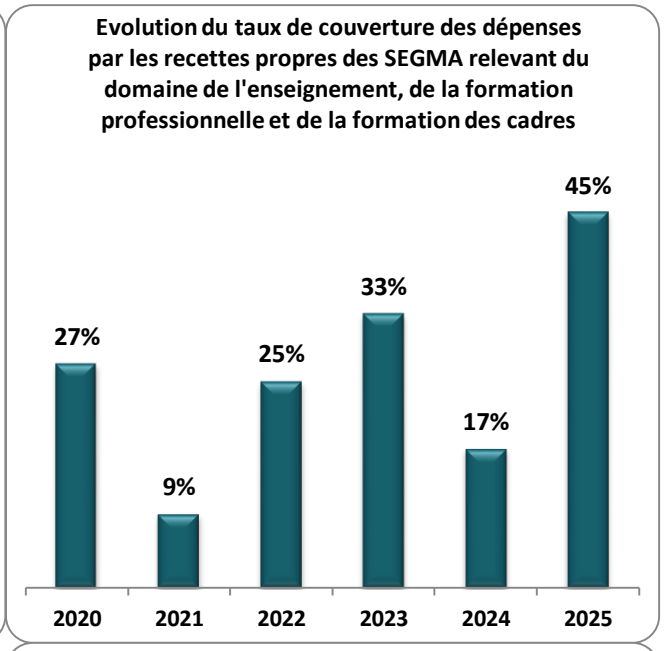
Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée	• Dispenser la formation initiale et la formation continue dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de l'actuariat finance et de l'aide à la décision.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : École des Sciences de l'Information	• Dispenser la formation initiale destinée aux informatistes et aux informatistes spécialisés, la formation continue notamment en matière des NTIC ainsi que les actions de recherche et de développement.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS : Instituts et centres de formation œuvrant dans le domaine agricole	• Dispenser la formation initiale au profit des techniciens, des techniciens spécialisés et des ouvriers qualifiés en agriculture, dans différentes spécialités en production végétale et animale ; • Former les jeunes entrepreneurs sur des projets dans les domaines agricoles ; • Assurer la formation continue des ouvriers des exploitations agricoles ; • Former et assister des maîtres de stage ; • Dispenser la formation par apprentissage aux jeunes déscolarisés issus du milieu rural; • Réaliser des études et des enquêtes pour l'évaluation des besoins des ressources humaines du secteur, et ce en vue d'élaborer un référentiel de métiers et d'emplois ; • Présenter des conseils aux professionnels dans les domaines techniques et socio-professionnels.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS : École Nationale Forestière d'Ingénieurs	• Former les ingénieurs des Eaux et Forêts ; • Animer des sessions de formation continue ; • Effectuer toutes études et recherches ayant trait à la foresterie et à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS : Instituts et centres de formation opérant dans le domaine de la pêche maritime	Former les ressources humaines nécessaires à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance de la flotte de pêche et des unités d'industrie de pêche. Ces instituts et centres œuvrent particulièrement pour : • Améliorer qualitativement la formation professionnelle en pêche maritime (résidentielle, alternée et par apprentissage) ; • Organiser des cycles de formation continue, d'alphabétisation fonctionnelle, de vulgarisation, de perfectionnement et de la reconversion professionnelle, en vue de contribuer à la promotion professionnelle des marins en activité ; • Valoriser les acquis professionnels par la mise en œuvre d'actions de formation continue; • Accompagner le programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale à travers des actions d'alphabétisation professionnelle, de diffusion de l'information et d'encadrement.

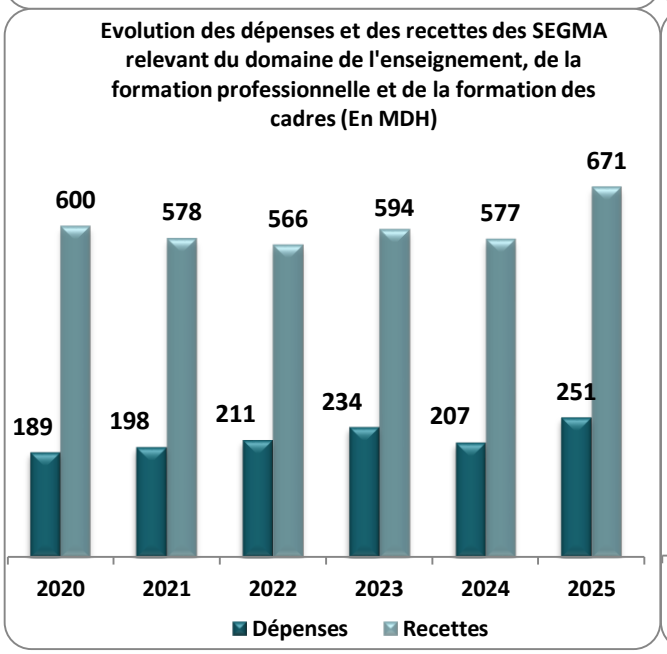
Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
MINISTERE DU TOURISME, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : SEGMA opérant dans le domaine de l'artisanat	• Former des artisans innovateurs et qualifiés capables d'assurer la préservation du patrimoine culturel existant et de créer de nouveaux produits de qualité ; • Organiser des actions de formation continue, de perfectionnement des artisans et des chefs d'entreprises d'artisanat, ainsi que des séminaires, des conférences, des journées d'études, des stages et des ateliers pratiques ; • Assurer des prestations rémunérées, réalisées par les établissements de formation, sous forme de travaux à façon aux tiers ; • Réaliser des recettes à travers la commercialisation des produits d'artisanat et des pièces artistiques réalisés par les stagiaires et les apprentis, dans le cadre des travaux pratiques.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Division Administrative	• Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation transverse au profit du personnel du Ministère de l'Economie et des Finances ; • Accompagner les actions de formation spécifiques des Directions de ce département; • Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation en appui aux réformes mises en œuvre par le département ; • Mettre en œuvre les programmes d'insertion au profit des nouvelles recrues ; • Promouvoir des actions de partenariat aux niveaux national et international.
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS : Division des Stratégies de Formation	• Assurer la formation continue et les cycles de perfectionnement au profit du personnel du Ministère et les acteurs privés ; • Organiser les manifestations se rapportant au domaine d'activités du Ministère au profit des acteurs privés ; • Offrir des prestations permettant aux stagiaires externes de parfaire leurs connaissances et de mettre en pratique leurs compétences techniques et professionnelles ; • Mettre en œuvre des actions de conseil, d'assistance et d'accompagnement des administrations publiques, des établissements publics et des collectivités territoriales et autres organismes dans les domaines liés à l'enseignement et à l'éducation.
MINISTERE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Instituts opérant dans le domaine de l'énergie et des mines	• Institut des Mines de Touissit-Oujda : formation des techniciens en topographie et en électromécanique destinés aux secteurs minier et industriel ; • Institut des Mines de Marrakech : formation des techniciens spécialisés (Bac+2) dans les métiers inhérents à la géologie appliquée, à l'exploitation des mines et carrières, à la chimie industrielle et à l'électromécanique.
MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : Institut Supérieur d'Études Maritimes	• Dispenser une formation de haut niveau aux cadres supérieurs destinés aux différentes branches de l'activité maritime ; • Entreprendre des études et des recherches liées à la formation maritime ; • Assurer la formation et le perfectionnement du personnel des opérateurs du transport maritime.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier	• Assurer des prestations de formation, de reconversion professionnelle et de perfectionnement des agents et des techniciens des administrations, notamment dans les domaines de la conduite, la maintenance des engins des travaux publics ainsi que la maintenance, l'entretien et l'extension du réseau routier.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Centre d'Accueil et de Conférences	• Assurer les frais quotidiens de fonctionnement du Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) ; • Assurer la sauvegarde et la maintenance du patrimoine du CAC ainsi que son développement.

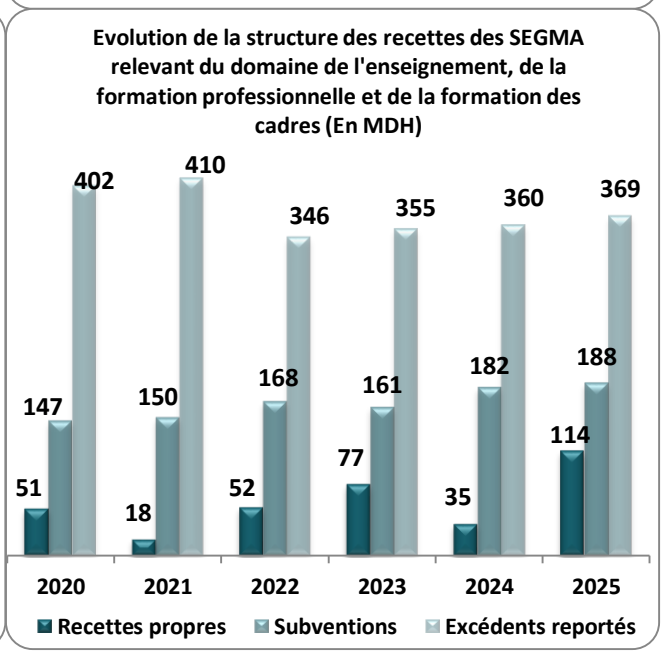
Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : Écoles Nationales d'Architecture	• Former des architectes ; • Contribuer à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines liés à l'architecture.
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	• Former des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme destinés à servir dans les organismes publics et privés ; • Concevoir et réaliser des cycles de formation continue au profit du personnel du ministère de tutelle et de ses services extérieurs, au profit d'autres départements ministériels ainsi qu'au profit d'organismes publics et privés ; • Réaliser, pour le compte des administrations de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales et des organismes privés, des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme ; • Contribuer au développement de la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances.
MINISTERE DE L'INTERIEUR : Direction du Développement des Compétences et de la Transformation Digitale	• Assurer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement des cadres relevant du Ministère de l'Intérieur ; • Assurer l'information et la formation des élus en matière d'administration et d'ingénierie de la formation, à travers l'identification des besoins de formation, la préparation des programmes de formation, le suivi, l'évaluation et l'audit ; • Equiper les locaux par des infrastructures, des ateliers et des matériels pédagogiques ; • Assurer des formations, notamment d'intégration, initiales, continues, académiques ou préparatoires aux concours et aux examens d'aptitude professionnelle ; • Assurer le transport, l'hébergement et la restauration des bénéficiaires de la formation.
MINISTERE DE L'INCLUSION ECONOMIQUE, DE LA PETITE ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES : Division de la Formation	• Organiser des manifestations en rapport avec les domaines d'intervention du Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences et des établissements sous sa tutelle ; • Organiser des sessions de formation, de rencontres et de séminaires au profit des organisations, des administrations, des établissements publics, des organisations syndicales ou professionnelles, des associations et des particuliers ; • Louer des locaux (salles de formation, salles de conférences et ateliers) et des infrastructures et des matériels pédagogiques.
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	• Assurer la formation théorique et pratique des cadres supérieurs dans les domaines des médias et de la communication des organisations ; • Organiser des cycles de perfectionnement et de formation continue en la matière à travers des séminaires, des colloques et des stages de formation ; • Contribuer au développement de la pratique professionnelle dans les domaines des médias et de la communication, et promouvoir la recherche scientifique et académique dans ces domaines ; • Réaliser des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales et du secteur privé, ainsi que l'organisation des sondages d'opinion et des campagnes médiatiques dans les divers domaines en collaboration avec des organismes nationaux et étrangers.
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Institut Supérieur des Métiers de l'Audio-visuel et du Cinéma	• Combler le vide en matière de formation dans les métiers de l'audio-visuel et du cinéma et accompagner l'évolution desdits métiers ; • Satisfaire les demandes, de plus en plus grandes, en spécialistes dans ces domaines au moment où le Maroc est devenu un pays privilégié de tournage cinématographique de dimension internationale.

Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS : Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports- RABAT-	• Former les cadres supérieurs et effectuer de la recherche scientifique, ainsi que l'expertise et le consulting dans le domaine des sports ; • Assurer la gestion du centre de formation de Rabat Yaâcoub El Mansour et du centre national des sport Moulay Rachid des sports ; • Organiser des stages de préparation Olympique, des séminaires et des colloques ; • Animer des sessions de formation continue au profit des organismes publics ou privés et des particuliers.
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE: Ecole Nationale de Santé Publique	• Assurer la formation des cadres supérieurs médicaux et non médicaux appartenant à des organismes publics et privés de santé, dans les domaines de l'administration sanitaire et de la santé publique ; • Organiser des cycles de formation continue au profit des professionnels de santé ; • Participer à la réalisation des études et des recherches sur les systèmes de santé et contribuer à la diffusion de la connaissance dans ces domaines.
MINISTERE DU TOURISME, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : SEGMA opérant dans le domaine du tourisme	• Doter le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en ressources humains qualifiés pour l'exercice dans les différentes fonctions inhérentes à la restauration, à l'hébergement et à l'accompagnement.
MINISTERE DE LA JUSTICE : Institut national des greffes et des professions juridiques et judiciaires	• Formation initiale, continue et spécialisée des greffiers et autres fonctionnaires de l'autorité gouvernementale chargée de la justice ; • Œuvrer au développement du capital humain et au renforcement des compétences, en fonction des besoins de formation et en cohérence avec les évolutions des domaines de formation concernés ; • Contribuer à la gestion et au développement des plateformes et programmes d'information liés au domaine de la formation, en coordination avec les parties concernées, afin de suivre le rythme des évolutions technologiques connues par le secteur ; • Travailler dans les domaines de la recherche, de la documentation et de l'édition se rapportant aux missions du ministère.


Evolution du nombre de SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres
58
44
44
44
44
45
2020
2021
2022
2023
2024
2025


Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres
27%
9%
25%
33%
17%
45%
2020
2021
2022
2023
2024
2025

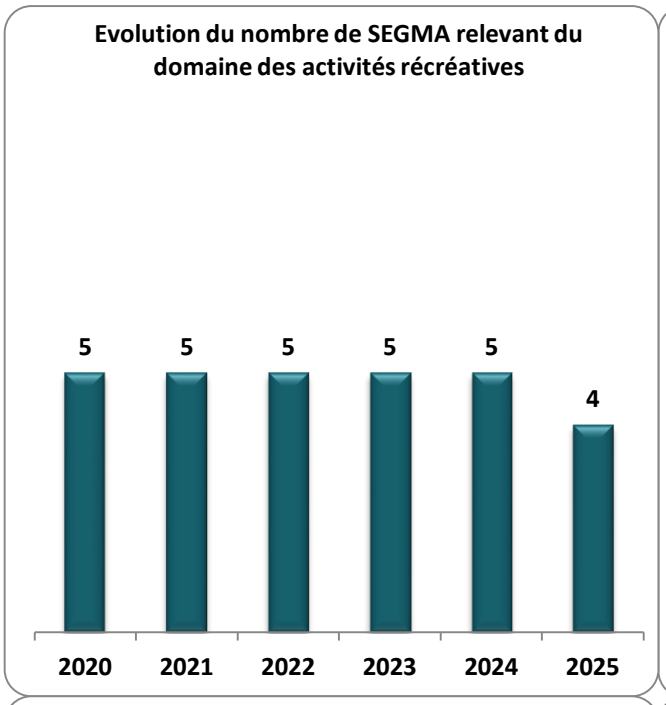

Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres (En MDH)
189
600
198
578
211
566
234
594
207
577
251
671
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Dépenses
Recettes

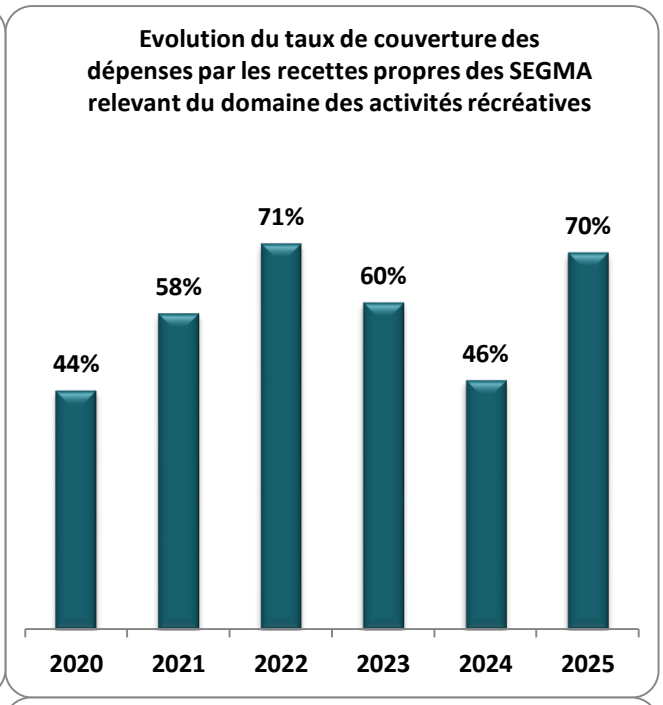

Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres (En MDH)
51
147
402
18
150
410
52
168
346
77
161
355
35
182
360
114
188
369
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Recettes propres
Subventions
Excédents reportés

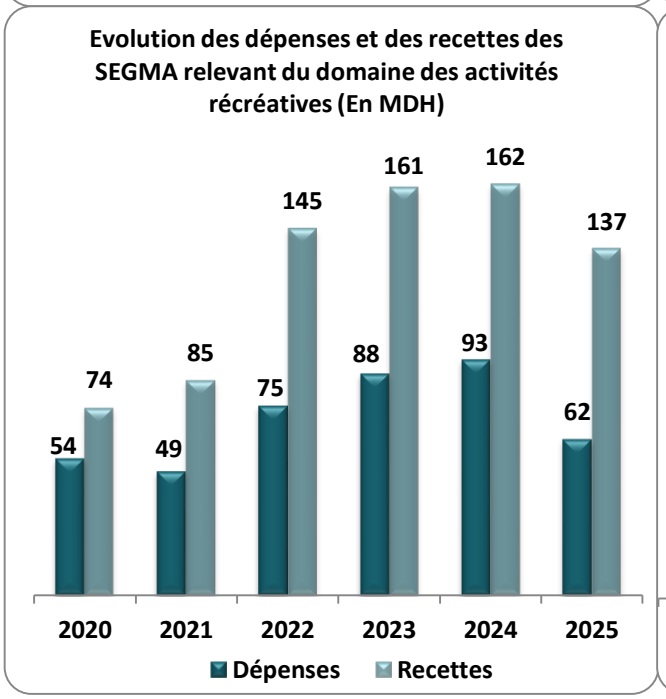
I.3. SEGMA relevant du domaine des activités récréatives

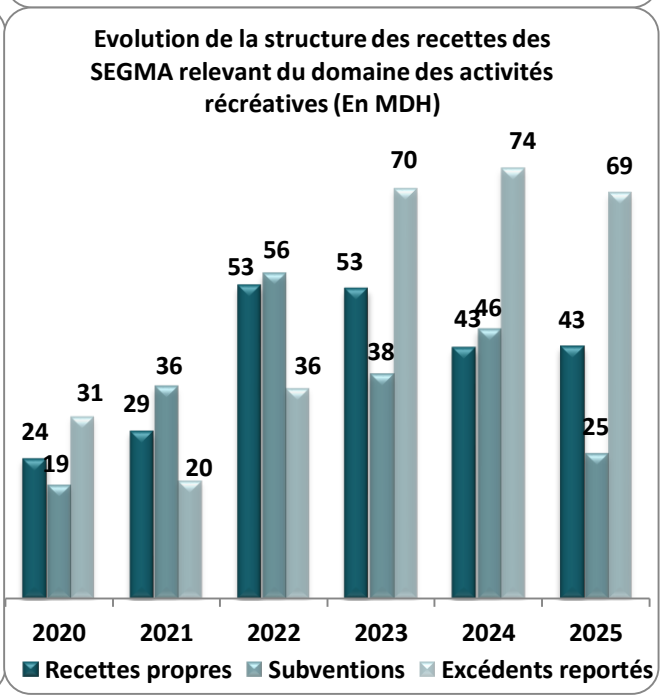
Ces SEGMA sont chargés de la gestion des infrastructures sportives et culturelles. Ils assurent l'organisation des rencontres sportives nationales et internationales ainsi que des diverses manifestations artistiques et culturelles. Les missions de ces services ainsi que leurs réalisations financières durant **la période 2020-2025** sont présentées ci-dessous :

Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
CHEF DU GOUVERNEMENT : Royal Golf Dar Es Salam	Organiser de prestigieuses manifestations golfiques nationales et internationales
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS : Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives	• Élargir la base des pratiquants de la natation surtout au sein des jeunes ; • Développer l'autofinancement des activités liées à cette discipline sportive ; • Accueillir les manifestations sportives (en natation) ; • Créer et encadrer les écoles de natation.
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION: Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika	• Abriter les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour les enfants et les adolescents, les séminaires, les sessions de formation et les activités éducatives, culturelles et sportives ; • Accueillir les associations, les organismes et les institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance, ainsi que les particuliers et les familles pour des activités d'estivage et de tourisme ; • Accueillir les concentrations des fédérations et des clubs sportifs ; • Abriter les sessions de formation et les réunions pour les organismes publics et privés.
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES : Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau au Maroc	• Préserver la mémoire en faisant découvrir le patrimoine, et mettre en valeur l'intelligence hydraulique traditionnelle du Maroc et le rôle historique des Habous dans la régie de l'eau. ; • Offrir aux visiteurs la possibilité de découvrir la dimension spirituelle de l'eau, ses rituels et ses usages économiques ; • Appréhender la structure moléculaire et le cycle de l'eau, les systèmes d'irrigation au Maroc, le captage des eaux et le droit coutumier.


Evolution du nombre de SEGMA relevant du domaine des activités récréatives
5
5
5
5
5
4
2020
2021
2022
2023
2024
2025


Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives
44%
58%
71%
60%
46%
70%
2020
2021
2022
2023
2024
2025

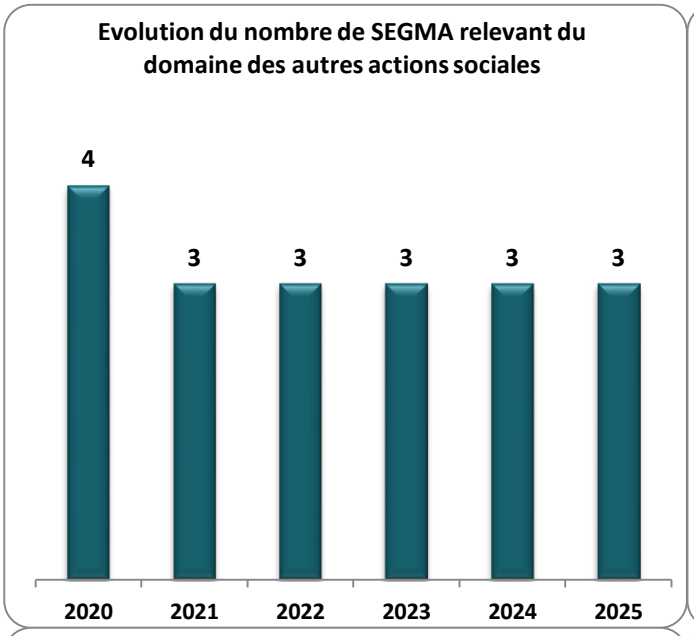

Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives (En MDH)
54
74
49
85
75
145
88
161
93
162
62
137
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Dépenses
Recettes

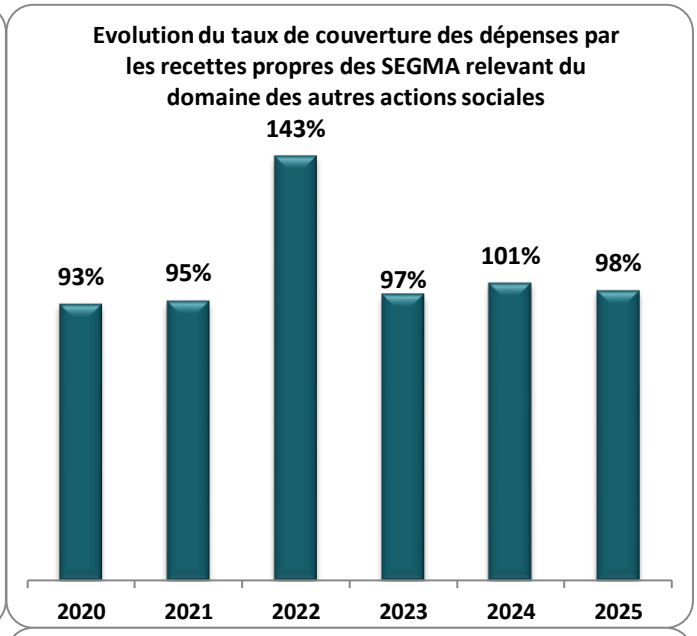

Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives (En MDH)
24
19
31
29
36
20
53
56
36
53
38
70
43
46
74
43
25
69
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Recettes propres
Subventions
Excédents reportés

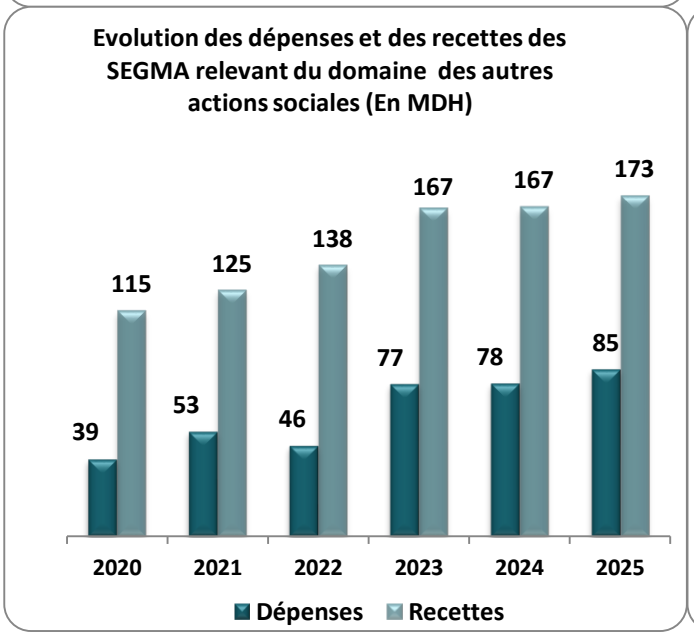
I.4. SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales

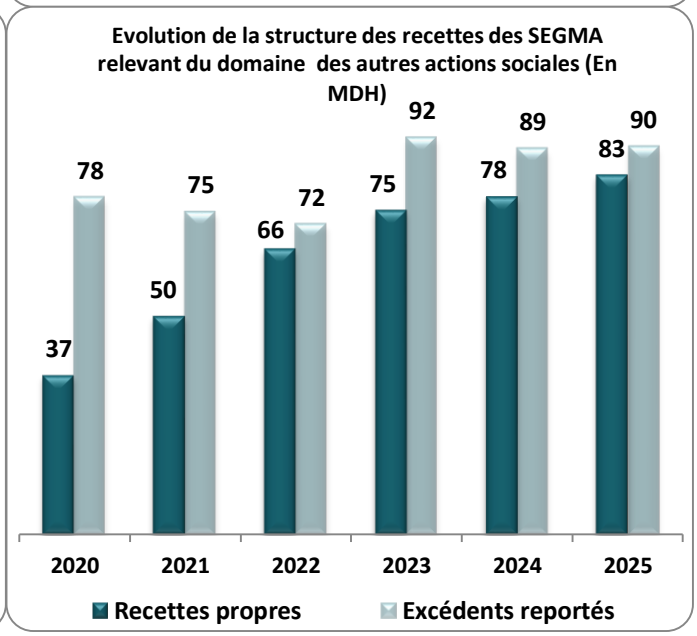
Ils sont chargés de répondre à des besoins particuliers de certaines catégories de population partageant des caractéristiques communes. Il s'agit notamment des personnes à besoins spécifiques, des pèlerins aux lieux saints de l'Islam, des détenus, des victimes d'accidents de travail et des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Les missions de ces services ainsi que leurs réalisations financières durant la **période 2020-2025** sont présentées comme suit :

Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES : Division du Pèlerinage	• Assurer l'encadrement des pèlerins marocains aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'extérieur par l'intermédiaire des membres de la délégation marocaine du pèlerinage.
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION : Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale	• S'occuper de la gestion, du contrôle et de l'exploitation rationnelle des différentes unités de production au sein des établissements pénitentiaires ; • Assurer la commercialisation de la production des exploitations agricoles et des ateliers au sein des établissements pénitentiaires.
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION AFRICAINE ET DES MAROCAINS RESIDANT A L'ÉTRANGER : Direction des Affaires Consulaires et Sociales	• Apporter une réponse convenable aux attentes de la communauté marocaine résidant à l'étranger et des autres usagers des services consulaires, aussi bien à l'étranger qu'au Maroc ; • Veiller à la valorisation de l'image des représentations consulaires marocaines à l'étranger et des services consulaires au Maroc.


Evolution du nombre de SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales
4
3
3
3
3
3
2020
2021
2022
2023
2024
2025


Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales
93%
95%
143%
97%
101%
98%
2020
2021
2022
2023
2024
2025


Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales (En MDH)
39
115
53
125
46
138
77
167
78
167
85
173
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Dépenses
Recettes


Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales (En MDH)
37
78
50
75
66
72
75
92
78
89
83
90
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Recettes propres
Excédents reportés

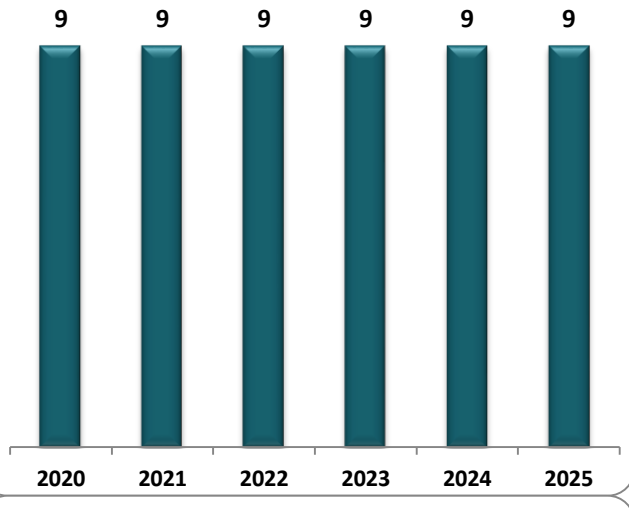
I.5. SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux

Les prestations offertes par ces SEGMA englobent l'ensemble des opérations de l'État au profit des activités à caractère général. Il s'agit notamment des services communs à l'ensemble des administrations, des services chargés du maintien de l'ordre, de la justice ainsi que des services du Ministère de l'Economie et des Finances. Les missions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la **période 2020-2025** se présentent comme suit :

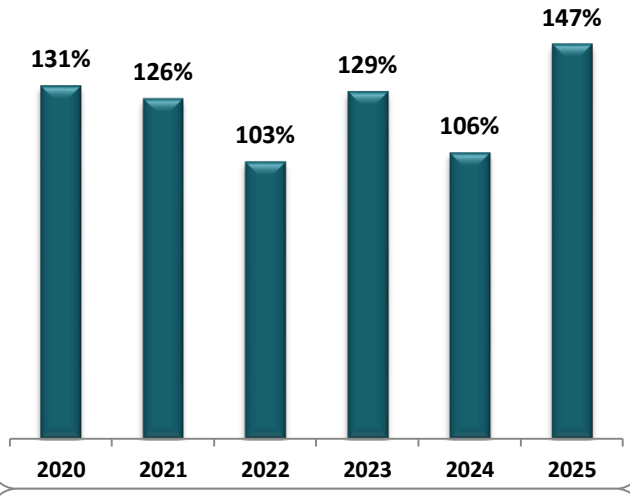
Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale	• Assurer l'approvisionnement des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Royale et des établissements publics et privés en masques chirurgicaux et de protection respiratoire.
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Centre Royal de Télédétection Spatiale	• Promouvoir et coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et services en relation avec les techniques de détection par satellite sur le territoire national, et en assurer la conservation. De façon opérationnelle, le CRTS assure les missions suivantes : • Recenser, centraliser et coordonner les besoins des administrations ou organismes dépendant de la télédétection afin de leur présenter des demandes d'achats groupées et cohérentes ; • Importer, acquérir tant au Maroc qu'à l'étranger, conserver, dupliquer, traiter, distribuer, vendre ou mettre à disposition les produits et les services de la télédétection ; • Aider et assister les utilisateurs dans le secteur public ou privé, sous toutes les formes utiles, afin de leur permettre une utilisation efficace des produits de la télédétection ; • Contrôler l'usage des produits de la télédétection afin d'en sauvegarder une utilisation pacifique et conforme aux intérêts du Royaume.
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Etablissement Central de gestion et de stockage des matériels	• Se charger découper, délimiter et dénaturer les matériels arrivés en fin de potentiel et jugés hors service. Cette opération donne lieu à un volume consistant de ferraille et de déchets métalliques, dont la vente permettrait aux FAR de réaliser des recettes, qui pourront aider à l'entretien des bâtiments et à l'acquisition des équipements spécifiques nécessaires.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : Centre National de Documentation	• Collecter, traiter et diffuser les documents relatifs au développement national économique et social, produits au Maroc ou à l'étranger ; • Consolider le fonds documentaire national et faciliter l'accès des différents utilisateurs à l'information sous ses diverses formes ; • Renforcer le fonds documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères, soit par connexion en ligne ou par acquisition de banque de données et de documents ; • Développer et coordonner les activités du réseau national d'information, établir des passerelles avec les réseaux sectoriels nationaux spécialisés et renforcer la coordination avec le réseau et les systèmes d'information internationaux et régionaux.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Trésorerie Générale du Royaume	• Financer les actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et renforcer la sécurité de ses locaux et de ses systèmes d'information ; • Financer les actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des prestations offertes aux clients et aux partenaires ; • Recouvrer les coûts et les rémunérations afférentes aux diverses prestations offertes par la TGR dont notamment la prise en charge des dossiers des emprunts, le traitement de la paie, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons du trésor et des comptes des clients.

Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Administration des Douanes et Impôts Indirects	• Recouvrer une partie des coûts générés par les prestations de formation, dispensées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, à ses partenaires et à des douaniers des pays amis.
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Imprimerie Dar Al Manahil	• Imprimer les publications et les périodiques du Ministère de la Jeunesse, de la culture et de la communication ; • Réaliser les travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et administratifs ; • Imprimer les publications des intellectuels, hommes de lettres et de sciences, jeunes talents, traducteurs, artistes et tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre ; • Diversifier ses ressources financières pour améliorer sa capacité d'autofinancement et la couverture des dépenses engagées.
MINISTERE DE LA JUSTICE : Centre de publication de l'information juridique	• Publier les ouvrages, recueils, bulletins et rapports à caractère judiciaire ; • Reproduire les arrêts, textes de lois, études, commentaires et notes de jurisprudence sur papier, support informatique et autre ; • Produire les photocopies des documents.
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT : Direction de l'Imprimerie Officielle	• Confectionner et diffuser les éditions arabes et françaises du Bulletin Officiel (BO) du Royaume ; • Réaliser les travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et procéder au tirage des projets de lois déposés au Parlement, ainsi qu'à la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires ; • Contribuer à l'alimentation du site Internet du Secrétariat Général du Gouvernement en documents, qui contient tous les numéros des éditions du BO parus depuis 1912, et auxquels l'accès est gratuit.

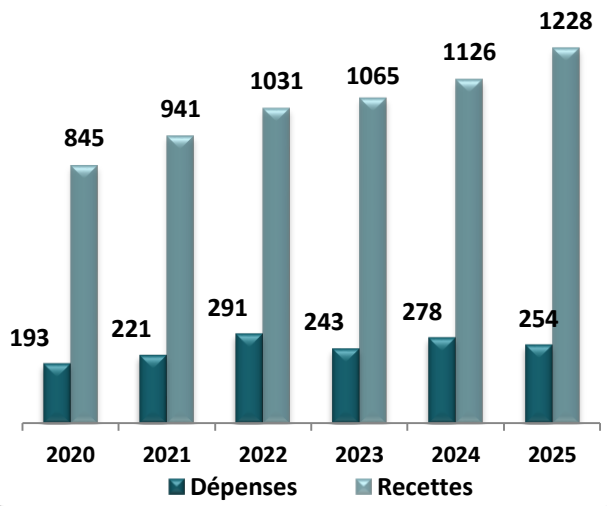
Evolution du nombre de SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux



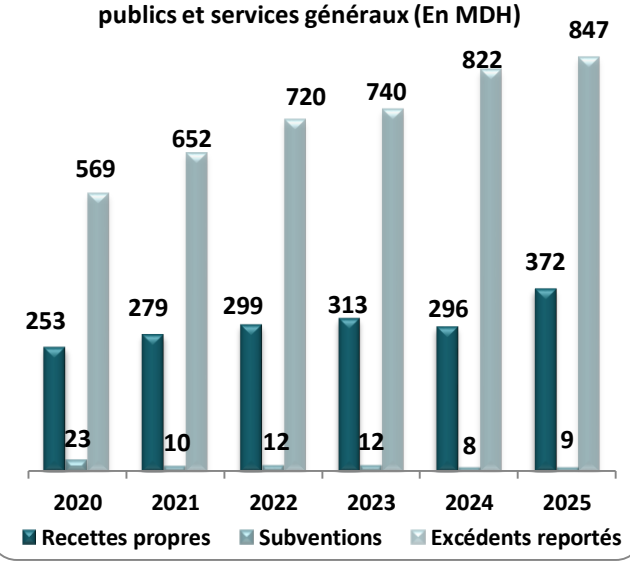
Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux (En MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux (En MDH)

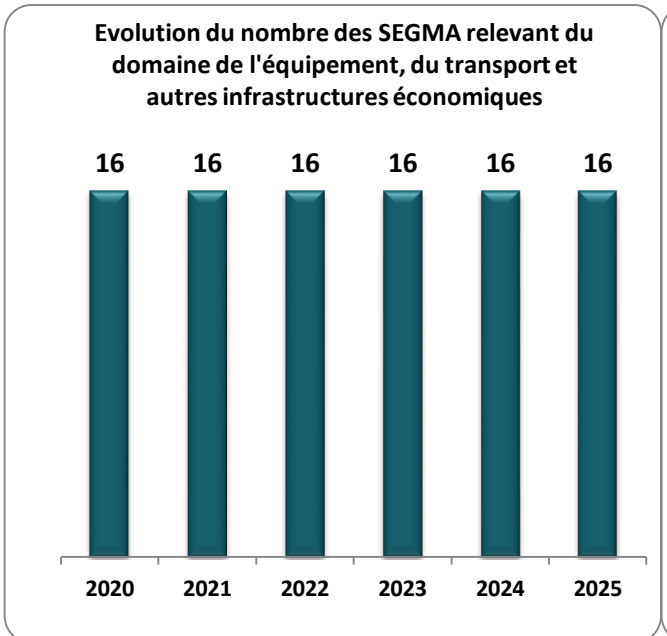


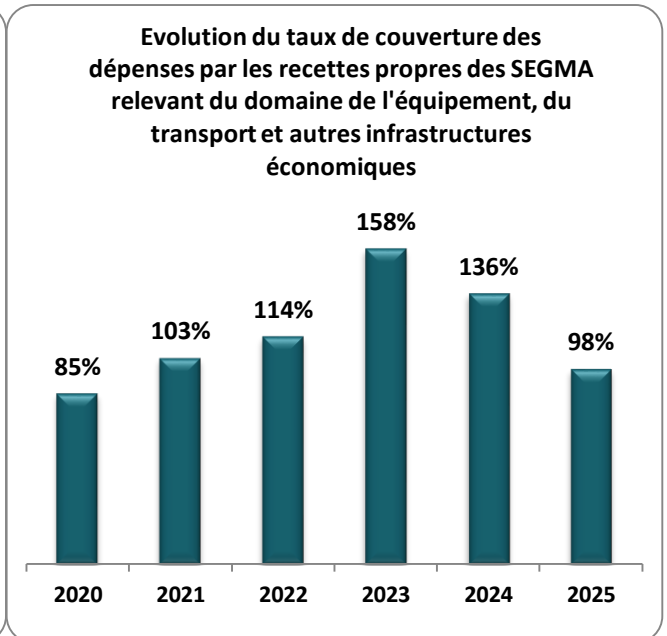
I.6. SEGMA relevant du domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques

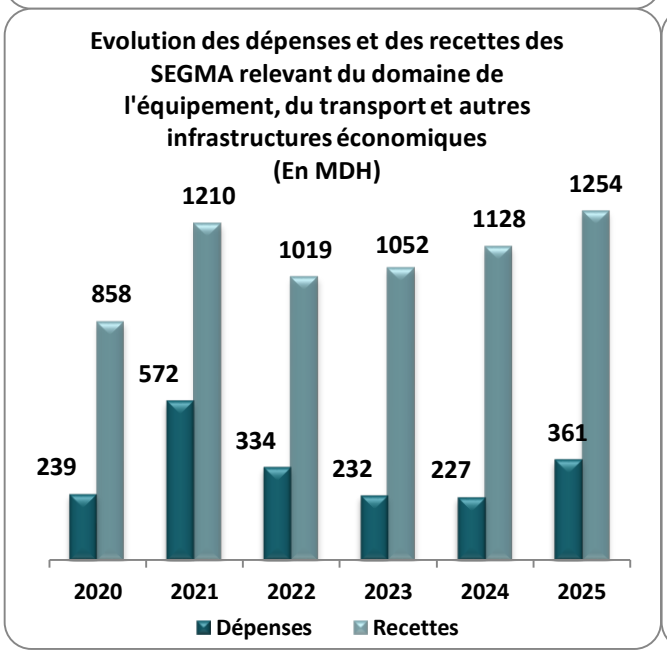
Ces services fournissent des prestations visant à développer l'activité de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques. Les missions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la **période 2020-2025** se présentent comme suit :

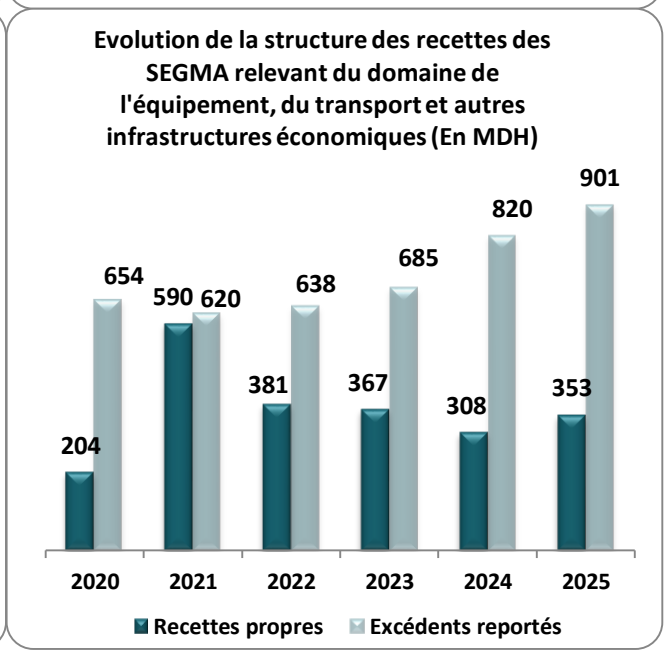
Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel	• Exécuter le plan d'action de la Direction des Routes (DR) relatif à l'acquisition du matériel de Travaux Publics (TP), du parc automobile et des ponts de secours ; • Assurer la gestion administrative du parc matériel et du parc automobile de la DR ; • Assurer la coordination des Services de Logistique et de Matériel (SLM) en matière de mobilisation et d'utilisation du parc matériel ; • Assurer le pilotage et l'appui nécessaire aux SLM et à l'ensemble des DRET/ DPET (Directions Régionales et Provinciales de l'Équipement et du Transport) en matériel de gestion du parc et matériel nécessaire à leur intervention ; • Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; • Apporter l'assistance technique aux collectivités territoriales et aux différents organismes publics en matière d'expertise et d'acquisition du matériel de TP.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Services de Logistique et de Matériel	• Assurer la location et la gestion du matériel de TP dont ils disposent ; • Intervenir rapidement lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ; • Réaliser les travaux d'aménagement de pistes de désenclavement dans le monde rural ; • Encadrer les parcs provinciaux et assurer l'audit des accidents mortels au niveau de leurs régions ; • Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; • Contribuer au renouvellement du matériel conformément à la stratégie de la Direction des Routes.
MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : Direction Générale de l'Aviation Civile	• Appliquer la politique du Ministère du Transport et de la Logistique en ce qui concerne la tutelle sur les établissements publics dont l'activité est en rapport avec le domaine aérien ; • Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne et contrôler et coordonner les activités aéronautiques ; • Préparer les accords internationaux et établir les textes législatifs concernant la navigation aérienne, le transport aérien et l'exploitation aérienne et veiller à leur application ; • Superviser le contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs.
MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : Direction de la Marine Marchande	• Assurer la gestion administrative des gens de mer ; • Assurer la gestion administrative et technique des navires et des engins nautiques de plaisance ; • Délivrer des autorisations pour l'exercice d'activités maritimes ; • Assurer les services de surveillance de la navigation maritime rendus aux navires touchant les ports marocains de commerce.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Centre National d'Etudes et de Recherches Routières	• Ausculter les chaussées ; • Concevoir et administrer la banque de données routières ; • Réaliser les études et les recherches techniques routières ; • Assurer l'assistance et la formation sur les techniques routières ; • Promouvoir la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.

Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Service de Gestion des Chantiers	• Louer les engins des travaux publics ; • Effectuer de l'expertise en gestion du matériel ; • Réparer les engins et le matériel de travaux publics ; • Assurer l'assistance et la formation sur les techniques de réalisation et de maintenance des aménagements hydriques.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Direction Générale de la Météorologie	• Assurer les activités relatives aux informations météorologiques et climatologiques nécessaires ; • Effectuer les études et les recherches atmosphériques de météorologie et de climatologie théoriques, expérimentales et appliquées ainsi que les études et les recherches connexes en rapport avec sa mission ; • Participer à la préparation des accords internationaux en partenariat avec les administrations concernées concernant les domaines de sa compétence, établir les textes réglementaires relatifs à la météorologie et en assurer l'exécution.





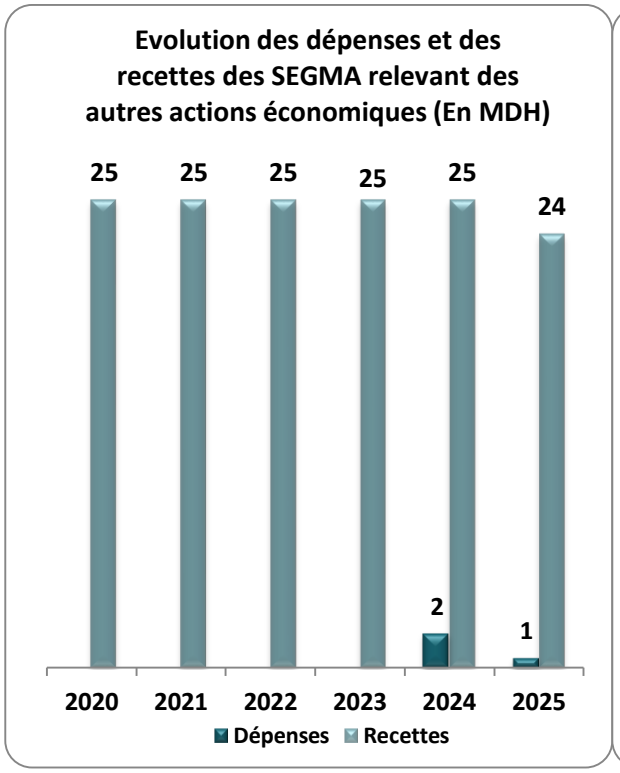


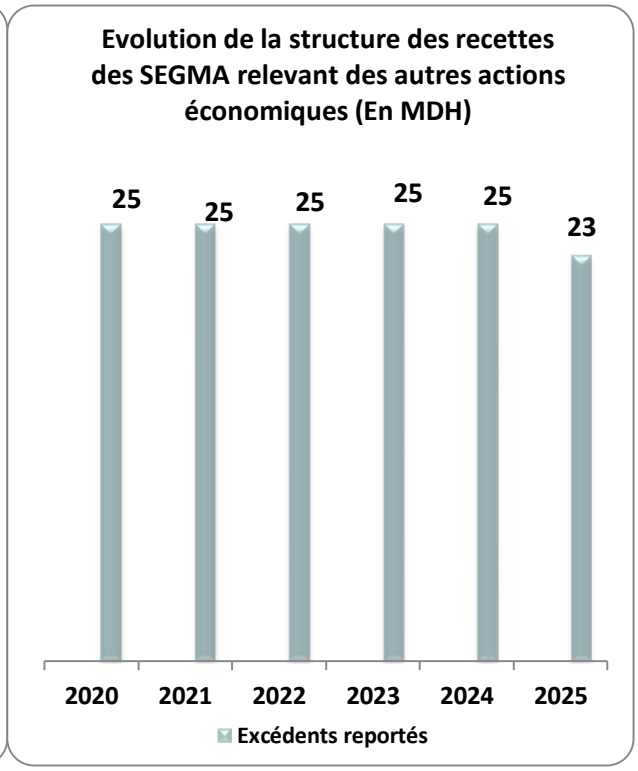


I.7. SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques

Il s'agit du SEGMA chargé de la Privatisation, dont les missions ainsi que les réalisations financières durant la **période 2020-2025** sont présentées comme suit :

Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : SEGMA chargé de la Privatisation	Préparer, superviser et mettre en œuvre les opérations liées au processus de la privatisation, à savoir : · Réaliser les audits et les évaluations des sociétés et des entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation ; · Organiser des campagnes promotionnelles de publication, d'impression et de communication relatives aux sociétés concernées par la privatisation ; · Conduire les opérations de restructuration des entreprises publiques.

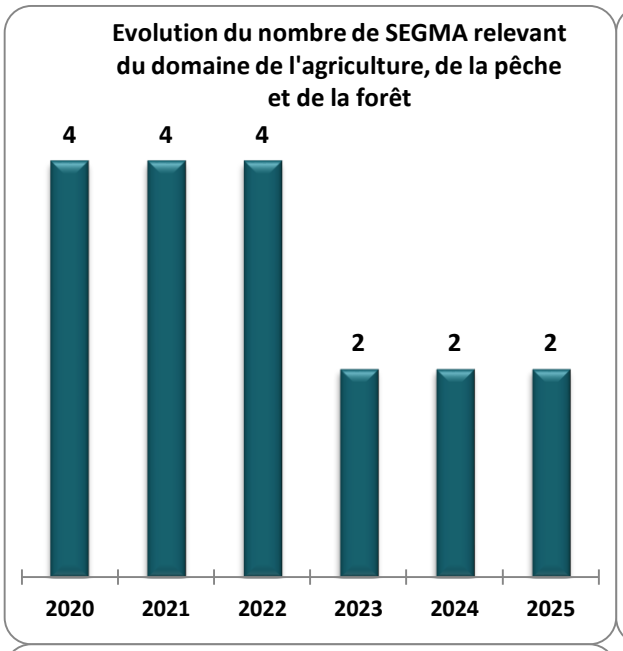


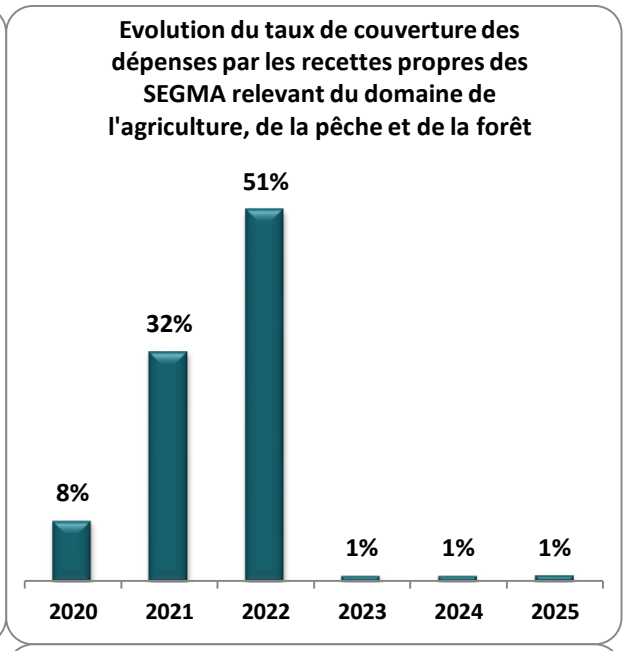


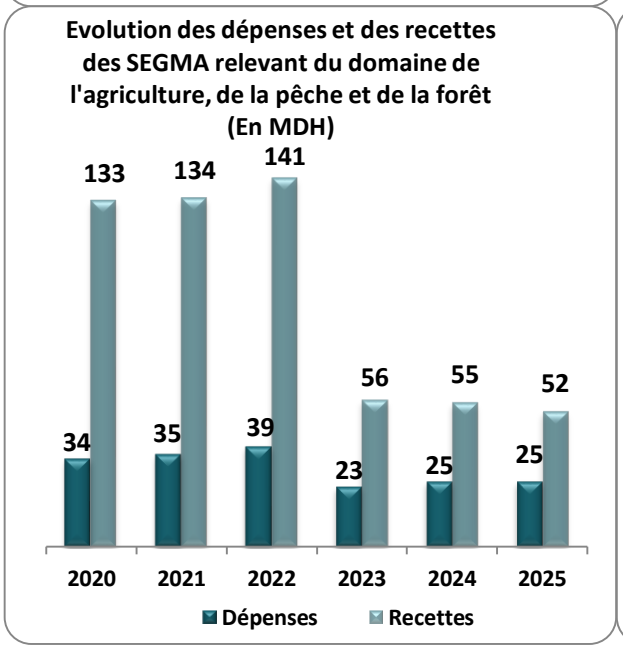
I.8. SEGMA relevant du domaine de l'agriculture et de la pêche maritime

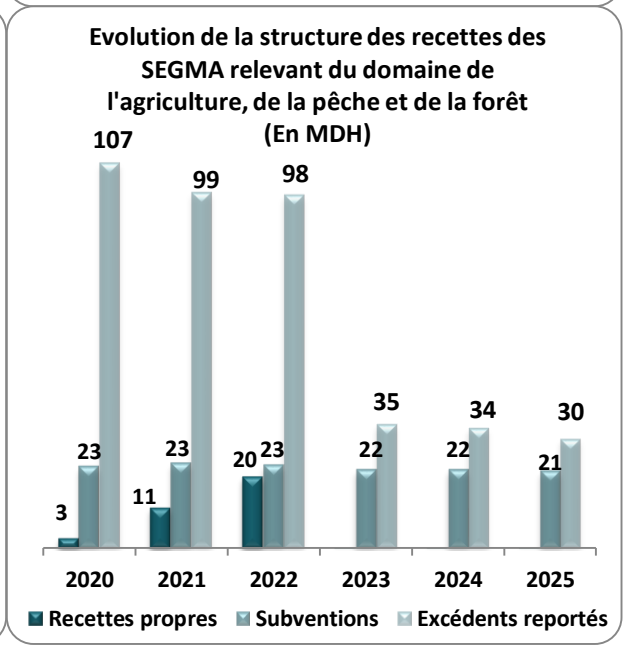
Ces SEGMA offrent des prestations liées au domaine de l'eau et de l'environnement. Ils interviennent principalement dans la protection des ressources hydriques, halieutiques, forestières et environnementales. Les missions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la **période 2020-2025** peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Missions des SEGMA
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS : Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes	• Apporter un appui à la recherche halieutique et prendre en charge les opérations de contrôle effectuées par le corps des observateurs scientifiques à bord des navires étrangers.
MINISTERE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution	• Évaluer et assurer le suivi de la situation de l'environnement en collaboration avec tous les organismes concernés ; • Entreprendre des études et des recherches sur l'environnement dans le cadre de la politique nationale du développement durable, et tenir informés les pouvoirs publics des résultats et des mesures prises pour leur application ; • Promouvoir et coordonner toutes les actions visant la préservation de l'équilibre du milieu naturel, la prévention, la lutte contre la pollution et les nuisances et l'amélioration du cadre de vie ; • Élaborer les propositions relatives aux principales orientations et stratégies en matière de politique environnementale, et réaliser les projets pilotes aux niveaux national, régional et local ;


Evolution du nombre de SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt
4
4
4
2
2
2
2020
2021
2022
2023
2024
2025


Evolution du taux de couverture des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt
8%
32%
51%
1%
1%
1%
2020
2021
2022
2023
2024
2025


Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt (En MDH)
133
134
141
34
35
39
23
56
25
55
25
52
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Dépenses
Recettes


Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt (En MDH)
107
99
98
3
23
11
23
20
23
35
22
34
22
30
21
2020
2021
2022
2023
2024
2025
Recettes propres
Subventions
Excédents reportés

ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2024 ET 2025

Désignation	ANNEE 2024			ANNEE 2025		
	Prévisions (2)	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions (4)	Réalisations	Taux de réalisation
I- CHARGES (1)						
Exploitation	4.570.274.553,24	2.362.461.157,54	51,69%	4.851.873.527,69	2.479.643.905,53	51,11%
Investissement	1.469.784.664,26	320.939.097,64	21,84%	1.616.989.463,75	402.579.105,13	24,90%
TOTAL DES CHARGES	**6.040.059.217,50**	**2.683.400.255,18**	**44,43%**	**6.468.862.991,44**	**2.882.223.010,66**	**44,56%**
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	642.254.560,00	263.787.091,00	41,07%	499.210.653,00	329.593.427,60	66,02%
Subvention d'investissement	118.507.500,00	92.669.500,00	78,20%	105.652.500,00	98.173.500,00	92,92%
Total des subventions	**760.762.060,00**	**356.456.591,00**	**46,86%**	**604.863.153,00**	**427.766.927,60**	**70,72%**
Recettes propres (3)	1.378.519.192,38	2.785.718.553,65	202,08%	1.665.985.769,33	3.025.314.797,52	181,59%
SOUS TOTAL	**2.139.281.252,38**	**3.142.175.144,65**	**146,88%**	**2.270.848.922,33**	**3.453.081.725,12**	**152,06%**
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	3.900.777.965,12	3.857.409.970,11	98,89%	4.454.692.076,68	4.316.184.859,58	96,89%
TOTAL DES RESSOURCES (3)	**6.040.059.217,50**	**6.999.585.114,76**	**115,89%**	**6.725.540.999,01**	**7.769.266.584,70**	**115,52%**

(1) Tenant compte de l'affectation de l'excédent de l'exercice antérieur ;
(2) Prévisions actualisées ;
(3) Incluent dons et legs ;
(4) Prévisions actualisées sur la base de la situation communiquée par la TGR au 30/06/2026.

ANNEXE 3 : EVOLUTION DES RECETTES DES SEGMA EN 2024 ET 2025

	ANNEE 2024			ANNEE 2025		
	PREVISIONS (1)	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION	PREVISIONS (1)	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION
1- DOMAINE DE LA SANTE						
Subvention d'Exploitation	387.656.560,00	80.576.560,00	20,79%	266.669.653,00	175.621.677,60	65,86%
Subvention d'investissement	20.000.000,00	18.000.000,00	90,00%	10.000.000,00	10.000.000,00	100,00%
Total Subventions	**407.656.560,00**	**98.576.560,00**	**24,18%**	**276.669.653,00**	**185.621.677,60**	**67,09%**
Recettes propres	853.504.158,25	2.026.693.701,07	237,46%	1.152.900.597,20	2.060.125.797,74	178,69%
Excédent du budget d'exploitation	1.490.809.649,02	1.432.040.627,12	96,06%	1.829.563.469,68	1.798.205.666,64	98,29%
Excédent du budget d'investissement	169.454.242,94	201.984.757,68	119,20%	145.450.526,87	187.426.554,64	128,86%
Total général des recettes	**2.921.424.610,21**	**3.759.295.645,87**	**128,68%**	**3.404.584.246,75**	**4.231.379.696,62**	**124,28%**
2- DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES						
Subvention d'Exploitation	202.624.000,00	121.736.531,00	60,08%	190.167.000,00	111.847.750,00	58,82%
Subvention d'investissement	75.007.500,00	60.669.500,00	80,88%	74.652.500,00	75.673.500,00	101,37%
Total Subventions	**277.631.500,00**	**182.406.031,00**	**65,70%**	**264.819.500,00**	**187.521.250,00**	**70,81%**
Recettes propres	53.630.333,75	34.699.421,90	64,70%	50.192.500,00	113.670.041,09	226,47%
Excédent du budget d'exploitation	107.687.196,70	108.311.674,24	100,58%	98.056.147,86	93.145.396,82	94,99%
Excédent du budget d'investissement	233.592.960,23	251.190.827,17	107,53%	269.271.824,56	276.344.785,90	102,63%
Total général des recettes	**672.541.990,68**	**576.607.954,31**	**85,74%**	**682.339.972,42**	**670.681.473,81**	**98,29%**
3- DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES						
Subvention d'Exploitation	26.000.000,00	35.000.000,00	134,62%	16.400.000,00	16.700.000,00	101,83%
Subvention d'investissement	14.000.000,00	11.000.000,00	78,57%	11.000.000,00	8.000.000,00	72,73%
Total Subventions	**40.000.000,00**	**46.000.000,00**	**115,00%**	**27.400.000,00**	**24.700.000,00**	**90,15%**
Recettes propres	47.022.534,00	42.753.596,22	90,92%	30.100.000,00	42.949.253,58	142,69%
Excédent du budget d'exploitation	44.755.067,00	44.067.272,00	98,46%	38.161.061,86	48.978.929,06	128,35%
Excédent du budget d'investissement	29.475.104,50	29.475.104,50	100,00%	16.835.167,19	20.365.464,69	120,97%
Total général des recettes	**161.252.705,50**	**162.295.972,72**	**100,65%**	**112.496.229,05**	**136.993.647,33**	**121,78%**
4- DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**	**0,00**	**-**
Recettes propres	45.500.000,00	78.088.534,67	171,62%	45.500.000,00	83.126.794,80	182,70%
Excédent du budget d'exploitation	80.941.690,49	81.184.583,23	100,30%	86.960.433,84	87.883.425,17	101,06%
Excédent du budget d'investissement	8.142.380,41	8.142.380,41	100,00%	1.901.609,41	1.901.609,41	100,00%
Total général des recettes	**134.584.070,90**	**167.415.498,31**	**124,39%**	**134.362.043,25**	**172.911.829,38**	**128,69%**
5- DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX						
Subvention d'Exploitation	5.774.000,00	6.274.000,00	108,66%	5.774.000,00	5.524.000,00	95,67%
Subvention d'investissement	6.000.000,00	1.500.000,00	25,00%	6.000.000,00	3.000.000,00	50,00%
Total Subventions	**11.774.000,00**	**7.774.000,00**	**66,03%**	**11.774.000,00**	**8.524.000,00**	**72,40%**
Recettes propres	160.330.916,38	295.633.157,12	184,39%	170.292.672,13	372.336.260,92	218,64%
Excédent du budget d'exploitation	603.381.634,31	533.062.368,88	88,35%	639.699.962,43	469.034.420,57	73,32%
Excédent du budget d'investissement	297.952.003,66	289.175.317,78	97,05%	386.963.814,98	378.187.129,10	97,73%
Total général des recettes	**1.073.438.554,35**	**1.125.644.843,78**	**104,86%**	**1.208.730.449,54**	**1.228.081.810,59**	**101,60%**

6- DOMAINE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**	**0,00**	**-**
Recettes propres	218.531.250,00	307.647.412,67	140,78%	217.000.000,00	352.888.521,39	162,62%
Excédent du budget d'exploitation	391.198.738,13	406.714.105,15	103,97%	428.569.117,99	404.283.654,94	94,33%
Excédent du budget d'investissement	384.484.490,78	413.158.145,00	107,46%	459.311.116,44	496.479.999,07	108,09%
Total général des recettes	**994.214.478,91**	**1.127.519.662,82**	**113,41%**	**1.104.880.234,43**	**1.253.652.175,40**	**113,46%**
7- DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**	**0,00**	**-**
Recettes propres	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Excédent du budget d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Excédent du budget d'investissement	25.379.219,62	25.379.219,62	100,00%	23.549.219,62	23.549.219,62	100,00%
Total général des recettes	**25.379.219,62**	**25.379.219,62**	**100,00%**	**23.549.219,62**	**23.549.219,62**	**100,00%**
8- DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME						
Subvention d'Exploitation	20.200.000,00	20.200.000,00	100,00%	20.200.000,00	19.900.000,00	98,51%
Subvention d'investissement	3.500.000,00	1.500.000,00	42,86%	4.000.000,00	1.500.000,00	37,50%
Total Subventions	**23.700.000,00**	**21.700.000,00**	**91,56%**	**24.200.000,00**	**21.400.000,00**	**88,43%**
Recettes propres	0,00	202.730,00	-	0,00	218.128,00	-
Excédent du budget d'exploitation	3.527.325,21	3.527.325,21	100,00%	3.185.419,27	3.185.419,27	100,00%
Excédent du budget d'investissement	29.996.262,12	29.996.262,12	100,00%	27.213.184,68	27.213.184,68	100,00%
Total général des recettes	**57.223.587,33**	**55.426.317,33**	**96,86%**	**54.598.603,95**	**52.016.731,95**	**95,27%**
Tous domaines confondus						
Subvention d'Exploitation	642.254.560,00	263.787.091,00	41,07%	499.210.653,00	329.593.427,60	66,02%
Subvention d'investissement	118.507.500,00	92.669.500,00	78,20%	105.652.500,00	98.173.500,00	92,92%
Total Subventions	**760.762.060,00**	**356.456.591,00**	**46,86%**	**604.863.153,00**	**427.766.927,60**	**70,72%**
Recettes propres (2)	1.378.519.192,38	2.785.718.553,65	202,08%	1.665.985.769,33	3.025.314.797,52	181,59%
Excédent du budget d'exploitation	2.722.301.300,86	2.608.907.955,83	95,83%	3.124.195.612,93	2.904.716.912,47	92,97%
Excédent du budget d'investissement	1.178.476.664,26	1.248.502.014,28	105,94%	1.330.496.463,75	1.411.467.947,11	106,09%
Total général des recettes	**6.040.059.217,50**	**6.999.585.114,76**	**115,89%**	**6.725.540.999,01**	**7.769.266.584,70**	**115,52%**

(1) Prévisions actualisées
(2) Incluent dons et legs

ANNEXE 4 : EVOLUTION DES DEPENSES DES SEGMA EN 2024 ET 2025

	2024			2025		
DESIGNATION	**CREDITS OUVERTS**	**EMISSIONS AU 31/12/2024**	**TAUX D'EXECUTION**	**CREDITS OUVERTS**	**EMISSIONS AU 31/12/2025**	**TAUX D'EXECUTION**
1- DOMAINE DE LA SANTE						
Exploitation	2.672.970.367,27	1.723.207.339,72	64,47%	3.162.235.838,05	1.816.704.973,25	57,45%
Investissement	248.454.242,94	50.456.084,87	20,31%	224.450.526,87	26.336.206,36	11,73%
TOTAL DU DOMAINE DE LA SANTE	**2.921.424.610,21**	**1.773.663.424,59**	**60,71%**	**3.386.686.364,92**	**1.843.041.179,61**	**54,42%**
2- DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES						
Exploitation	356.141.030,45	154.095.898,42	43,27%	318.625.147,86	171.417.014,83	53,80%
Investissement	316.400.960,23	53.021.873,17	16,76%	349.724.824,56	80.047.496,11	22,89%
TOTAL DU DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES	**672.541.990,68**	**207.117.771,59**	**30,80%**	**668.349.972,42**	**251.464.510,94**	**37,62%**
3- DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES						
Exploitation	117.777.601,00	72.841.939,16	61,85%	84.661.061,86	49.737.354,19	58,75%
Investissement	43.475.104,50	20.109.639,81	46,26%	27.835.167,19	11.944.197,41	42,91%
TOTAL DU DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES	**161.252.705,50**	**92.951.578,97**	**57,64%**	**112.496.229,05**	**61.681.551,60**	**54,83%**
4- DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES						
Exploitation	126.441.690,49	71.389.692,73	56,46%	132.420.433,84	84.510.552,63	63,82%
Investissement	8.142.380,41	6.240.771,00	76,65%	1.941.609,41	380.424,00	19,59%
TOTAL DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES	**134.584.070,90**	**77.630.463,73**	**57,68%**	**134.362.043,25**	**84.890.976,63**	**63,18%**
5- DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX						
Exploitation	769.486.550,69	186.490.676,09	24,24%	636.322.205,22	184.985.382,52	29,07%
Investissement	303.952.003,66	91.932.618,02	30,25%	392.963.814,98	69.160.994,75	17,60%
TOTAL DU DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX	**1.073.438.554,35**	**278.423.294,11**	**25,94%**	**1.029.286.020,20**	**254.146.377,27**	**24,69%**
6- DOMAINE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES						
Exploitation	503.729.988,13	133.690.975,48	26,54%	494.223.421,59	150.592.788,96	30,47%
Investissement	490.484.490,78	93.065.033,33	18,97%	565.311.116,44	210.795.552,71	37,29%
TOTAL DU DOMAINE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	**994.214.478,91**	**226.756.008,81**	**22,81%**	**1.059.534.538,03**	**361.388.341,67**	**34,11%**
7- DOMAINES DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES						
Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Investissement	25.379.219,62	1.830.000,00	7,21%	23.549.219,62	516.000,00	2,19%
TOTAL DU DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	**25.379.219,62**	**1.830.000,00**	**7,21%**	**23.549.219,62**	**516.000,00**	**2,19%**
8- DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME						
Exploitation	23.727.325,21	20.744.635,94	87,43%	23.385.419,27	21.695.839,15	92,78%
Investissement	33.496.262,12	4.283.077,44	12,79%	31.213.184,68	3.398.233,79	10,89%
TOTAL DU DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME	**57.223.587,33**	**25.027.713,38**	**43,74%**	**54.598.603,95**	**25.094.072,94**	**45,96%**
TOUS DOMAINES CONFONDUS						
Exploitation	4.570.274.553,24	2.362.461.157,54	51,69%	4.851.873.527,69	2.479.643.905,53	51,11%
Investissement	1.469.784.664,26	320.939.097,64	21,84%	1.616.989.463,75	402.579.105,13	24,90%
TOTAL GENERAL (1)	**6.040.059.217,50**	**2.683.400.255,18**	**44,43%**	**6.468.862.991,44**	**2.882.223.010,66**	**44,56%**

(1) Tenant compte de l'affectation de l'excédent de l'exercice antérieur

Le Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Performance publique met à votre disposition
plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte X

www.x.com/financesmaroc

Le site LOF

http://lof.finances.gov.ma